



espaces
naturels
régionaux



Actes de la journée d'échanges

du vendredi 22 avril 2016

LES RELATIONS HOMME – NATURE

dans le cadre de la réflexion nationale
préparatoire au 50^{ème} anniversaire des Parcs
naturels régionaux

octobre 2016



Nord
le Département

Pas-de-Calais
Le Département

SOMMAIRE

Ouverture de la journée, Anne-Marie STIEVENART – 1 ^{ère} Vice-présidente d’Espaces naturels régionaux	1
La leçon des Iñupiat, Jacques COGET – Président du CSENPC	5
Les relations Homme – Nature au prisme de l’anthropologie : des clés de lecture pour les parcs naturels régionaux ? Hélène MELIN – Université de Lille 1 / CSENPC	11
Évolution des chartes de PNR en région Nord – Pas-de-Calais	
• Les relations Homme-Nature à la lumière des chartes successives du PNR Scarpe-Escaut, Olivier PETIT – Université d’Artois / CSENPC, Michel MARCHYLLIE – CRRG / ENRx	19
• Focus de l’après 1986 sur l’évolution différente des chartes	
- Aperçu des relations Homme-Nature en Caps et Marais d’opale Jean-Pierre GEIB - PNR Caps et Marais d’Opale / ENRx	35
- L’exemple de la basse vallée de la Slack, Delphine PANOSSIAN – PNR Caps et Marais d’Opale	37
- Retour d’expérience sur la démarche fédératrice autour des zones humides conduite en 2014, Corinne TOMCZAK - PNR Scarpe-Escaut	41
Comment porter un nouveau regard sur le bocage de l’Avesnois pour mieux le préserver ?	
• Le bocage fruit d’une coévolution Homme–Nature, Yvon BRUNELLE – PNR Avesnois	49
• L’évaluation participative des services rendus par le bocage, David MOULIN – ENRx	53
L’attention à la biodiversité dans notre société, Jean-Luc VAGO – CSENPC	61
La relation Homme – Nature anthropisée, Guillaume LEMOINE – EPF / CSENPC	69
Conclusion, regard de l’anthropologue, Marie CAULI – Université d’Artois / CSENPC	77
Liste des participants	87

INTRODUCTION

Anne-Marie STIEVENART – Espaces Naturels Régionaux

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Monsieur le Président du Parc naturel régional Scarpe Escaut,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le Président et mesdames et messieurs les membres du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais,

Monsieur le Président du Conseil d'Orientation de Recherche et prospective de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,

Mesdames et messieurs, chers amis,

En premier lieu, je tiens à remercier **Monsieur Xavier Bertrand Président du Conseil régional des Hauts-de-France**, ainsi que **Monsieur Philippe Rapeneau Vice-président en charge du développement durable, de la troisième révolution industrielle et de la transition énergétique**, qui ont permis que cette réunion puisse se tenir ici, au siège de Région et dans les meilleures conditions possibles. Il faut y voir tout l'intérêt qu'ils portent à nos travaux. Ils ne pouvaient malheureusement pas être des nôtres aujourd'hui et je vous prie de bien vouloir les en excuser.

Je vous demande également de bien vouloir excuser **Madame Valérie Létard, Vice-présidente en charge des solidarités avec les territoires, contrat de Plan État-Région, fonds structurels européens et aménagement du territoire**.

En second lieu, je dois remercier les initiateurs de cette journée et particulièrement **Monsieur le Président du Conseil Scientifique de l'Environnement**, qui me donne l'occasion, par obligation, de « reprendre du service ».

Le contexte institutionnel m'amène en effet, en qualité de 1^{ère} Vice-présidente d'Espaces naturels régionaux, à en assurer momentanément la présidence.

N'entendez pas dans mon propos une quelconque satisfaction égocentrique, ni même l'expression d'un désir nostalgique...

Pour autant, je ne considère pas cette obligation sans attrait...

C'est avec beaucoup de plaisir que j'assume cette tâche, au sein d'une famille à laquelle je reste très attachée et dans laquelle je reste très engagée.

Ce plaisir est d'autant plus grand qu'il me conduit à prononcer les quelques mots d'introduction d'une journée de travail dont je mesure l'intérêt et l'enjeu et que je souhaiterais placer dans son contexte.

Si la création d'un conseil scientifique pour tout Parc naturel régional n'a jamais été rendue obligatoire, elle a toujours été vivement recommandée.

La situation dans le Nord – Pas-de-Calais est de ce point de vue totalement atypique. Le choix du mode d'organisation répond tout à la fois à la configuration et à l'histoire des Parcs, propres à notre région mais aussi au caractère original du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais.

Constatant la nécessité d'améliorer le mode de fonctionnement actuel, un important travail collectif a été mené tout au long de l'année dernière, visant à établir de nouvelles conditions et modalités de collaboration entre le CSENPC, ENRx et les 3 PNR du Nord Pas de Calais.

Ce travail s'est appuyé sur les préconisations nationales émises par **le Conseil d'Orientation de Recherche et Prospective de la Fédération nationale des Parcs**, relatives aux rôles, missions et fonctionnement des Conseils Scientifiques des Parcs naturels régionaux.

A cet égard permettez-moi de saluer la présence parmi nous de l'un des artisans de cette démarche au sein du CORP, **Monsieur François Letourneux**, aux côtés de **Monsieur François Colson, Président du CORP**. Je ne peux le saluer sans rappeler et j'aime à le faire ici, qu'il fut l'un des premiers directeurs d'Espace naturel régional.

Les travaux menés ont principalement porté sur les relations avec les PNR mais ont également pris en compte l'ensemble des activités menées par ENRx au niveau régional, dont celles du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG).

Ils ont abouti à l'élaboration d'une nouvelle convention de partenariat pour 4 ans.

Celle-ci conforte la fonction de Conseil Scientifique pour chacun des trois PNR et ENRx, du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais.

Conformément aux préconisations du CORP, il est convenu que le CSENPC remplisse ainsi quatre missions principales :

- **L'éclairage** ; par la mise en discussion scientifique, technique et éthique et l'apport d'un regard scientifique collectif.
- **L'expertise** ; par l'utilisation des connaissances scientifiques et/ou techniques afin d'apporter un avis scientifique ou des éléments de réponse collective aux questions posées.
- **La recherche** ; par la production d'une réflexion scientifique territorialisée en mobilisant les acquis de la recherche et par la veille scientifique.
- **La pédagogie** ; par la contribution à faire connaître et valoriser les apports de la recherche au territoire et à promouvoir la culture scientifique et technique.

L'organisation de ce nouveau partenariat implique de nouvelles modalités de temps d'échanges et de restitutions.

Ainsi, le Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais y consacre 3 journées par an :

- **1 journée consacrée à un sujet inter-Parcs ou inter-équipes**
- **1 journée dans un Parc, consacrée à la restitution d'un sujet spécifique à celui-ci.**
- **1 journée consacrée aux activités du CRRG.**

Nous inaugurons donc aujourd'hui, ce nouveau partenariat.

Et pour cette première, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, vous n'avez pas choisi la facilité.

En prenant pour thème de vos travaux **les relations Homme-Nature**, vous ouvrez un vaste chantier, particulièrement complexe mais ô combien passionnant.

Quel meilleur terrain d'application, quel meilleur cadre institutionnel, quelle meilleure organisation sociale et territoriale que les Parcs naturels régionaux pour traiter cette question ?

Elle est le fondement même du concept de Parc naturel régional voulu par quelques pionniers de l'aménagement du territoire en France il y a près de cinquante ans.

Vous n'avez pas choisi ce thème par hasard. **Il sera le fil conducteur de l'anniversaire des 50 ans des Parcs en 2017 et dans cette perspective, il sera le thème du prochain congrès national des Parcs cette année, en octobre prochain.**

Grâce à votre initiative et à vos travaux, le Conseil Scientifique de l'environnement du Nord – Pas-de-Calais avec le concours des PNR et d'ENRx sera en mesure d'apporter une contribution constructive à la réflexion nationale, à laquelle il prendra ainsi toute sa part.

Chacun ne peut que s'en réjouir.

Je vous souhaite à présent une excellente journée de travail et d'échanges, fructueuse et enrichissante.

LA LEÇON DES IÑUPIAT

Jacques COGET, Président du CSENPC

« L'histoire se passe dans le grand Nord canadien, du côté de la baie d'Hudson. C'est la fin de l'été, la journée s'annonce belle et un trappeur se dit qu'il en profiterait bien pour couper son bois. Il sort son attirail, affûte sa cognée, retrousse ses manches et se met au boulot.

C'est alors que passe un Indien. Un Mohican. Sans doute le dernier. Enfin, peu importe. L'Indien s'arrête, croise les bras et ne décolle plus. Le trappeur en a vu d'autres, ce n'est pas un Indien qui va l'impressionner. Et puis, il lui vient une idée.

— Dites donc, l'Indien, au lieu de me regarder comme ça les bras croisés, vous pourriez peut-être me dire si l'hiver sera froid. Vous êtes toujours en contact avec la nature, vous devez bien avoir une petite idée sur la question.

L'Indien ne bouge pas, fixe le trappeur dans les yeux, hésite un peu et finit par lâcher d'une voix gutturale : " Hiver rigoureux ".

Alors le trappeur redouble d'activité. Sûr que l'Indien a dit vrai. Ces types-là ont la météo dans le sang. Cela fait des générations et des générations qu'ils observent le moindre signe avant-coureur. Ils sont capables de vous prévoir la pluie en écoutant le pic vert ou le pic épeiche, j'ai jamais trop su, enfin des trucs d'Indiens, quoi.

Au bout de trois heures, il ruisselle de sueur, il n'en peut plus. L'Indien n'a pas bougé d'un centimètre. Il l'interpelle de nouveau.

— Hiver rigoureux ?

— Hiver très rigoureux !

Le trappeur crache dans ses mains, reprend sa cognée et recommence de plus belle. Les bûches volent en éclat, il y en a partout.

Lorsqu'arrive le soir, l'Indien est toujours face à lui. Immobile. Le trappeur est totalement vidé. Il n'y tient plus.

— Hiver très rigoureux ?

— Hiver très très très rigoureux !

— Mais enfin, comment vous faites pour savoir ? Pour sentir ces choses-là ? Vous avez un secret, ce n'est pas possible.

Le regard de l'Indien se fait encore plus sombre. Il observe le ciel, fixe à nouveau le trappeur et finit par ouvrir la bouche.

— Chez nous, proverbe dire : quand homme blanc couper beaucoup bois, hiver très rigoureux. »

Alors bien sûr cette histoire est totalement inventée mais elle a au moins le mérite de nous placer au cœur de deux concepts clés pour ce qui va suivre : l'**épistémè** et l'**altérité**. Épistémè tout d'abord car quels que soient le lieu et l'époque envisagés, les relations que l'Homme entretient avec la Nature ne

peuvent que s'inscrire dans une épistémè propre à un groupe social à un moment donné de son histoire ; altérité ensuite car l'idée que nous nous faisons de ces relations est variable d'un individu à l'autre, à commencer par le concept même de Nature, la **signification** que nous lui donnons, la **perception** que nous en avons, les **représentations** que nous nous en faisons, les **rapports** que nous entretenons avec elle et les différents **usages** que nous en faisons. D'ailleurs pour l'anecdote quand nous avons commencé à préparer cette journée, nous étions une vingtaine et très vite, il est apparu que nous ne parlions pas tous de la même chose, notamment entre les représentants des Parcs et les membres du Conseil scientifique. Et il y a fort à parier que si quelques habitants de l'Audomarois, de l'Avesnois, du Boulonnais et de Scarpe-Escaut s'étaient mêlés à nous, le concert aurait fini par être inaudible.

Tout ça pour vous dire que la problématique qui nous intéresse aujourd'hui est on ne peut plus complexe et protéiforme et qu'il ne saurait être question d'imposer par le haut un quelconque modèle de relation entre l'Homme et la Nature, cette relation se vivant au quotidien et s'inventant au jour le jour au sein d'un territoire donné. De sorte que comme le remarquait avec justesse les auteurs d'une courte note de l'Iddri (l'Institut du développement durable et des relations internationales) parue en 2005 « *Le terroir est non seulement une entité spatiale localisée, mais aussi le reflet d'attitudes, de mentalités, de particularités liées à l'exploitation du milieu, l'expression d'une tradition et des spécificités du rapport de la société avec la nature.* » Et d'ajouter que « *Le terroir est le lieu où se crée une histoire, des connivences, des conceptions du monde partagées.* » Création que nous pourrions qualifier de doublement dynamique puisque d'une part le rapport que l'Homme entretient avec la Nature est en perpétuelle évolution et que d'autre part la Nature qui environne l'Homme l'est aussi, cette évolution pouvant être d'origine anthropique ou simplement naturelle.

Et c'est ici que les Parcs ont un rôle à jouer, ceux-ci se présentant volontiers comme des laboratoires d'expérimentation, ce que résume la fameuse formule érigée en slogan « *Une autre vie s'invente ici* ». Devise encore réitérée dans le livre blanc de *L'innovation dans les Parcs naturels régionaux* paru en octobre 2015 où il est précisé dès le début de l'avant-propos que « *Depuis près de cinquante ans les Parcs naturels régionaux expérimentent et innovent. Cela fait partie de leur mission, de leur culture. Ils sont reconnus comme des laboratoires du développement durable et comme territoires d'innovation.* » Et de décliner cette innovation en quatre champs – je cite à nouveau :

- **L'innovation territoriale** qui permet d'explorer des voies de développement, c'est leur mission en matière économique.
- **L'innovation sociétale** qui doit concourir à une amélioration des situations personnelles et collectives des individus ou une évolution du comportement, c'est leur mission en matière de qualité de vie, de sensibilisation et d'éducation.
- **L'innovation organisationnelle** qui met en œuvre de nouvelles méthodes et pratiques dans l'organisation et la gouvernance locale, c'est leur mode d'agir associant les acteurs et les populations de leur territoire.
- **L'innovation technologique** qui accompagne le développement économique, c'est leur capacité à mettre en relation les milieux de la recherche et des entreprises.

Or, curieusement, je ne vois rien d'explicite dans ces recommandations à propos de la relation Homme-Nature, exception faite, peut-être, de l'innovation sociétale avec un peu d'imagination, alors que cette

relation est pourtant considérée comme l'une des trois thématiques prioritaires pour les années 2015-2020 avec la transition énergétique et écologique et les modèles économiques, fiscaux et financiers alternatifs de développement – un manifeste devant même être publié sur le sujet en octobre 2017 à l'occasion de la célébration du cinquantenaire des PNR. Et je propose donc un cinquième champ, celui de l'**innovation symbiotique**, la symbiose étant définie comme la « *coexistence durable de deux organismes, à bénéfice mutuel* » et ce bien avant que le terme *durable* ne soit mis à toutes les sauces, quitte à friser l'indigeste, mais c'est une autre histoire.

Et c'est pour vous en convaincre que j'en appelle maintenant aux Iñupiat, un peuple de l'Alaska vivant à proximité du détroit de Béring, avec cette savoureuse histoire rapportée par Charles Wolforth, un journaliste scientifique spécialiste de l'Arctique, dans son ouvrage *La Baleine et le supercalculateur* publié en 2008. Histoire on ne peut plus exemplaire qui non seulement va nous donner une belle leçon d'humilité mais qui va surtout me permettre d'étayer mon propos tout en plaidant pour l'importance des sciences humaines face aux sciences naturelles. Vivant de chasse et de pêche mais surtout de la pêche à la baleine, les Iñupiat se retrouvèrent à la fin des années soixante-dix dans le collimateur de la Commission internationale de la chasse, les scientifiques ayant évalué l'effectif des baleines franches du Groenland à 1 300 individus à partir de comptages effectués en plusieurs points de leur route de migration. Estimation immédiatement contestée par les populations autochtones arguant que les cétacés nageant fréquemment sous la banquise, on ne pouvait les voir, juste les entendre souffler. Bref l'incompréhension était totale entre la Commission qui exigeait la suspension des prises et les Iñupiat qui défendaient leur culture. D'autant que la baleine, loin d'être une simple source de nourriture représentait aussi, dicit Wolforth, « *un axe autour duquel tourne toute [leur] vie sociale et culturelle* », le partage de la viande et de la graisse étant notamment régi par un certain nombre de règles fixées par la tradition.

Et c'est finalement un dénommé Tom Albert, vétérinaire à la tête du département scientifique du Wildlife Management, qui, au milieu des années quatre-vingt, décida d'en avoir le cœur net en déléguant son assistant auprès des Iñupiat afin de vérifier la véracité de leurs affirmations. On disposa alors avec leur aide 12 000 hydrophones sur la route de migration des cétacés de manière à les identifier et à calculer leur position, ce qui permit, une fois le dispositif parfaitement rodé, de dénombrier environ 10 000 individus en 2002, soit près de dix fois plus que ce qu'avaient estimé les scientifiques trente ans auparavant sans se préoccuper du savoir des autochtones.

D'où l'importance du vivre ensemble et de ne pas imposer de diktat sans se soucier du vécu des populations concernées, celles-ci ayant à travers leurs manières de faire, leurs manières de dire et leurs manières de penser beaucoup à nous apprendre si l'on veut éviter que la célèbre formule « *Votre nature, c'est notre culture* », sans doute apocryphe puisque attribuée aussi bien aux Aborigènes qu'aux Amérindiens, ne se transforme en « *Votre nature, ce n'est pas notre culture* ».

Nous pourrions alors imaginer chaque PNR comme une niche. Non pas au sens écologique du terme mais au sens culturel en nous inspirant des travaux de John Odling-Smee, Marcus Feldman et Kevin Laland, publiés en 2003 dans le n° 37 de *Population Biology*, qui ont montré, modèles mathématiques à l'appui, que toute modification environnementale induisait des changements culturels avec pour conséquence le maintien de la niche en place ou sa transformation et, dans les cas extrêmes, une sélection naturelle de type darwinien sur le long terme.

Nous n'en sommes évidemment pas là mais supposons une modification environnementale avérée ou fortement probable telle que le changement climatique ou le retour du loup. Ce serait alors l'occasion de rebattre les cartes des épistémès et des altérités en présence au sein de chaque niche, débouchant inévitablement sur une adaptation culturelle des différents protagonistes en présence. Ce qui veut dire que d'une part, les décideurs et les personnels des Parcs devraient accepter de voir les choses du point de vue de l'Autre – ce qui implique à la fois la remise en question des politiques pratiquées et la nécessité d'une formation des agents concernés – et que d'autre part, les individus et les groupes plutôt hostiles à toute sanctuarisation du territoire devraient prendre conscience qu'ils en font partie et qu'il est donc de leur intérêt, sinon de le préserver, au moins de s'y intéresser pour comprendre à quel point ils en sont partie prenante et – d'une certaine manière – dépendants.

Alors j'ai bien conscience qu'il s'agit là d'un vœu pieux et que les mentalités ne changeront pas du jour au lendemain d'un simple coup de baguette magique, encore moins d'une injonction péremptoire venue d'en haut et incompréhensible pour tous ceux qui ont toujours fait « comme ça » et qui ne voient pas l'intérêt de changer leurs façons de faire et leurs façons d'être. Mais à ce stade, on me permettra de rappeler les premières lignes du préambule de la Convention de Rio sur la biodiversité du 22 mai 1992 et d'y pointer un manque. « *Les parties contractantes [se déclarent] conscientes de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique.* » Il me semble qu'il y manque une dimension essentielle, la dimension symbolique, celle qui permet de penser le monde et de le mettre en ordre et qui puise aux sources de la nature pour fabriquer de la culture et notamment une sorte de blason identitaire qui n'est autre que le terroir.

Terroir qui s'inscrit bien sûr dans une dimension diachronique et qui doit finalement plus aux hommes qui l'ont fabriqué – comme on fabrique de l'histoire ou de la mémoire – qu'au substrat géologique et biologique qui en constitue le socle. Et c'est donc à ces hommes qu'il importe de continuer à le faire vivre, toute muséification ne pouvant conduire qu'à une momification, ce que Michel de Certeau avait appelé en son temps « *la beauté du mort* ». Et c'est là où le bât blesse car les uns et les autres n'ayant pas forcément les mêmes conceptions de ce qu'il doit advenir du territoire où s'est constitué le terroir – ce qui n'est pas du tout la même chose – la confrontation risque de déboucher sur une symbiose « *parcologiquement* » incorrecte qu'il faudra bien que les PNR intègrent s'ils veulent inventer une nouvelle relation de l'Homme à la Nature.

D'où, sans doute, la nécessité de recourir à l'ethnologie pour mieux comprendre ce qui est en jeu et qui relève parfois de l'indicible, prélude à une meilleure ingénierie des relations Homme-Nature car, au final, il faudra bien que les uns et les autres s'accordent où placer le curseur.

Enfin, je terminerai par deux mises en garde qui, comme vous allez le voir, relèvent du même travers.

La première est qu'on ne saurait confondre Nature et Biodiversité, comme on le voit de plus en plus souvent. Et on comprend bien pourquoi. Car si la biodiversité est observable, mesurable, palpable... bien malin celui qui saura quantifier la nature et sur quels critères. Mais ce n'est pas la même chose.

Si j'aime contempler les vagues se fracasser sur les rochers ou m'allonger dans l'herbe avec ma dulcinée pour observer les étoiles, je me fiche éperdument de savoir s'il y a plus ou moins de poissons dans l'océan et quelles espèces de graminées j'ai sous les fesses. C'est juste que je trouve ça beau et que je me sens bien. Et déclin de la biodiversité ou pas, il y aura toujours des vagues et des étoiles.

La seconde concerne l'utilitarisme rampant qui affecte aujourd'hui les relations que nous entretenons avec la nature et dont le dernier avatar – et pas le moindre – s'est concrétisé dans la notion de services écosystémiques rendus. Mais la Nature, c'est d'abord une ambiance qui fait qu'on s'y trouve bien ou mal selon notre idiosyncrasie, au sens baudelairien du terme, et notre humeur du moment, paramètres qu'il est donc impossible de quantifier mais qu'il convient de prendre en compte puisque dans la relation Homme-Nature, il y a certes la Nature mais il y a aussi l'Homme dans toute sa diversité et sa complexité et qu'il ne faudrait pas l'oublier.

LES RELATIONS HOMME - NATURE AU PRISME DE L'ANTHROPOLOGIE

DES CLÉS DE LECTURE POUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ?

Hélène MELIN – ethnologue, Université de Lille 1 / CSENPC

INTRODUCTION

L'objet de cette communication est de tenter l'exercice de croiser les études en anthropologie de la nature et de l'environnement et les problématiques rencontrées par les parcs afin de voir en quoi la discipline peut servir à alimenter à la fois les réflexions et les actions des gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs des parcs.

Il ne s'agit pas de refaire l'histoire de l'anthropologie de la nature mais de voir quels sont les cadres d'interprétation des phénomènes qu'utilise la discipline, pour voir dans quelle mesure la lecture anthropologique des relations Homme - Nature peut fournir des outils de compréhension pour les PNR. Je vais pour cela m'appuyer sur les propos de quelques grandes figures de la discipline depuis les années 1950.

Il convient auparavant rapidement de rappeler les jalons de la formation d'une anthropologie de la nature et de son évolution car celle-ci accompagne les modes de penser de la société occidentale et apporte, de par cette histoire, des éléments qui amènent à réfléchir sur nos représentations des relations Homme - Nature. Car finalement avant de chercher à comprendre comment les populations agissent sur leurs milieux, il faut peut-être d'abord se pencher sur nos propres cadres cognitifs et cerner notre cosmogonie, entendue comme notre système de croyances et d'interprétation du monde.

L'ANTHROPOLOGIE DE LA NATURE

A grands traits, quelles sont les étapes qui ont vues la formation d'un intérêt anthropologique pour la nature ?

Le contexte d'émergence de la discipline est le premier élément explicatif. En effet l'anthropologie a accompagné le développement de la colonisation. C'est dans ce cadre de la découverte de nouveaux mondes qu'est née une curiosité pour les modes de vies différents des modes de vie européens. En allant à la rencontre des peuples indigènes, les ethnologues ont non seulement rencontré des organisations sociales, économiques et politiques inédites, mais également réalisé qu'il existait des rapports au monde vivant spécifiques et très différents de la conception occidentale. Cette dernière a évolué dans le temps, mais au moment de la colonisation, à la suite des philosophes et écrivains tels que Descartes ou Montesquieu, l'homme est envisagé comme étant, de par sa culture, sa « nature » particulière et inédite (capacité d'abstraction, valeurs morales, langage articulé) complètement à part dans le règne du vivant, supérieur au règne animal et à ce titre suivant les préceptes de la bible, « maître et possesseur de la nature ».

Les anthropologues ont, dans ce contexte, cherché à comprendre les schémas de penser des autres groupes humains et ont mis en évidence une pluralité d'interprétation et de relation à la nature.

La discipline n'a pas échappé au mythe du « bon sauvage ». Soucieux de « défendre » les peuples autochtones face à l'administration coloniale et de souligner la richesse culturelle des populations, ils en ont souvent caricaturé l'expression pour n'en restituer qu'une vision « naïve »,

comme si ces populations vivaient dans une « harmonie originelle » avec leur milieu, tels Adam et Eve. Dans ce cadre ils n'ont pas vu tout le travail sur la nature de ces peuples.

En France, c'est Marcel Mauss qui va dépasser ce cadre interprétatif étriqué pour mettre en valeur la complexité des relations des populations non occidentales à leur milieu et le fait que loin d'être dépendante des contraintes environnementales, leur organisation sociale, politique et économique, résultait d'un choix conscient et raisonné, non pas une simple adaptation à leur milieu de vie, mais une reconstruction – matérielle et symbolique – de celui-ci. Même si souvent aujourd'hui on regrette que Mauss n'ait pas fait davantage d'émules, c'est à partir de là que s'amorce la réflexion moderne de l'anthropologie de la nature et que l'on bascule d'une vision déterministe et universaliste à une conception relativiste qui ne va plus cesser de s'affirmer.

DES ANTHROPOLOGUES QUI FONT RÉFLÉCHIR

A partir des années 1950 s'amorce donc une nouvelle pensée anthropologique qui considère les relations de l'homme à la nature dans leur diversité et leur complexité et qui va faire des savoirs naturalistes locaux des éléments de premier ordre dans l'analyse de la co-influence nature/culture.

Marie Roué distingue trois grandes figures de la pensée de l'anthropologie de la nature.

- Harold Conklin, en 1954, fonde une ethnoscience. Il s'agit d'étudier les savoirs des peuples locaux sur leur nature, mais pas à la manière de l'ethnobotanique qui se sert des classifications occidentales. Il s'agit d'adopter une vision de l'intérieur, qui cherche à formaliser la taxonomie indigène.

- Claude Lévi-Strauss avec la pensée sauvage en 1962 se situe sur la même ligne. En travaillant sur différentes communautés amérindiennes, il souligne l'étendue des savoirs locaux sur la nature et le degré de précisions de ces connaissances, leur caractère systématique et scientifique – même si le modèle scientifique n'est pas occidental.

Conklin et Lévi-Strauss vont s'attarder à montrer que les savoirs naturalistes des peuples autochtones sont scientifiques et ne sont pas seulement utilitaires, qu'ils font de réelles classifications dans un but de connaissance.

- Marshall Sahlins, est la troisième figure avec son ouvrage de 1976, la société d'abondance.

Il revient lui aussi sur les imaginaires simplistes qui décrivent les peuples autochtones dans un mode de vie « miséreux », en mode « subsistance ». Il montre que les sociétés de chasseurs cueilleurs ne sont pas soumises aux contraintes naturelles, mais qu'elles ont choisi un mode de vie – que l'on pourrait d'ailleurs qualifier de sobre ou frugal. - Et ainsi ont délibérément choisi de donner priorité à leur vie sociale plutôt qu'à l'accumulation de biens.

A QUOI SERT L'ANTHROPOLOGIE DANS L'ANALYSE DES RELATIONS HOMMES - NATURE ?

Je vais ici m'attarder plus spécifiquement sur les discours de deux anthropologues contemporains, spécialistes des questions de nature, Philippe Descola et Marie Roué. Leurs propos font échos, je pense, aux problématiques rencontrées dans les PNR, même s'ils n'ont pas, la plupart du temps, été formulés dans le cadre d'une réflexion « Parc ».

Postulat de départ

Philippe Descola travaille sur la dichotomie occidentale entre nature et culture et ce qu'il souligne, somme toute, paraît une évidence quand on y réfléchit, mais est, au quotidien, ignoré. C'est le fait qu'il n'existe pas d'un côté la nature (comme des éléments indépendants de l'action humaine et qui existent en dehors d'elle) et de l'autre la culture (comme ce qui est produit par l'action humaine : objets, idées, institutions).

« La plupart des objets de notre environnement, nous compris, [nous dit-il], se trouve dans une situation intermédiaire où ils sont à la fois naturels et culturels ».

Descola définit l'ontologie occidentale de naturaliste, qui sépare nature et culture en deux entités distinctes et conçoit l'homme comme complètement différent de toutes les autres espèces. Cette vision du monde, dominante en occident – même si elle n'exclut pas l'existence des autres ontologies de façon minoritaires ou ponctuelles, guide toutes nos pratiques et nos interprétations. Être conscient de cela est quelque chose d'important pour être à l'écoute des différents discours et être conscients de nos limites interprétatives.

Le rôle de l'anthropologie est alors de montrer à la fois que toute vérité est relative et que la distinction nature/culture qui semble évidente est une construction historique, sociale et contextualisée.

L'anthropologie s'applique à faire l'inventaire des différences entre groupes et tente d'expliquer leurs raisons. Il s'agit de comprendre de l'intérieur, avec les mots et les modes de penser du groupe ou des personnes étudiées. C'est une démarche qui peut intéresser les parcs car elle suppose une proximité avec les populations, l'instauration d'une certaine familiarité, voire une intimité. On parle de démarche inductive, qui part de l'observation et de l'écoute. L'objectif est de dépasser les discours préconstruits et voir les modes de vie et de penser à l'œuvre, d'être une sorte de médiateur au final entre acteurs du territoire. Et cela a existé par le passé dans les parcs ou les DRAC, avec des ethnologues en poste, dédiés à ces structures, et puis faute de ligne budgétaire ça a fini par disparaître.

Marie Roué, quant à elle, identifie le rôle de l'anthropologue comme celui qui pointe « la manière spécifique dont chaque société humaine entre en relation avec la biodiversité qui l'entoure » et qui montre que celle-ci est intimement liée à sa vision du monde et ses représentations ».

Méthodologie

D'un point de vue concret, la démarche méthodologique anthropologique repose sur de l'observation minutieuse, continue, proche, sur le temps long, d'un phénomène / groupe. Ça peut sembler abstrait ou trop large quand on explique la démarche aux acteurs car ils ont des contraintes institutionnelles (cahier des charges, convention, financeurs). Mais c'est en étudiant la totalité sociale qu'on comprendra ses mécanismes particuliers. Les anthropologues ainsi reconstituent un monde comme le dit Descola « ce ne sont plus des gens qui sont séparés en petits morceaux », « nous ne sommes pas des petits fragments d'humains dispersés, mais des totalités en interaction qu'il nous faut étudier comme telles ».

Descola apporte des clés pour réussir à prendre conscience des interdépendances qui fondent notre monde. Ce qu'il préconise c'est de prendre l'habitude de nous représenter la nature comme un tout et de nous extraire d'une vision parcellaire dans laquelle nous voyons le monde par des parties :

une rivière, un arbre... cela permet ainsi de reconstituer les logiques au lieu de cloisonner les agents, les objets et le cadre qui les anime.

Principe théorique

Le cadre théorique qui sous-tend la démarche est le relativisme. Pour l'anthropologie c'est d'une base pour comprendre la diversité des relations à la nature existantes. Il s'agit de privilégier la diversité des approches plutôt que de vouloir les unifier sous une seule perspective, au risque de tronquer ou caricaturer les relations à la nature. L'intérêt de la discipline, pour l'action des parcs, est ici de permettre de faire le point sur les acteurs en présence et de mettre en lumière leurs représentations respectives. Il y a, en effet, différents types de personnalités qui se croisent sur les territoires parc et il est important d'avoir conscience et connaissance de leur mode de penser et d'action respectifs. La diversité existe entre acteurs, entre corps de métiers et au sein même de chaque structure de la société civile.

Pour réellement comprendre quelle est « la relation au milieu d'un groupe social ou d'une population, il est essentiel, [pour Marie Roué], de comprendre l'ontologie, ou la vision du monde, qui l'anime, ainsi que ses mutations dans un contexte de transformation rapide. Car c'est cette ontologie qui fonde une éthique sur laquelle est basée une gestion particulière de ce que nous appelons biodiversité ».

Mais attention, il ne s'agit pas non plus de généraliser à l'extrême, en particulier dans l'interprétation des pratiques sociales de la nature. Il ne faut en effet pas généraliser les comportements et les systèmes de représentations en enfermant les agents dans des typologies trop rigides. Il est important de revenir à une conception ou une appréhension « individualiste » dans le sens où, en plus des représentations collectives ou des savoirs communs, il existe une relation unique, personnelle, affective, physique (réellement inscrite dans le corps) aux espaces et à la nature et que c'est ça aussi qui explique les conduites et les discours.

Un regard attentif sur les savoirs naturalistes locaux

Dans cette même lignée, le rôle de l'anthropologie c'est aussi de faire comprendre, comme le préconisait J. Barrau, que les savoirs naturalistes locaux sont de véritables savoirs, pas du folklore, pas du bricolage ou des habitudes. Il souligne qu'ils sont des systèmes de mise en ordre et d'interprétation de la nature et des codes de comportements à l'égard de cette nature et de cette ressource. M. Roué et D. Nakashima ont, sur ce point, bien souligné que les savoirs locaux étaient multidimensionnels, avec une dimension pratique/concrète et une dimension symbolique et abstraite. Les connaissances populaires sont à la fois basées sur des observations empiriques et une accumulation d'expériences, « nourris de perception et d'intuition ». Et il est important de prendre en compte ensemble ces deux dimensions. Les savoirs locaux ne sont pas seulement pragmatiques et utilitaires (des remèdes de bonne femme, des solutions ponctuelles à un problème particulier mais sans visée plus large ni réflexive), ils sont aussi interprétatifs et prédictifs (témoins d'une réflexion nourrie de connaissances rigoureuses et capables d'anticipations et de projections). Ils sont souvent transmis de façon orale et sont produits dans un contexte historique et culturel donné. Ils comportent donc une forte dimension symbolique, culturelle et sociale.

Pour les acteurs parc, il peut être intéressant de saisir cette diversité et l'anthropologie peut contribuer à la mettre en avant. Il s'agit d'avoir conscience de l'étendue des relations des populations à leur milieu et de ne pas se borner aux usages mais de remonter aux façons de concevoir le monde. CLS envisageait ainsi le savoir profane comme « la science du concret ». L'idée derrière cela est de pointer l'importance

de la connaissance de l'autre. Il indiquait d'ailleurs que dans le cadre d'un montage de projet, la première étape doit être une enquête sur les savoirs naturalistes et les classifications des acteurs locaux. Ensuite seulement on peut construire un dialogue entre les populations et le monde scientifique et croiser les classifications.

M. Roué revient elle aussi sur le fait qu'on ne peut se contenter du soi-disant caractère utilitariste des savoirs locaux. Elle nous dit qu' « on observe et on pense d'abord le vivant, on utilise ensuite ». On ne peut donc pas se contenter d'enquêter sur les usages des objets naturels par les groupes sociaux, il est nécessaire d'analyser tous les savoirs, savoir-faire et représentations. Ne pas se limiter à ce qui est utilisé. Ce qui n'est pas utilisé peut être une gestion de fait.

La prise en compte de la diversité doit réellement se faire pour ce qu'elle est – une cohabitation de relations spécifiques aux milieux – et non pour aboutir à une assimilation sous couvert de partage de connaissances. Je m'explique. Il est courant depuis quelques années, de parler de participation sociale ou de gouvernance ou même de co-construction. Il s'agit alors d'inviter aux débats autour des questions environnementales, pour ce qui nous concerne, des acteurs issus des territoires : associations et habitants. Au cours de ces rencontres il est important de prendre garde au « piège » d'un certain réductionnisme, ou d'une uniformisation, un lissage à l'excès des savoirs. Reconnaître les savoirs locaux ce n'est pas forcément vouloir à tout prix les intégrer dans la nomenclature scientifique « officielle ». Il n'est pas question de chercher à tout prix à assimiler savoir autochtone et science moderne, en cherchant des correspondances et en traduisant les connaissances et les pratiques locales en langage scientifique officiel. Il est important, au contraire, d'accepter qu'il s'agit de modes de connaissances complémentaires et différents. Là aussi il s'agit d'appliquer le relativisme et accepter la diversité des savoirs, dans la pensée, la pratique et l'interprétation/l'analyse. Pour M. Roué il est question d'envisager « la diversité des systèmes de savoir ».

CONCLUSION

Au-delà de tous les thèmes que l'on pourrait soulever, ce qui apparaît c'est au final que le rôle de l'anthropologue est de montrer l'imbrication des sociétés humaines avec leur milieu. Les écologues sont revenus de la théorie des équilibres. Ils se sont rendu compte que les perturbations naturelles faisaient partie du cycle de vie des écosystèmes et n'étaient pas à concevoir comme une menace ou quelque chose de nécessairement négatif. De la même façon, si l'on se penche sur les changements d'origine anthropique, on peut concevoir les sociétés humaines en co-évolution avec leur milieu, qu'elles ont en partie forgées et en fonction duquel elles se sont aussi adaptées. L'anthropologie démontre qu'aujourd'hui il n'existe pas de paysage naturel et de paysage artificiel, mais que l'interrelation Homme - Nature a depuis longtemps dicté la forme actuelle – et les formes successives – des environnements. L'Amazonie ou l'Australie aborigène en sont des exemples remarquables.

Sans aller aussi loin, on retrouve ce façonnement dans le marais audomarois, où l'imbrication nature/culture est extrêmement forte. On est face à un milieu humide classé réserve de biosphère mais totalement créé et entretenu par l'homme. Je pense qu'il est important de le dire et de le redire à tous et sur cette base de discuter avec les populations pour la mise en place d'une politique de gestion vraiment partagée et comprise.

Je reprendrai, pour terminer, la synthèse qu'a faite Marie Roué sur le nouveau raisonnement qui devrait guider la gestion des territoires :

- 1- les sociétés ont contribué à la création des écosystèmes (concept de co-évolution) par leurs pratiques,
- 2- de tout temps elles géraient leur environnement, et souvent de manière durable,
- 3- elles peuvent donc être des acteurs de premier plan quand il s'agit de conserver les milieux.

Échanges avec la salle

Gilles DUPERRON, assistant de la commission Environnement, Conseil Régional Hauts-de-France

Bonjour à tous, Bonjour Président, je tiens à excuser le Président de la commission Environnement Guy Harley d'Ophove et son vice-président Jean-Michel Taccoen.

Ces premiers débats sont au cœur de la réflexion actuelle pour une nouvelle politique régionale. Vos propos, votre approche de réflexion marquent. Nous sommes dans une nouvelle gouvernance de cette région à travers l'environnement. Ces questions sont posées par les acteurs du monde rural dans la politique de l'environnement et les débats sont ici, dans votre séminaire, qui est parfaitement à propos, je vous en remercie.

Maxime PAUWELS, CSENPC – référent du PNR Scarpe-Escaut

La question que je me pose, et qui est presque apparente dans la conclusion que vous donnez sur les savoirs locaux et notamment les savoirs passés, et comment peut-on expliquer qu'ils aient disparu aussi récemment ? Les interlocuteurs des parcs ont-ils perdu ces savoirs ?

Hélène MELIN, CSENPC

On est dans une période de transition, il y a juste une quarantaine d'années, les pratiques locales de la nature et de l'environnement étaient encore vives. Et puis avec la société de consommation, l'industrialisation, le « tout technologie », nous sommes entrés dans une seconde période où l'on perd tous ces savoir-faire. Sur le littoral méditerranéen, par exemple, en une génération on a perdu tout ce savoir. On arrive maintenant à une troisième génération qui essaye de se réapproprier cette culture, ce n'est pas encore perdu, le lien intergénérationnel est très important, il faut l'entretenir et être conscient que cette deuxième génération qui a un peu oublié les choses et qu'on a tendance à accabler d'ailleurs a été formée à ce productivisme. Aussi ce n'est pas facile, il faut retrouver cette mémoire sans passer pour « passéiste ». On voit dans les territoires qu'il y a des liens intergénérationnels forts et que les jeunes aujourd'hui se réfèrent aux anciens quand ils veulent s'installer sur un territoire ou nouer un rapport avec lui. Le rôle de l'anthropologie et des parcs d'abord est de faciliter ce lien et de reconnecter les différents imaginaires.

Charles PERRAULT, CORP - Fédération des PNR de France

Lorsque j'ai commencé mon activité agricole dans les années 70, la référence était « les usages locaux à caractère agricole » et les pratiques agricoles ont terriblement changé en 40 ans. Je me demandais s'il y avait des travaux scientifiques de comparaison entre ces « usages locaux à caractère agricole » qui étaient vraiment la base il y a une quarantaine d'années et les pratiques actuelles dans les différents parcs naturels régionaux ?

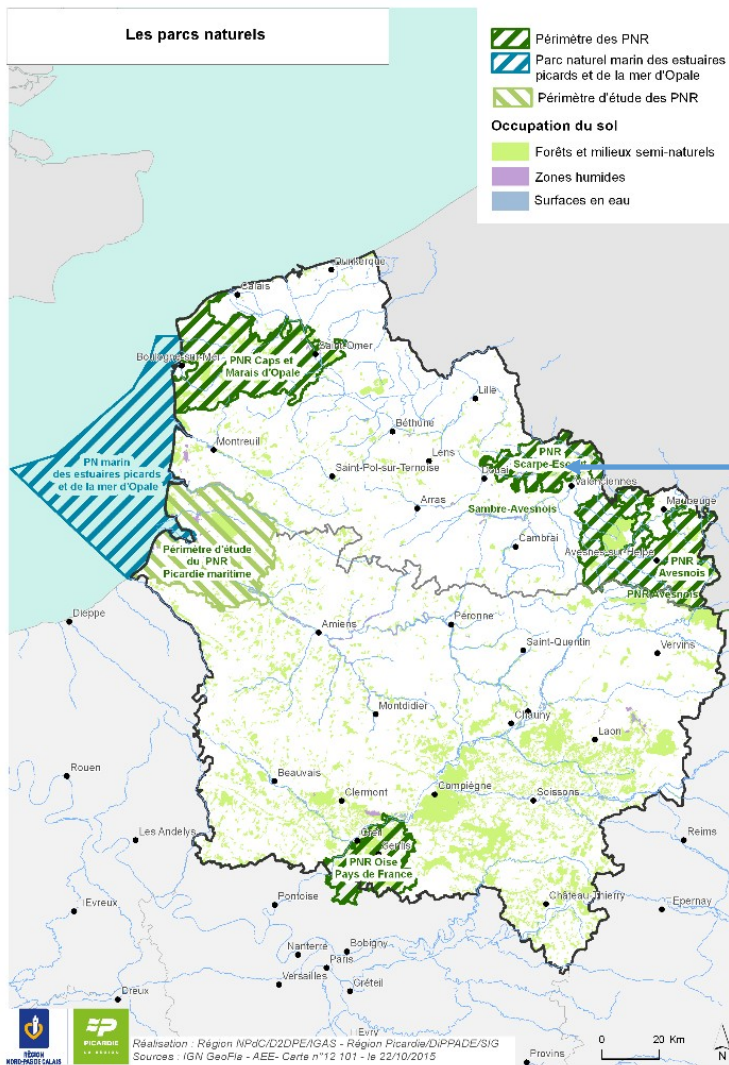
Hélène MELIN, CSENPC

Je ne saurais pas répondre sur les parcs, les acteurs des parcs sont sûrement mieux placés que moi. Mais en tout cas oui il y a eu des travaux sur cette complète transformation et ses conséquences à la fois naturelles et à la fois sociales. Il y a notamment Claude et Lydia Bourguignon qui sont des ingénieurs agronomes qui ont pointé cette rupture.

LES RELATIONS « HOMME – NATURE » À LA LUMIÈRE DES CHARTES SUCCESSIVES DU PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT

Michel MARCHYLLIE – ENRx, Olivier PETIT – Université d’Artois / CSENPC
avec les contributions de
Corinne TOMCZAK – PNR Scarpe-Escaut et de Jean-Pierre FRYSOU - CSENPC

En termes de préambule, nous tenons à préciser que cette présentation est issue d’un travail préalable de relecture des quatre chartes du PNR Scarpe-Escaut de la part de 4 personnes : Corinne TOMCZAK, Jean-Pierre FRYSOU, Olivier PETIT et Michel MARCHYLLIE. La présentation des relations Homme-Nature qui sera déroulée s’appuie uniquement sur la lecture des contenus de ces chartes.



Situation du PNR Scarpe-Escaut



Au sein de la région des Hauts-de-France, le PNR Scarpe-Escaut est un des quatre Parcs naturels régionaux classés avec : le PNR Avesnois, le PNR Caps et marais d’Opale et le PNR Oise-Pays de France. Un projet de PNR est à l’étude (il devrait constituer à terme un 5^{ème} PNR des Hauts-de-France) : le projet de PNR Picardie maritime.

Au niveau national, le PNR Scarpe-Escaut est le premier PNR créé (1968) dans un réseau qui compte aujourd'hui 51 PNR (2016). Chacun des PNR de France est classé et la Charte du PNR est l'élément constitutif du projet et de son existence.

Qu'est-ce qu'une Charte de PNR ?

- La Charte de PNR est le contrat qui concrétise le projet de gestion et de développement durable élaboré pour son territoire.
- Elle est composée d'un rapport de charte, d'un plan de parc et d'annexes.
- Elle précise la stratégie, les orientations et les mesures sur lesquelles chacun des signataires s'engage pour 12 ans.
- La Charte pour chaque PNR est validée par les communes, les ECPI, les Départements, la(les) Région et l'Etat (décret du 1^{er} Ministre).

Dans l'objectif d'analyser les relations Homme-Nature dans les Parcs naturels régionaux, nous avons pris le parti d'analyser les relations Homme-Nature sur un PNR : le PNR Scarpe-Escaut. Il y a plusieurs raisons à ce choix : comme nous venons de le mentionner, c'est le premier des PNR français, il possède quatre chartes sur la durée de ses classements de 1968 à aujourd'hui. Notre choix s'est porté sur le document structurel du PNR qui porte à la fois les dimensions stratégiques, d'orientations, de mesures opérationnelles et organisationnelles, de contrats et d'engagements sur la durée de classement. Certes, ce choix de la méthode - la lecture des chartes -entraîne un regard uniquement sur des intentions, sur des volontés d'engagement, sur des mesures à mettre en place, les souhaits de réalisations, à la différence des bilans d'activités qui auraient traité des actions réalisées. C'est donc bien dans ce sens qu'il faut analyser cette contribution.

Méthode : lecture des 4 Chartes du PNR Scarpe-Escaut

- Lecture de Charte = Lecture d'un projet de territoire.
- Lecture : reflets des contenus des différentes chartes successives (1968 – 1986 – 1998 – 2010).
- Lecture avec le filtre « relations Homme-Nature » : faire ressortir les changements et différences entre les chartes.
- Charte : organisation / cumul de volontés, d'engagements, d'orientations à la différence de bilans d'activités (réalisations, mises en œuvre).

Il est essentiel de préciser les références utilisées pour cet exercice de lecture analytique. Ces quatre chartes ont également été complétées par un document supplémentaire (Minair R., 1968) pour rééquilibrer les informations entre la charte de 1968 (34 p.) et les 3 autres chartes (119 p. à 255 p.) par un article publié dans la Revue Forestière Française. Les chartes de 1986, 1998 et 2010 développent des parties liées à la philosophie du projet de territoire, à l'esprit de la Charte. Quant à la Charte

constitutive de 1968, elle exprime en partie cet aspect et a donc été complétée par la publication rédigée par le premier directeur du PNR, alors Saint-Amand-Raismes.

Les références utilisées :

- **1968 : Charte constitutive du PNR de Saint - Amand – Raismes.**
Rapport de charte constitutive établi en 1968, 34 p.
- **1986 : Charte du PNR Nord-Pas de Calais. Novembre 1985.** Rapport de Charte établi en 1985, 119 p.
- **1998 : Charte du PNR Scarpe-Escout. Objectif 2008.** Rapport de Charte établi en 1997, 296 p.
- **2010 : « Charte 2010-2022 du PNR Scarpe-Escout. Parc naturel transfrontalier du Hainaut.** Rapport de Charte établi en 2010, 255 p.
- MinairR. (1968) - « **À propos du Parc naturel régional de Saint-Amand-les-Eaux – Raismes (Nord)** ». *Revue Forestière Française*, n° 9 : 593-601.

C'est le 16 septembre 1965 qu'est créé le syndicat mixte d'Études du PNR Saint-Amand-Raismes (membres : collectivités locales, établissements publics dont le récent ONF). C'est en 1967 que ce sont créés les Parcs naturels régionaux en France. Le 13 septembre 1968 est créé le PNR Saint-Amand-Raismes avec sa première charte constitutive. Elle constitue la 1^{ère} charte du PNR Scarpe-Escout.

En 1986, une nouvelle charte est élaborée avec la création du PNR Nord – Pas-de-Calais éclaté en trois secteurs : « Plaine de la Scarpe et de l'Escaut » (territoire étendu du PNR Saint-Amand-Raismes), « Boulonnais » et « Audomarois ». Cette charte constitue la 2^{ème} charte du PNR Scarpe-Escout.

En 1998, le PNR Scarpe-Escout apparaît avec son nom actuel et avec une charte qui est dédiée à son territoire (la région Nord Pas de Calais ne possède plus un PNR éclaté, mais 3 PNR). La Charte du PNR Scarpe-Escout en est donc la 3^{ème}.

En 2010, le PNR Scarpe-Escout renouvelle sa charte pour 12 ans. Elle constitue la 4^{ème} Charte du PNR et la 1^{ère} Charte transfrontalière (y compris au sein des 51 PNR de France).

Pourquoi le Parc naturel régional Scarpe-Escout ?

1967 : Création des Parcs naturels régionaux en France date du Décret de création

1968 : Création du Parc naturel régional Saint-Amand-Raismes (13 septembre 1968). 1^{ère} Charte pour le PNR Scarpe-Escout.

1986 : Nouvelle Charte et création du PNR Nord – Pas-de-Calais (en 3 secteurs : Plaine de la Scarpe et de l'Escaut, Boulonnais, Audomarois). 2^{ème} Charte pour le secteur PNR Scarpe-Escout.

1998 : Renouvellement de classement pour le PNR Scarpe- Escout (3^{ème} charte)

2010 : Renouvellement de classement pour le PNR Scarpe- Escout (4^{ème} Charte et 1^{ère} Charte transfrontalière).

Les 4 Chartes successives pour le territoire Scarpe-Escaut, classé « PNR » et chiffres-clés

Charte de 1968 (1968-1986)

- 11 communes / PNR Saint-Amand-Raismes
- 10 300 hectares /

Charte de 1986 (1986-1998)

- 52 communes de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : un secteur du PNR Nord-Pas-de-Calais
- 45 240 hectares / 173 649 habitants (384 hab. /km²)

Charte de 1998 (1998-2010)

- 48 communes / PNR Scarpe-Escaut
- 42 600 hectares / 162 000 habitants (380 hab. /km²)

Charte de 2010 (2010-2022)

- 55 communes / PNR Scarpe-Escaut
- 48 500 hectares / 190 000 habitants (392 hab. /km²)

Après ces quelques éléments introductifs et d'explication du cadre méthodologique mis en œuvre, nous nous proposons de vous restituer, de manière synthétique et non exhaustif, nos lectures.

Plan de la présentation

1. Relations « Homme-Nature » et logotypes des PNR
2. Les frontières des relations « Homme-Nature »
3. La place des habitants
4. L'évolution des visions de la nature
5. Quels enseignements de cette lecture des chartes ? (qualification des relations Homme-Nature, interrelations, interdépendances)

Comme évoqué préalablement, la région Hauts-de-France (comme celle précédemment du Nord – Pas-de-Calais) a une originalité à souligner : territoire de naissance de l'Histoire des PNR en France avec le premier Parc naturel régional créé et en près de 50 ans, 4 chartes de PNR successives.

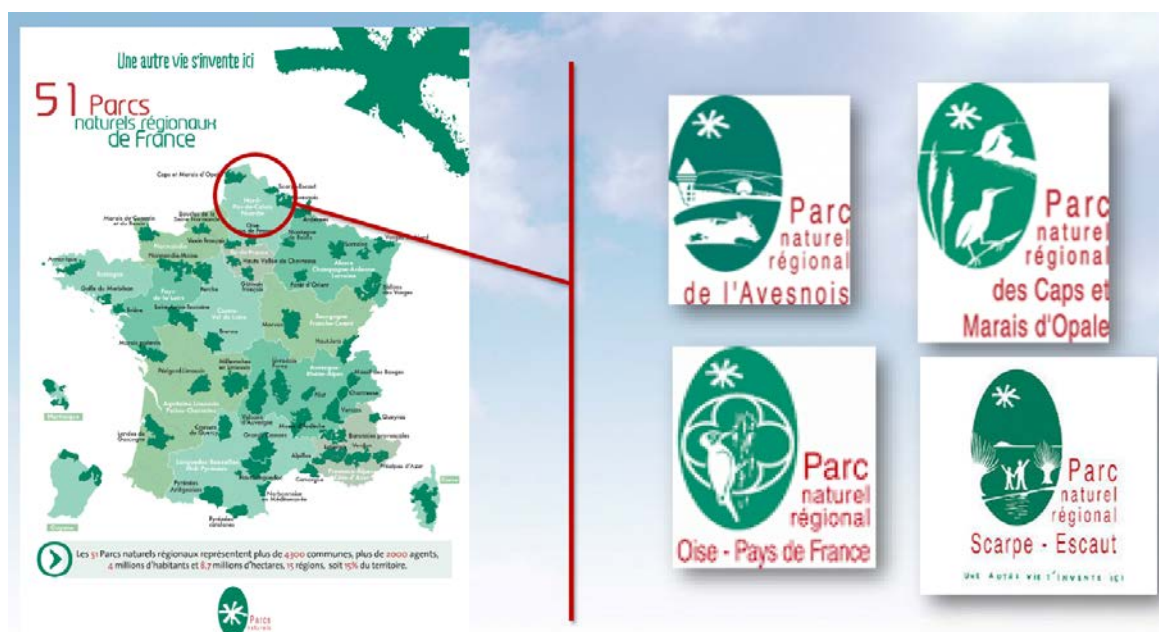
Chaque PNR a une signature qui lui est propre (aujourd'hui inscrite dans une charte graphique nationale). Ainsi, nous vous proposons d'ouvrir l'analyse des relations « Homme-Nature » au regard de l'évolution des logotypes du PNR Scarpe-Escaut de 1967 à aujourd'hui, et quelques éléments de références dans le réseau des autres 50 PNR.

C'est à partir de 1998 que la relation « Homme-Nature » s'illustre directement au sein des signifiants du logotype : présence de silhouettes d'un adulte et d'un enfant dans un environnement de nature, d'eaux (patrimoine naturel, saules têtards et zones humides), de terrils (patrimoine minier).

Nous pouvons faire exercice avec les autres PNR de la région Hauts-de-France. On y constate des éléments « signifiants » distinctifs : d'origine humaine (bâti, bocage, élevage pour l'avesnois, marais pour Caps et marais d'Opale, saule taillé en têtard et terril pour Scarpe-Escaut, et également d'origine naturelle : falaises et blongios nain pour Caps et marais d'Opale, pic pour Oise-Pays de France.

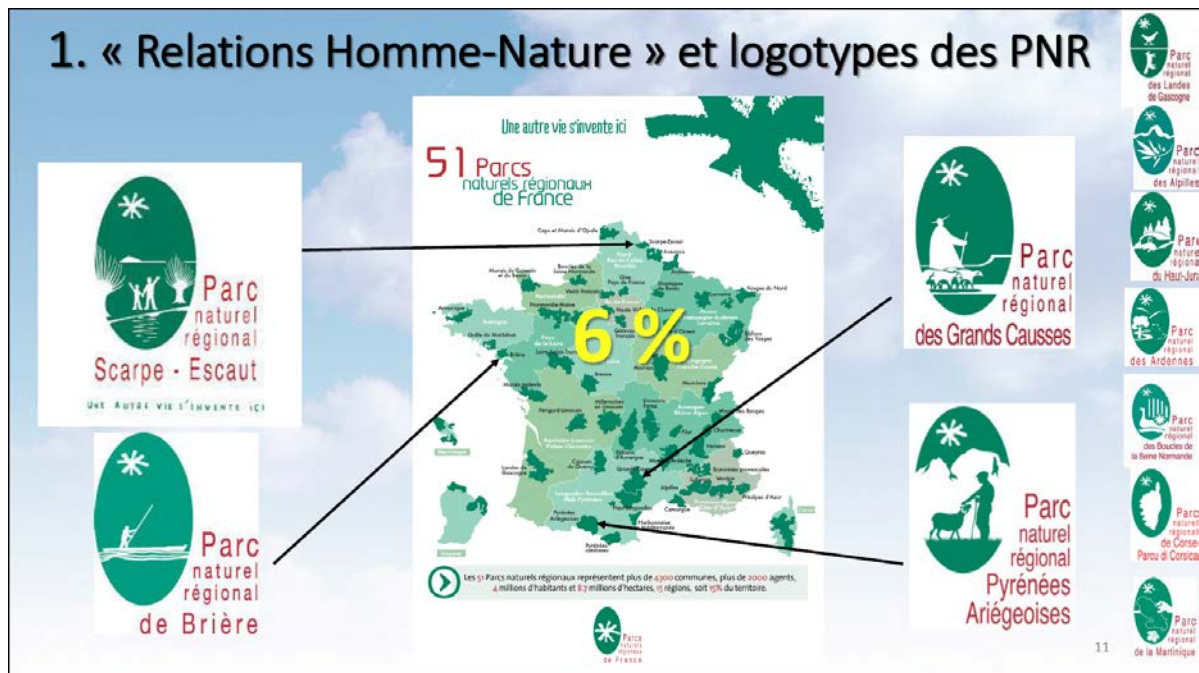
1. « Relations Homme-Nature » et logotypes des PNR

Évolution du logotype du PNR Scarpe-Escaut



Si l'on poursuit l'analyse, la présence de l'« Homme » dans les logotypes des 51 PNR de France : on note 3 PNR avec des silhouettes humaines rattachées à une illustration traditionnelle (activité traditionnelle, identitaire ou/et patrimoniale) : berger (2 PNR), briéron sur son chaland (1 PNR) ; 1 PNR avec plusieurs silhouettes illustrant une représentation multigénérationnelle (1 enfant, 1 adulte). Tous les autres signifiants sont principalement des symboles, des représentations paysagères, géographiques, historiques ou architecturales et des espèces animales ou végétales. Certains sont liées à des constructions humaines : chalet (Jura)... voire pour Scarpe-Escaut avec un terri.

En somme, 6 % des PNR affichent au moins une illustration humaine dans le logotype en lien avec des représentations naturelles.



En se plongeant dans les lectures des quatre chartes du PNR Scarpe-Escaut, on parcourt un projet de territoire par charte. La manière dont les projets ont été conçus au fil des années a sensiblement changé. On se base donc ici sur des intentions, et qui n'ont dans les faits pas forcément donné lieu à des réalisations. C'est bien dans cet esprit qu'il faut appréhender cette présentation. Par contre, le fait de faire une lecture historique de ces intentions (charte de 1968 par exemple) donne déjà des pistes pour traiter des relations Homme-Nature.

Au départ, à la fin des années 1960, le projet est conçu sous l'angle de la planification territoriale, relativement centralisée (même si R. MINAIR (1968) exprime que « Saint-Amand » a été, dès le départ, le jaillissement d'une idée locale. »

2. Les frontières des relations «Homme-Nature»

Modalités de qualification des relations « Homme-Nature »

- Difficile de circonscrire ces relations
- Différentes visions : anthropocentrisme / biocentrisme/...
- Choix de prendre une direction : **thématiques récurrentes**

Sur cette base, comment définir les frontières des relations « Homme-Nature » ?

De ce fait, nous proposons de classer ces relations selon quatre thématiques (ci-dessous). La place des habitants dans le projet de territoire fait l'objet quant à elle d'une présentation spécifique.

•Thématiques retenues :

- A. Ressources, patrimoine naturel, protection de la nature, ressources en eau
- B. Paysage
- C. Espaces, aménagement du territoire et liens urbain/rural, ville/nature
- D. Usages de la nature

La place des habitants dans le projet de territoire du PNR fera l'objet du point 3 spécifique.

A. Ressources, patrimoine naturel, protection de la nature, ressources en eau

On note d'une charte à l'autre, une évolution sur les termes liés au patrimoine naturel. La terminologie a évolué et s'est fortement enrichie avec des expressions qui renvoient essentiellement à de la protection de la nature et à la nature exceptionnelle : réserves, sites prioritaires, noyaux durs, cœurs de biodiversité ou encore sites naturels de qualité exceptionnelle. Il apparaît clairement un changement dans les approches : approche « top down » versus approche « bottom up ».

L'écart est tranché entre 1968 et les autres chartes. Pour illustrer, voici quelques expressions reprises dans la charte de 1968 :

- *«La protection de la nature comme celle des monuments culturels est restée longtemps de caractère ponctuel : elle répondait à l'exigence de la préservation d'éléments rares. Cette exigence demeure pour les monuments comme pour les points précis où la vie biologique s'avère particulièrement précieuse, où les spécimens botaniques ou faunistiques remarquables sont menacés.»*
- *«6 réserves botaniques sont prévues(...). Certaines seront clôturées mais seront ouvertes au public sous conditions...»*
- *«La Mare à Goriaux sera une réserve ornithologique (...) réserve naturelle et cynégétique et terrain d'étude scientifique (...)»*
- *«Reconstitution du milieu végétal et forestier dégradé ».*

En 1986, une évolution opère. Les mesures inscrivent une « priorité de préservation des sites naturels de qualité exceptionnelle qui constitue le patrimoine naturel régional le plus précieux ». L'espace naturel est abordé avec deux approches : « les espaces gérés par certaines activités humaines » (recherche d'amélioration de cette gestion, notamment sur les espaces agricoles, sur la gestion hydraulique), et des « actions spécifiques portant sur les facteurs déterminants pour la qualité des milieux naturels » (campagnes de sensibilisation, organisation d'approvisionnement d'essences locales...). Sur ce dernier point, les objectifs ciblent les agriculteurs, les habitants.

A. Ressources : patrimoine naturel, protection de la nature, ressources en eau

- **Écart marqué** entre la charte de 1968 et les autres chartes.
- Charte de 1968 exprime un plan d'aménagement, davantage qu'un projet de territoire.
- En matière de «Nature», des engagements «mise sous cloche de la Nature» en 1968.

La Charte de 1986, une spécificité : elle **constitue la charte unique des 3 secteurs de PNR (Audomarois, Boulonnais, Plaine de la Scarpe-Escaut) et une dimension transversale d'objectifs.**

La Charte de 1986 : poursuit la «**préservation des sites naturels de qualité exceptionnelle**», mais **ouvre sur des objectifs «espace naturel**», au sens «**espace géré par certaines activités**» et «mise en réseau des espaces à l'échelle régionale».

Pour illustrer, voici quelques expressions issues de la Charte de 1986 :

- **«Mettre en œuvre et développer une politique de protection, de valorisation et d’animation des espaces naturels, nécessite un territoire d’expériences et d’échanges où se lient la préservation des richesses et une nécessaire dynamique d’aménagement local.»** ;
- **«... faire du Parc naturel régional un terrain d’expérience offrant à chacun des partenaires les références pratiques permettant d’ajuster leurs différentes politiques pour façonner un environnement plus harmonieux qui satisfasse mieux les besoins réels des hommes.»** ;
- **«Cette caractéristique régionale conduit à intégrer les actions de conservation et de valorisation du patrimoine naturel aux politiques de développement local, intégration facilitée par le fait que la qualité du cadre de vie est désormais largement reconnue comme facteur important du développement régional ».**

Ces expressions reprennent des éléments de contexte national voire européen et certaines politiques nationales des années 1970 et 1980. La « qualité de la vie » ou encore le « cadre de vie » était souvent associé au Ministère de l’Environnement (ministère dont dépendent les PNR).

A. Ressources : patrimoine naturel, protection de la nature, ressources en eau

Pour les 2 autres chartes, vers une gestion intégrée des ressources naturelles. On traite à la fois les sites naturels majeurs (la terminologie évolue) et de gestion partenariale (avec les acteurs).

De manière croissante, et surtout à partir des années 1980, on voit apparaître la mise en réseau de sites, les liaisons de sites (1986, 1998), puis les corridors biologiques, le cœur de nature, les trames («écologique» et «verte et bleue»).

Changement dans les approches (top down / bottom-up).

Ainsi, de nouvelles notions apparaissent sous l’influence de cadres de références qui sont définis ou promus à d’autres échelles que celles du PNR. On peut évoquer non exhaustivement :

- 1968 : **«protection»** / **«accueil»** : vers une gestion cloisonnée
- 1968 : **«conservation»** ; 1986 : **«conservation et préservation»** qui évolue en 2010 : **«préservation, restauration, gestion intégrée...»**
- 1986 : **«qualité du cadre de vie»** comme un facteur important de développement
- 1986 : notion de **« satisfaire les besoins humains »**, en référence au «développement durable» ou avec d’autres expressions. D’abord timidement en 1986 et qui s’affirment dans les chartes suivantes
- 1998 : **« Écologie des populations »**, **« écologie des écosystèmes »** : les approches systémiques apparaissent nettement à partir de la charte de 1998.

On souligne également des écarts de vision. D’une vision du patrimoine naturel sous l’angle du dénombrement d’espèces vers une vision d’un patrimoine constitutif de son territoire (identitaire du territoire de l’Homme).

Les liens entre la Nature et l’Homme s’expriment dans davantage d’« interdépendance » (Charte de 1998). D’autres expressions renforcent ces relations : **« milieux naturels ... fragiles se recomposent au gré de la présence humaine »** (Charte de 1998) ; **« conduire à une gestion intégrée et partenariale de**

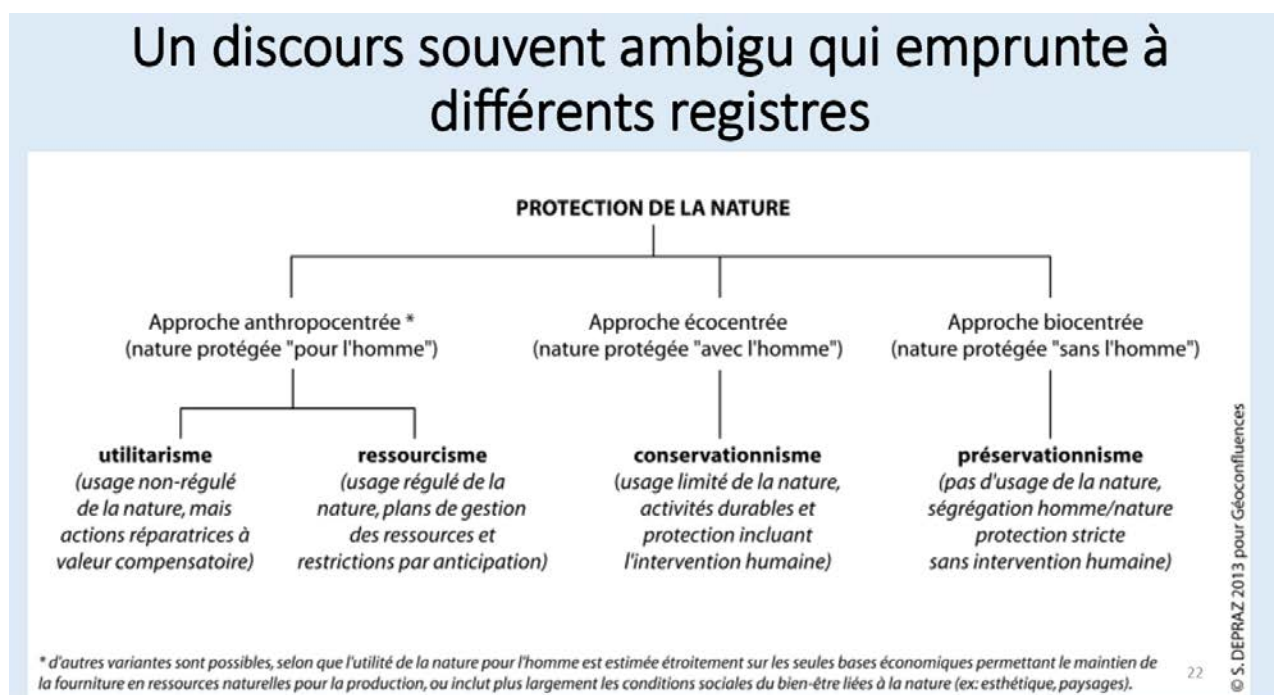
l'eau » (Charte de 1998) ; « ... le fonctionnement écologique de ces espaces nécessite évidemment leur meilleure prise en compte dans les activités humaines » (Charte de 2010) ; ou des verbes d'actions humaines en lien avec des systèmes fonctionnels : « Préserver et restaurer (...), sauvegarder et restaurer (...), améliorer (...), fonctionnalité (...), écosystèmes (...) » (Charte de 2010).

En Scarpe-Escaut (noms de l'affluent et de son fleuve international), la ressource en eau a des dimensions importantes et particulières sur le territoire. Les approches en la matière illustrent bien les relations Homme-Nature et leurs évolutions. Avant les années 1990, l'eau est traitée en deux dimensions, eaux de surface (eaux qui coulent) avec deux enjeux : pour les réserves botaniques, ornithologique, pour la forêt (dimension « Nature »), et pour les espaces de détente et de loisirs (dimension « Homme » et ses besoins). L'action est quant à elle axée sur des problématiques d'assainissement et de démolition (dimension humaine où l'on évoque « d'assurer un accueil paisible (...) des visiteurs »).

Après les années 1990, les visions sont plus fonctionnelles et dynamiques (et moins cloisonnées), une troisième dimension apparaît également (vision plus globale). La relation de l'Homme avec les ressources en eau s'ouvre sur trois dimensions avec les eaux en sous-sol et sur l'ouverture aux territoires voisins (transfrontalier et aussi entre les territoires de production et les territoires de consommation pour l'eau potable). L'eau, élément de la Nature, devient à la fois une ressource vitale pour les hommes, pour le territoire (contrat de ressource en eau), pour les espaces naturels et pour les activités économiques qu'il faut concilier.

Des années 1960 à 2010, les termes ont évolué vers des dimensions plus imbriquées et décloisonnées (« gestion intégrée et partenariale de l'eau » ; « agriculture et zones humides » ; « masse d'eau transfrontalière »...) et également avec des notions de solidarité (solidarités protecteurs-producteurs-consommateurs-gestionnaires-décideurs).

Dans les chartes, le discours sur la protection de la nature est le reflet des différentes approches (anthropocentrée, écocentrée, biocentrée).



Cependant, ce qu'il est intéressant de noter, c'est que les discours ne suivent pas, au fil du temps, un changement net allant d'un registre à un autre. Ce que l'on note plutôt, c'est la coexistence de plusieurs registres argumentatifs suivant les éléments qui veulent être soulignés. On retrouve cela dans presque toutes les chartes, même si clairement, dans la charte de 1968, le discours préservationniste (approche biocentrée) prédomine, tandis que dans les chartes suivantes, c'est davantage le discours ressourciste (approche anthropocentrée) qui domine.

B. Paysage

Sur ce second thème : le paysage, l'évolution des relations Homme-Nature-Paysage est plus subtile. Toutefois, un fil rouge fort marque ce thème : *l'Homme a façonné les paysages* (Chartes de 1968, 1986, 1998, 2010). En 1968, on note la création de « *paysages nouveaux et originaux* » : minier, hydraulique, forêt, espace rural...

Les notions relatives au paysage s'expriment avec des variantes :

1968 : la notion de « Paysage » apparaît au sens « contemplatif » et les perspectives de la relation Homme-Nature s'expriment plutôt dans la forme « destructrice de patrimoine historique », avec des actions : « sauver les vestiges naturels ». Le positionnement du PNR en 1968 est différent avec des objectifs d'accueil de population dans le PNR (loisirs, détente, tourisme..).

On lit d'ailleurs en 1968 : « *Le dépaysement, c'est-à-dire le voyage ou le séjour en des contrées plus ou moins lointaines, praticable seulement pour certains pendant les congés annuels ne saurait suffire à équilibrer la vie citadine. On doit favoriser l'aménagement d'espaces naturels proches du lieu de travail et du domicile et ainsi intégrés aux aires métropolitaines* »

En 1998 et 2010, c'est une prise en main, la construction d'une politique de paysage. En 1998 : « (...) *développer une politique des paysages s'est donc appuyer sur chacun.* »

En 2010, le paysage est « l'affaire de tous ». « *Chacun le crée à son échelle* ». Il s'agit de faire que chacun dans son territoire se sente impliquer « *à cultiver les paysages* ». Il y a d'ailleurs dans cette charte davantage d'injonctions à l'implication de chacun.

En somme, sur ce fil conducteur qu'est le paysage dans les chartes successives, la relation Homme-Nature relève d'une interdépendance qui se précise en associant les évolutions historiques des paysages construits par l'Homme et sur les renvois de la responsabilité sur les choix de paysages qui se construisent.

C. Espaces, aménagement du territoire et liens urbain/rural, ville/nature

La maîtrise de l'urbanisation est un fil rouge permanent des quatre chartes du PNR Scarpe-Escout, avec des approches, des dispositions et un positionnement de l'Homme différents. La périurbanisation est vécue et vue comme une menace de manière constante de 1968 à aujourd'hui.

La maîtrise de l'espace, au sens de la maîtrise foncière, est également un leitmotiv des quatre chartes.

En 1968, la maîtrise de l'urbanisation, la maîtrise de l'espace aborde plusieurs visions :

- Vision prédatrice des relations Homme-Nature.

- Vision destructrice de l'accueil dans la nature.
- Vision d'un espace rural déstructuré par l'urbanisation « citadine ».

En 2010, « ne pas gaspiller l'espace » renvoie à partager cet objectif avec les élus, les habitants, les aménageurs, les agriculteurs..., qui est plutôt assimilé à des solidarités dans l'intention et dans l'action.

Les notions s'illustrent par les expressions des chartes :

- « **Tentés d'acquérir un terrain pour y construire une résidence, ils (citadins) contribuent au morcellement des derniers grands et beaux ensembles ruraux.** » (Charte de 1968)
- « (...) les sites sont voués à une destruction par ceux-là (visiteurs, citadin) même qui entendent en jouir. » (Charte de 1968)
- « (...) **trouver de nouveaux moyens pour freiner les processus d'étalement urbain et leurs conséquences : morcellement progressif des espaces agricoles, impacts environnementaux, (...) et ségrégation sociale et spatiale.** » (Charte de 2010)
- « (...) une région où l'agriculture ne dispose plus de cette marge de manœuvre qui lui permet de reculer sans perdre sa substance même, le capital foncier... » (Charte de 1968)
- « Des outils sont à inventer pour poursuivre la maîtrise de la périurbanisation, (...) **et en faire un facteur d'attractivité du territoire.** L'ensemble des acteurs du territoire, (...) devront faire preuve de solidarité, d'innovation et d'exemplarité dans les solutions à apporter (...) » (charte de 2010)

En 1986, on constate clairement un tournant pour le PNR :

- Conséquence de la décentralisation
- L'aménagement spatial à d'autres échelles
- Des lieux de décision
- Le dialogue avec les collectivités et les élus dans autres dimensions.

Le PNR n'est alors plus hors du dialogue mais partie prenante des orientations. Il exprime (et il est plus légitime) pour affirmer la nécessité d'une vision d'ensemble, vers un développement plus cohérent. Il fait toutefois ses premiers pas dans de nouveaux dialogues avec les collectivités, dans les réflexions d'aménagement à d'autres échelles que celles des sites, de son territoire.

On relève ainsi :

- « *La volonté affirmée du Parc naturel régional Nord Pas de Calais de s'inscrire dans le mouvement de décentralisation vise à promouvoir les possibilités d'initiatives de chaque personne qui exerce son activité sur le terrain.* » (Charte de 1986)
- « *Ancrer le Parc dans une politique d'aménagement du territoire.* » (Charte de 1986)

L'aménagement de l'espace reste un objectif de fond au cours des chartes, mais avec des contextes qui ont évolué (économique, social, démographique...). Un saut de complexité s'exprime nettement sur le sujet de la manière d'aménager et de consommer les espaces et dans les relations.

De la complexité des relations dans l'aménagement de l'espace :

- Faire autrement
- Maîtriser
- Garantir le paysage, le cadre
- Inventer
- Mobiliser

On lit notamment :

« **La maîtrise des constructions en milieu rural est (...) indispensable** car on ne peut pas aboutir, pour les besoins du développement et du renouveau économique régional et par la croissance démographique, à une urbanisation diffuse dispersant dans l'espace rural et les bois un semis lâche de zones bâties qui défigurait les campagnes. » (Charte de 1968)

« **Objectif : développer une forme d'urbanisation qui limite notamment le gaspillage d'espaces, l'atteinte aux paysages, les conséquences sur les changements climatiques... et avancer sur un "mieux vivre ensemble"**. Compte tenu de l'importance des besoins résidentiels ou économiques à satisfaire dans les prochaines années, l'ambition n'est pas de stopper l'expansion urbaine, mais de raisonner autrement l'urbanisation (...) » (Charte de 2010)

La notion d'irréversibilité de l'action des hommes parcourt les quatre chartes. Cela demande l'implication obligatoire de l'Homme pour maîtriser l'irréversibilité des transformations de certains espaces, notamment ruraux et forestiers (Charte de 1968), agricoles et naturels (Charte de 2010). La notion d'espace limité apparaît dans les deux dernières chartes. L'espace « foncier » est qualifié au même titre qu'une ressource naturelle, qu'une ressource en eau, qu'un patrimoine exceptionnel.

Une notion qui apparaît dans les textes comme suit :

- « *Il s'agit d'affirmer l'irréversibilité de l'affectation de certains espaces.* » (Charte de 1968)
- « (...) *la rareté du foncier et la qualité des espaces naturels et agricoles imposent aux partenaires une réaction forte, partagée et urgente, pour limiter les effets irréversibles.* » (Charte de 2010)

D. Usages de la nature

Des constantes d'une charte à l'autre existent dans cette thématique d'usages de la nature : usages agricoles, usages récréatifs, usages de loisirs de proximité, usages éducatifs, usages sportifs...

Dans les chartes de 1968 et 1986, ce sont les usages anthropocentrés qui sont principalement relatés, avec une insistance sur l'ensemble des usages récréatifs (chasse, pêche, tourisme, détente...).

Dans les dernières chartes (1998, 2010), l'environnement apparaît comme un usage particulier (usage environnemental, gestion de l'eau, qualité de l'eau, offres de chantiers-nature, des services naturalistes comme sites d'observations ornithologiques...) et dans un souci de préservation des milieux.

Cependant, dans toutes les chartes, on retrouve la volonté de concilier les différents usages sur le territoire du PNR.

3. La place des habitants

Il est apparu à la lecture des quatre chartes, la nécessité de traiter de la place des habitants de manière spécifique, notamment en analysant les positionnements des habitants exprimés dans la rédaction des textes des rapports de charte.

Dans les années 1960, on pense « la Nature » contre les « activités humaines perturbatrices ». On cloisonne ainsi les dimensions « nature exceptionnelle à protéger » et « lieux d'accueil et de détente des visiteurs ». L'Homme est vu comme un consommateur d'espaces, de paysages : une vision fonctionnelle de la nature.

« *Le parc est fait pour être visité, et ses équipements utilisés* » (Charte de 1968).

Progressivement, on prend en compte davantage les dimensions complexes des relations Homme-Nature : la notion de « gestion intégrée » apparaît, ou encore « conduite d'une gestion intégrée et partenariale... » (Charte de 1998), ou également d'association avec les hommes pour envisager un « système socio-écologique » (vision écosystémique).

Dans la charte de 1998, la relation Homme-Nature est traitée dans une relation « vivant-vivant », et dans une relation dynamique (« passé », « héritage », « aujourd'hui », « volonté de demain »...).

On note également des changements de positionnement des habitants dans la méthode même de construction du projet de territoire (élaboration de la charte du PNR).

Au cours des années 1960-70, l'habitant n'avait pas sa place dans le processus d'élaboration et d'écriture du projet. Toutefois, et dans le texte, on y relate clairement : le PNR « appartient à tous » et « répond aux besoins des hommes... » (Charte de 1968). D'ailleurs, R. MINAIR l'exprime également :

- « *Le Parc naturel régional est une œuvre collective. Il ne doit pas résulter de l'effort d'un seul homme ou d'une seule équipe. Il faut vraiment que chacun éprouve le sentiment qu'il est le fait de tous, parce qu'il appartient à tous.* » (MINAIR R., 1968).

Dans la charte de 1986, une inflexion se produit à la fois dans l'écriture et dans le renvoi à la mise en œuvre de la charte.

- « *La volonté affirmée du Parc naturel régional Nord – Pas-de-Calais de s'inscrire dans le mouvement de décentralisation vise à promouvoir les possibilités d'initiatives de chaque personne qui exerce une activité sur le terrain.* » (Charte de 1986)

Dans la charte de 2010, l'objectif devient plus clair et des dispositions participatives (implication) sont déployées et mises en œuvre lors de l'élaboration du projet. Il y a un réel volontarisme dans la mise en œuvre exprimé dans la charte avec une attente forte de mobilisation « citoyenne » et des habitants.

- « *En raison des traces du passé, des occupations humaines actuelles, la préservation du patrimoine naturel nécessite d'intégrer l'homme au cœur du dispositif d'action.* » (Charte de 2010)

La Charte actuelle (2010-2022) fait de la participation et de l'engagement des habitants « une » condition de réussite du projet. Les habitants deviennent acteurs et responsables de leur cadre de vie, de leur environnement, ils ont un pouvoir d'agir localement. « *Cette mobilisation ne se décrète pas* » (page 94) et de nombreuses actions, démarches, approches, méthodes... sont envisagées pour

favoriser cette prise de conscience et d'initiatives (médiation et création culturelles, concours photos, collecte de mémoire, etc.). La mise en réseau d'acteurs travaillant directement avec les habitants du territoire constitue également une manière de toucher l'habitant (centres sociaux et culturels, musées, écoles, associations...).

De manière générale, on note ainsi une évolution de la place des habitants :

- Le PNR pour assurer l'accueil, les activités extérieures, la sérénité, l'éducation... (Charte de 1968)
- Vers un PNR porteur d'une charte qui renvoie aux besoins, à la qualité de vie dans le territoire, au mieux-être, à l'éducation et la sensibilisation à leur environnement / à leur territoire, aux habitants contributeurs, aux habitants qui participent à l'action... une charte de 2010 avec une ambition d'implication et de volonté collective pour atteindre les objectifs.

Pour illustrer :

- « *La protection de son environnement garantissant un accueil paisible, le développement d'activités culturelles de qualité susceptibles de s'épanouir à l'extérieur, la promotion des sports de plein air sans compétition, le maintien des zones de calme, de silence et de détente, excluant activités bruyantes et « luna-park », (...)* » (Charte de 1968).
- « *L'éducation à tout âge, le débat participatif, la généralisation des pratiques exemplaires, la formation d'ambassadeurs du territoire permettront de déployer parmi les habitants prise de conscience et actions citoyennes dans ces domaines (mesures 36, 40, 41, 42, 43, 44).* » (Charte de 2010).
- « *La participation ne se décrète pas : il faut savoir donner la parole et écouter, créer autour des demandes et des besoins les occasions d'agir concrètement. L'engagement attendu de l'ensemble des acteurs du Parc naturel transfrontalier nécessite une démarche transversale et interactive pour mobiliser autour des enjeux, responsabiliser davantage les individus et valoriser les actions éco-citoyennes qui mettent en mouvement le projet commun pour le territoire et ses habitants.* » (Charte de 2010).

4. L'évolution des visions de la nature

Les chartes expriment clairement une évolution des visions de la nature. En 1968 et 1986, la vision est ancrée dans « le cadre de vie ». En 1988 et 2010, la vision est davantage « territoriale ».

On constate clairement une prise en compte progressive de la complexité des enjeux, qui se traduit par un enrichissement (une diversité) du vocabulaire : préserver, coordonner, préserver et sauvegarder, sauvegarder et restaurer, améliorer, mobiliser, mettre en cohérence, maîtriser... Il est à noter, les chartes s'interdisent l'interdit dans l'usage des verbes (aspect normal pour les chartes).

On constate également que l'appréhension de la nature se « technicise » beaucoup avec le temps et avec une multiplication de nouveaux sigles (Natura 2000, TVB, ZPC, ZSC, ZNIEFF, ZICO, MAE, SAGE...).

L'organisation du PNR lui-même accompagne cette évolution. D'une organisation thématique au départ (plus simple, plus lisible), on aboutit à une organisation beaucoup plus transversale dans les dernières années.

Pour illustrer :

- « *La reconversion économique...est étroitement liée à la mise à la disposition des personnels des entreprises, d'un cadre de vie et de détente moins austère (...)* » Charte de 1968, Préambule.
- « *Ce territoire habité vivant a une véritable dimension de "salle de travaux pratiques" grandeur nature* ». Charte de 2010, p. 100.
- « *Gestionnaires, collectivités, associations, entreprises (...) sont tous acteurs de la mise en œuvre de la trame écologique transfrontalière, déclinaison des politiques régionale (TVB), départementales (ENS, ruralité), nationales, européennes (Natura 2000...), elles-mêmes déclinées par certains EPCI.* » Charte de 2010, p. 61.

5. Quels enseignements ? Quels écarts entre la réalité et les intentions ?

Au départ (1968), on ressent une mise à distance entre l'homme et la nature. L'Homme est vu comme perturbateur, destructeur, jouisseur, consommateur d'espaces...

Au fil du temps, on pense davantage la relation Homme-Nature dans une perspective systémique, en mettant davantage en avant les interactions, les dépendances réciproques, la co-évolution entre systèmes naturels et systèmes humains.

« *Gérer et protéger la nature* » a néanmoins un fil conducteur commun qui n'a de cesse à se préciser de charte en charte : le dialogue, la démocratie locale, la mobilisation, la participation des habitants, l'implication, la collaboration...

Aujourd'hui, au travers des éléments écrits dans la charte 2010-2022, la nature du territoire apparaît être le fruit de l'histoire et de l'action de l'homme. Le projet de PNR est un « tout » mettant l'habitant au cœur de l'action, en faveur d'un « développement mais pas à n'importe quel prix ».

Mais peut-être que tout cela n'est qu'une extrapolation abusive...

Pour terminer cette présentation, une lecture commentée de textes parus en 1968 (MINAIR R., 1968) telle qu'elle pourrait être faite aujourd'hui (2016).

1968	2016
« <i>SAINT-AMAND a été, dès le départ, le jaillissement d'une idée locale.</i> »	Charte du PNR : démarche ascendante issu du local et répondant à des cadres supérieurs
« <i>L'idée du Parc (...) de faire des forêts domaniales de SAINT-AMAND et de WALLERS, un ensemble de promenade agréable</i> »	Charte du PNR : aux bénéfiques des populations locales (des habitants)
« <i>(...) celle des Elus locaux de faire lever la malédiction qui pèse sur la région du Nord que chacun croit affreuse (...)</i> »	Charte du PNR : une image nouvelle, une attractivité, du qualitatif (reconnaissance d'une qualité du territoire)
« <i>Dire que cette convergence d'idées n'était pas sans contradiction serait passé rapidement sur les longues discussions, les mises au point délicates,</i>	PNR : une affaire complexe, avec nécessité de dialogue et de rassembler pour aboutir, engager une action collective, un dépassement des difficultés, des notions de cohérence, de convergence et de

<i>voire même les impossibilités. »</i>	négociation
<i>« Quoi qu'il en fut, un Syndicat d'Etudes groupant les collectivités locales et organismes intéressés fut mis sur pied dont tous les membres prirent l'affaire à cœur et ne ménagèrent pas leur peine. (...) »</i>	PNR et sa charte : des engagements arrêtés afin de formaliser chaque marche à gravir pour atteindre les objectifs souhaités et souhaitables.

En conclusion, l'analyse non exhaustive des chartes du PNR Scarpe-Escaut, nous amène à des réflexions supplémentaires. Quels écarts entre la réalité et les intentions (ou engagements écrits dans les chartes) ? Est-ce que les évolutions constatées dans les chartes se retrouvent dans les faits, dans les mises en œuvre, dans les vécus des habitants ?

Zoom sur Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut : deux cheminements dans les relations Homme-Nature.

La Charte du Parc naturel régional Nord – Pas-de-Calais de 1986 est commune aux trois secteurs du PNR :

- Boulonnais ;
- Audomarois ;
- Plaine de la Scarpe et de l'Escaut.

L'Audomarois, le Boulonnais (avec l'ajout du territoire du pays de Licques situé entre les deux secteurs) ont donné l'actuel territoire du PNR Caps et Marais d'Opale, tel qu'il existe aujourd'hui.

Le secteur «Plaine de la Scarpe et de l'Escaut (PSE)» correspond au territoire de l'actuel PNR Scarpe-Escaut.

Les deux parcs ont ensuite eu leurs propres chartes (entre 1998 et aujourd'hui). Quelles évolutions différentes des chartes ?

FOCUS DE L'APRÈS 1986 SUR L'ÉVOLUTION DIFFÉRENTE DES CHARTES

APERÇU DES RELATIONS HOMME – NATURE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

Jean-Pierre GEIB - PNR Caps et Marais d'Opale / ENRx

Cette histoire de 30 années débute par l'expression de la décentralisation et de la déclinaison de la politique européenne en matière d'environnement dans la récente Région Nord – Pas-de-Calais.

Les 3 chartes successives qui passent d'un document principalement d'intentions de 56 pages en 1986 à une charte très précise de 400 pages en 2013 qui rassemble les engagements de tous autour d'objectifs cibles, de prescriptions, de délimitations cartographiques, reflètent l'évolution législative et technocratique des critères de classement des territoires en Parc naturel régional.

Le nombre d'acteurs dans les domaines d'action du Parc naturel régional s'est démultiplié ainsi que les collectivités locales et leurs domaines d'intervention.

De quelques acteurs en 1986 au nom desquels le syndicat mixte du Parc agissait, ils sont désormais des dizaines à se répartir officiellement les rôles à jouer en faveur des multiples domaines que recouvre ce qui était dénommé en 1986 le patrimoine culturel et naturel.

La notion de patrimoine comme bien collectif s'est étendue et le Parc naturel régional a développé ses objectifs et ses services dans ce sens, en l'élargissant au bien-être de tous.

Les acteurs politiques locaux ont demandé et obtenu une extension du territoire classé, preuve que ces objectifs restent dignes d'intérêt bien que les visions de chacun peuvent en être très différentes.

Mais la charte du Parc naturel régional est plus que jamais une formidable ambition associée à un grand écart permanent : un grand écart entre une vision politique, technocratique et une vision de l'usager au quotidien et un grand écart entre un discours omniprésent sur la préservation de la planète et la sensibilisation effective de la majorité des acteurs locaux.

Les relations entre l'Homme et la Nature se sont distendues. Dans le milieu rural, trace de la volonté de l'Homme de maîtriser la Nature, la notion de "propreté" est culturellement ancrée et s'oppose à une évolution vers une plus grande place laissée à la Nature.

S'y ajoute la perte de connaissance de la Nature par les usagers du monde rural, et ceci depuis la seconde guerre mondiale, amplifiée par l'arrivée de plus en plus massive de néoruraux et de ceux qui ne vivent la Nature que comme bien de consommation.

La place d'un Parc naturel régional dans ce contexte est d'assurer une ambition à un territoire, aux patrimoines remarquables, au travers d'un mode de faire. Intermédiaire, interprète, médiateur, catalyseur, formateur, accompagnateur, "gardien du temple", voilà les nombreux rôles qui lui sont attribués et ce, afin de lutter contre la banalisation, de faire valoir la diversité à tous points de vue, et d'attiser les curiosités de connaissance.

Un exemple significatif de ce mode d'action qui relance les liens entre Homme et Nature dans le monde rural est celui des coteaux calcaires, milieu caractéristique des Caps et Marais d'Opale.

L'étude ethnologique menée en 2006 par Laurence Carré, ethnologue à Espace Naturel Régional, a permis un voyage dans ce "pays aux herbes tremblantes" ainsi qu'elle l'avait appelé, où, autrefois, des

troupeaux itinérants communs de moutons boulonnais pâturaient sous la houlette d'un berger. Maintenant, après l'abandon d'une grande majorité de ces espaces pendant une trentaine d'années, les mêmes troupeaux sont revenus. Dans des objectifs de restauration et gestion d'espaces naturels remarquables, en adéquation avec l'intérêt économique d'éleveurs, après expérimentation, le Parc naturel régional et les acteurs publics dans le domaine de la préservation de biodiversité ont permis, en s'appuyant sur la connaissance des usages passés, de remettre en place un nouvel équilibre.

L'EXEMPLE DE LA BASSE VALLEE DE LA SLACK

Delphine PANOSSIAN – PNR des Caps et Marais d'Opale



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale co-anime avec la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, un programme d'actions dont l'objectif est la préservation de la Basse vallée de la Slack. Ce territoire, étendu sur 5 communes et sur quelques 500 hectares, recèle une richesse patrimoniale des plus qualitatives. C'est pourquoi, plusieurs programmes d'actions se sont succédés et enrichis autour de 3 piliers, reconnus comme indissociables les uns des autres pour un équilibre de cet espace:

- La préservation d'une pratique agricole d'élevage, maintenant d'un paysage ouvert et une flore spécifique ;
- La reconnaissance de la Basse vallée comme une zone naturelle d'expansion de crue, dont la présence de l'eau favorise la culture d'un foin qualitatif ;
- L'affirmation de la présence d'une certaine biodiversité, notamment avifaunistique.

Le dernier programme d'actions ne fait pas ou peu référence aux habitants de ce territoire. Pourtant, la Basse vallée de la Slack, bien qu'essentiellement reconnue pour son patrimoine naturel, n'en reste pas moins un territoire riche de culture. Cette culture, ce sont les hommes qui en sont à l'origine et la transmettent. Partant de ce principe, il est apparu légitime d'interroger les habitants, sans distinction de fonction, d'âge ou de niveau de connaissances, pour mieux cerner la/les manière(s) dont ils perçoivent ce territoire. Les écouter contribue à identifier des leviers d'actions pour les faire « renouer » avec ce patrimoine.

En parallèle, le PNR avait fait réaliser par Sébastien Meaux un diagnostic des différentes enquêtes ethnologiques et collectes de témoignages réalisées sur son territoire. Ce diagnostic devait aider à améliorer notre méthode d'intervention en ethnologique et notre identification de sujets porteurs de sens. C'est pourquoi le PNR a mis sur pied un partenariat avec l'Université de Lille 1 et a accueilli un groupe d'une vingtaine d'étudiants en ethnologie, sous la direction d'Hélène Melin, puis d'un stagiaire, issu de cette filière. Ces étudiants ont été accueillis en « immersion », dans le territoire de la Basse vallée de la Slack. Ils ont établi un protocole leur permettant de diversifier les modes de rencontre avec les habitants, mais aussi avec le territoire. Des approches sensibles, historiques, scientifiques ont été employées pour définir le degré de connaissances de ce territoire et la manière dont celui-ci est partagé. Par la suite, un stagiaire a compilé les connaissances historiques existantes et approfondi les témoignages.



Les conclusions de cette enquête, sur lesquelles le PNR s'appuie aujourd'hui pour construire une dynamique collective et partagée sur ce territoire, dans l'objectif de favoriser sa préservation, sont de plusieurs ordres :

- La Slack aux mains des « sachant » ; l'analyse des mots employés pour décrire ce territoire par les habitants sont bien différents de ceux des scientifiques ou experts, voire de ceux qui vivent la Slack au quotidien. Les habitants s'en sentent donc, mis à l'écart ;
- La Slack n'est plus un espace à usages multiples ; ainsi, le territoire reste dans les mains de certains groupes en relation permanente avec le milieu dont les usages sont liés à son exploitation (agriculture, chasse, etc.) ;
- La Slack est riche d'éléments historiques et patrimoniaux ; mais, elle est aujourd'hui essentiellement reconnue pour la beauté de ces paysages ;
- La Slack est le théâtre de conflits ; ces conflits sont le signe d'un territoire auxquels les usagers portent de la valeur, de l'intérêt.

Ces conclusions ont nourri et guidé l'envie de travailler avec et pour les habitants. Elles ont fait ressortir des leviers d'actions qu'il convient d'actionner :

- La valorisation des traits historiques, peu connus et exploités par les acteurs de la transmission (école, office de tourisme, etc.) ;
- La présence d'acteurs moteurs sur le territoire (animateurs de NAP, conteuse, bibliothèque, associations, etc.) ;
- L'image d'interdit de la Slack : comment la montrer, la faire ressentir sans gêner les activités quotidiennes ?
- L'implication des habitants dans des petits projets qui remettront la Slack au cœur de leur quotidien.

Ces propositions sont autant de possibilités pour reconnecter les habitants à leur environnement en jouant à la fois sur le cognitif et le sensoriel. L'intérêt pour cet environnement pourra être renouvelé en exploitant ces différents supports, permettant de redévelopper d'autres usages de ce milieu.



**FOCUS DE L'APRÈS 1986 SUR L'ÉVOLUTION DIFFÉRENTE DES CHARTES
RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA DÉMARCHE FÉDÉRATRICE AUTOUR DES ZONES HUMIDES
CONDUITE EN 2014**

Corinne TOMCZAK – PNR Scarpe-Escaut

Pour illustrer la manière dont le Parc naturel régional Scarpe Escaut aborde la question des relations Homme-Nature, nous vous proposons de revenir sur une démarche menée en 2014, dont l'objectif était de construire un lien entre les habitants du territoire et une de ses richesses emblématiques : les zones humides.

Cette démarche fédératrice s'inscrit dans la charte du Parc, et plus particulièrement dans la vocation 4 qui fait des habitants des acteurs du projet de territoire. Avec un territoire densément peuplé et une pression démographique forte qui s'exerce sur les richesses naturelles, la mobilisation des habitants est une des conditions pour la réussite du projet porté par cette charte.

Cette mobilisation ne se décrète pas. C'est avant tout une démarche à mettre en place, des outils et des partenaires à mobiliser en s'appuyant sur plusieurs ressorts :

- la connaissance des richesses naturelles du territoire (c'est un territoire qui a connu de nombreuses transformations dans le temps, avec notamment l'industrie minière qui a profondément marqué le paysage et les relations entre l'homme et la nature) ;
- l'identification de l'offre d'animation, de découverte du territoire qui est très variée (culture, sports, loisirs, etc.)
- la mobilisation cette offre et de ces acteurs pour changer le regard sur le territoire, changer les pratiques, les comportements, et à terme peut être, présenter ces zones humides comme un atout, une richesse, une fierté.

Depuis que cet enjeu de mobilisation a été affirmé, une méthodologie a été produite (accompagnée par Mairie Conseils) et appliquée, notamment sur un projet qui s'appelait Mine d'Art en Sentier (expérience de Land Art, sur le thème du patrimoine minier avec la création de 11 œuvres originales), dont le territoire s'est vraiment saisi (mobilisation 50 acteurs, 100 rendez-vous, 10 000 visiteurs...).

Le Parc naturel régional Scarpe Escaut a donc décidé de renouveler la démarche et cette méthode sur une richesse naturelle caractéristique du territoire : les zones humides.

Pourquoi ce choix ?

Le PNR Scarpe Escaut est un territoire de zones humides très variées : étangs, marais, canaux, tourbières, mares, fossés, rivières, nappes superficielles ou souterraines... qui représentent 13 000 hectares, c'est-à-dire 32% du territoire du Parc. Cette caractéristique se manifeste également dans le changement du nom du Parc qui est devenu Scarpe Escaut mais qui, à l'origine, s'appelait le Parc de la Forêt de Raismes, Saint-Amand, Wallers...

Ces zones humides sont exploitées depuis longtemps puisque notamment les moines des anciennes abbayes du territoire défrichaient et asséchaient les marécages pour les cultiver.

Aujourd'hui elles accueillent de nombreuses activités : élevage, chasse, pêche, tourisme, randonnées... Ces zones humides protègent aussi le territoire contre les inondations, atténuent l'effet des

sécheresses et accueillent une biodiversité riche. Les connexions entre ces zones humides permettent aux espèces de circuler autour des 2 vallées emblématiques de la Scarpe et de l'Escaut.

Pour construire cette mobilisation des habitants, le Parc s'est donc appuyé sur l'ensemble des acteurs du territoire, selon la méthode expérimentée évoquée précédemment, pour faire ensemble, avec des animateurs nature, des associations d'histoire locale, de sports de nature, des centres sociaux, des acteurs culturels, de la sphère éducative, des enseignants, etc.

La démarche permettait à chacun de s'engager selon son souhait, sa capacité. Certains ont développé et porté un projet nouveau, d'autres se sont impliqués dans un projet partagé, d'autres ont été les relais de la démarche et des projets initiés ou ont participé à des événements organisés par d'autres.

Dans ce cadre, un besoin collectif d'outillage s'est manifesté. Collectivement des outils ont été construits pour permettre à ces acteurs du territoire, qui ne sont pas spécialistes de l'environnement et/ou naturalistes, de s'approprier l'enjeu des zones humides pour le territoire :

- une journée de formation à l'attention des acteurs,
- un kit dans lequel a été repris de la documentation existante mais aussi un document support spécifique créé pour cette occasion,
- un jeu « le fabuleux voyage de Léon le triton » développé avec le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury.

Nous avons été accompagnés dans cette démarche par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. En terme de bilan, 120 personnes ressources issues de nos acteurs relais ont été sensibilisés aux zones humides, 37 acteurs ont proposés des actions, 40 actions nouvelles ont été créées pour toucher au final, à travers l'ensemble des événements qui se sont déroulés, 3200 personnes. Plus de 2/3 des actions ont été nouvellement créées dans le cadre de cette démarche qui repose sur le volontariat et un libre engagement des acteurs du territoire.

L'un des premiers constats de la démarche et que chacun a envie de s'investir.

La diversité proposée a également fait le succès de la démarche : certains événements avaient une entrée naturaliste mais d'autres ont abordé la question des zones humides sous l'angle historique, culturel, en proposant des sports de nature... Diversité également dans les formats puisque les événements pouvaient être aussi bien en immersion au sein d'un milieu naturel, mais aussi en intérieur (expositions, conférences, théâtre, etc.), en journée ou en nocturne. Les propositions insolites, à caractère innovant, qui sont source d'émotion ont rencontré un large succès. Les messages passés sont donc d'une grande variété, ce qui en fait une richesse, permet de toucher d'autres publics que les habitants convaincus qui sont dans les réseaux habituels du Parc. C'est le deuxième constat de la démarche.

Le bilan met également en évidence l'effet positif sur les dynamiques locales, le lien entre les acteurs, la complémentarité et la diversité des approches, le croisement des regards ...

Si cette méthode de mobilisation est renouvelée, la communication auprès du grand public de l'ensemble des actions et événements proposés doit être mieux anticipée et organisée. Les partenaires, ont exprimé des attentes pour un appui et un relais plus important du PNR sur ces volets (territorialisation et mutualisation de la communication en lien avec les communes et les offices de tourisme pour ancrer les programmes dans la proximité).

Ce qui a été noté également par l'ensemble des acteurs, c'est qu'en abordant la question de la relation des habitants avec les zones humides, c'est d'abord le lien avec le territoire et la manière dont les habitants se l'approprient et construisent son identité qui est en jeu. Plus largement, c'est aussi le lien social et les solidarités de proximité que la démarche, en multipliant les échanges et les rencontres entre les habitants, a renforcé.

François LETOURNEUX, CORP - Fédération des PNR de France

Je suis très excité par toutes ces présentations pour deux raisons. La première, historique, j'étais déjà présent lors de la création du parc de Saint-Amand et ça me rappelle des anecdotes sur la logique de l'Office des forêts dans cette histoire. Ce que j'ai trouvé très intéressant et qui ne m'a pas surpris c'est que l'évolution dans les chartes rejoint l'évolution que l'on retrouve par exemple dans l'évolution des associations de protection de la nature quant à cette question de la relation Homme-Nature. On y reviendra après pour le 50^{ème} anniversaire des parcs. C'est vrai que la protection de la nature est apparue comme une action collective. Il y a eu le moment où l'on considérait qu'on protégeait quelque chose de fixe et la première charte de Saint-Amand, c'est exactement de ça qu'il s'agissait de quelque chose de fixe et on sait maintenant que ça ne l'est pas. Puis il y a eu l'idée qu'on va réserver une partie du terrain de jeux à des gens, aux scientifiques en Camargue ou dans les sept îles avec cette image qui dit que l'homme est mauvais et la nature bonne. On essaie de revenir sur cette position qui continue d'alimenter la différence. La nature n'est plus l'ennemi de l'homme mais un certain nombre ne se sentent plus concernés par celle-ci. Cela amène à creuser les choses : les ruraux par exemple, est-ce que tous les ruraux ne vivent pas comme des néo-ruraux ? Ils vivent tous comme des urbains à la campagne : la bagnole, le retour chez soi, la pelouse et les écrans... Et si on creuse encore, reste-t-il des ruraux originels ?

Un deuxième sujet à creuser : comme l'a évoqué Jacques, nature et biodiversité ce n'est pas la même chose, c'est vrai, mais planète et vivant c'est différent, également dans le rapport Homme-Nature où on a une vision complètement néolithique. Dans la classification de Descola, c'est plutôt ça qui me paraît devoir être retenu, le moment où on a dit que la nature est extérieure et où nous choisissons notre domaine face à la nature. Et par conséquent nous pouvons entretenir des relations avec quelque chose qui nous est étranger, qu'est la nature. On a du mal à avoir des relations avec soi-même. La biodiversité ça ne recouvre pas l'ensemble des constituants de la nature. Quant à la planète qui a été évoqué à plusieurs reprises comme une espèce de tension sociale générale, « il faut protéger la planète » mais la planète s'en fout complètement de cette histoire-là. L'embêtant ce n'est pas pour la planète, c'est nous qui sommes en cause. C'est encore un moyen de s'éloigner que de dire qu'on travaille pour la planète. Il me semble qu'il faudrait qu'on réfléchisse autour de l'idée "homme/reste du vivant", "homme/autre vivant non humain" plutôt que sur les relations entre homme et nature, ce sont les relations entre les membres de notre famille qui sont en question dans ce débat aujourd'hui. Et on le trouve de plus en plus dans les chartes modernes et l'on ne peut que s'en réjouir.

Jacques COGET, CSENPC

Je suis tout à fait d'accord, je rejoins ce qui vient d'être dit. Dans l'homme il y a forcément une vision anthropocentrique de la nature. La nature c'est d'abord un réquisitoire pro domo pour lui.

Florent LAMIOT, Conseil Régional Hauts-de-France

On n'a pas expliqué pourquoi et d'où venait cette idée que l'homme est aussi une sorte d'ennemi pour la nature. Mais moi je me souviens d'une période où à Lille par exemple, quand les péniches entraient

par l'écluse du Grand Carré il y avait un mètre et demi ou deux mètres de mousse, pas de station d'épuration, là alors qu'au XIX^e siècle on venait pêcher du saumon et des truites de mer – paraît-il les plus grosses truites de mer de France que des pêcheurs parisiens venaient chercher. On a connu l'Aa après la signature de la Charte où il y a un chat qui a réussi à traverser la rivière en marchant sur l'eau grâce aux croûtes de bactéries qui avaient séché au soleil. Moi j'ai fait des inventaires où il n'y avait que trois espèces qui survivaient aux endroits où l'on pêchait. On peut comprendre qu'à ce moment-là il y avait des idées qui étaient très prégnantes. Néanmoins même si ce n'était pas écrit dans le texte il y avait dès le début de la conception des chartes de parcs la conscience de la complexité des relations des rapports et des usages multiples. Dans les marais audomarois ou de Scarpe-Escout, endroits complètement façonnés par l'homme pour ensuite les détruire pour l'exploitation la tourbe, pour le drainage. La gestion des milieux, c'est reconstituer des systèmes.

Jacques COGET, CSENPC

Quand on protège ou qu'on gère la nature on ne fait que la dénaturer.

Luc COPPIN, PNR Scarpe-Escout

Tu as dit qu'on était rentré dans une complexité époustouflante et en effet dès qu'on entre dans le sujet on s'aperçoit qu'il y a des tas de portes d'entrée. Tout à l'heure a été évoqué la valorisation des savoirs locaux, c'est intéressant mais ça va quand même à l'encontre des pratiques de nos élites qui sont dans le mythe de la concentration, du regroupement des choses, de simplification, alors que ce n'est pas du tout dans ce sens-là qu'on doit aller. Ce qu'on constate c'est que l'homme est un rameau qui vient de la nature. Il est australopithèque puis Homo sapiens etc... Donc nous sommes la nature, nous subissons les mêmes lois physico-chimiques que les plantes et les animaux qui nous entourent donc on n'a pas à s'abstraire de la nature même si tout un courant culturel venant de la genèse jusqu'à présent nous a séparé. On doit se réintégrer et ça me paraît être très important. En ce qui concerne l'approche anthropocentrique ou biocentrée c'est une question d'équilibre. C'est vrai qu'on a toujours tendance à dire que l'homme est au centre de tout, même si c'est le cas, il est quand même aussi le réceptacle de tout ce qu'il fait. Aussi si l'on veut se survivre à nous-mêmes intérêt il faut avoir un minimum d'égard envers la nature qui nous supporte.

Paul-Henry HANSENS-CATTA, Conseiller Régional Front National

N'y a-t-il pas une remarque à faire sur cette présentation de l'action des parcs à travers l'évolution du contenu des chartes ? Les chartes étant des documents de principe pourquoi avoir fait ce choix de l'étude comparée des chartes pour expliquer l'évolution du rapport homme-nature plutôt que d'être parti des faits, réalisations concrètes des parcs ?

Olivier PETIT, CSENPC

Par souci de simplicité d'abord. Autant pour avoir cette perspective historique depuis la fin des années 70 à aujourd'hui ; certes on pouvait disposer d'éléments factuels sur la période la plus récente mais c'était beaucoup plus compliqué finalement d'avoir la documentation sur la période plus ancienne. Donc on est bien conscient que c'est extrapoler les choses mais on l'a dit au départ comme étant un choix méthodologique parmi d'autres. Si vous avez des idées pour mettre à l'épreuve des faits sur ces cinquante dernières années, nous, ça nous intéresserait beaucoup de pouvoir approfondir. C'est bien la question que l'on pose à la fin : " et si tout cela n'était que conjecture ? " Votre réaction est justifiée par notre propre interpellation.

Jean-Pierre FRYSOU, CSENPC

Il faut ajouter aussi que les intentions ont été fortement contrariées par l'aspect financier des choses. Dans la première charte par exemple, il était question de créer des musées et s'ils ne se sont pas réalisés c'est bien pour des raisons financières. Donc l'aspect financier tronque totalement les volontés, je pense que c'était un bon choix de faire l'analyse des volontés des rédacteurs des chartes.

Michel LEFEVRE, Président du PNR Scarpe-Escaut

Président du Parc depuis seulement un an mais quand même, je trouve qu'il y a une réalité. Ce n'est pas parce qu'on a pris pour exemple les chartes et les documents de charte qu'il n'y a pas de réalité des faits qui viennent corroborer ce qui était présenté. J'en veux simplement pour exemple la présentation que fait Corinne à la fin. On est en réalité avec des contradictions entre l'expérimentation, la nécessité effective de mettre en place des projets, de construire des projets, des réalisations et puis vous venez de le dire, les moyens de la réalisation. Ceci dit, je crois que lorsqu'on passe d'une charte à l'autre, il y a nécessairement un bilan qui est fait et qui montre ce que l'on a réalisé en adéquation avec les objectifs. On n'est pas si éloigné que ça lorsqu'on étudie les documents, bien sûr il manque peut-être des éléments un peu plus concrets, je le remarque. Je voudrais simplement rajouter une chose à ce qui vient d'être dit sur les néo-ruraux, je suis un néo-rural arrivé en Scarpe-Escaut en 84, mais je venais de Villeneuve-d'Ascq qui était encore un peu la campagne. Je pense que c'est un terme à bannir, on doit parler simplement des pratiques différentes et de consommation différente de l'espace rural mais on pourrait dire la même chose des urbains qui ont des pratiques rurales en ville.

Jacques COGET, CSENPC

J'ai deux commentaires à faire le premier : on retrouve mes fameuses altérité/épistémè ; et pour répondre à la question venant du fond de la salle, on n'est pas là aujourd'hui pour faire le bilan de ce qu'ont fait les parcs mais on s'inscrit dans une réflexion nationale qui va être menée notamment à Marquèze en octobre lors du congrès national des parcs naturels régionaux mais aussi faire l'objet du fameux manifeste sur la relation homme-nature pour le cinquantenaire des parcs. Une réflexion pour revoir cette relation homme-nature parce qu'on le voit bien ici dans les interventions qui ont suivi ce matin, que tout le monde avait sa petite idée. On l'a vu, chacun s'exprime, raconte sa petite histoire mais on est dans une sorte de Babel où en fait les gens n'ont pas du tout la même idée. Il s'agit d'apporter notre modeste contribution parce que le conseil scientifique de l'environnement Nord – Pas-de-Calais n'est pas seulement conseil scientifique des PNR, il a d'autres missions, même si on a la chance en région d'avoir 3 PNR et 4 même puisque le parc Oise-Pays de France est représenté ici. 4 parcs sur 51 cela fait un peu de poids. On n'est pas là pour faire un bilan mais pour réfléchir, c'était le sens de mon intervention et de celle d'Hélène Melin en tant qu'anthropologues et ce sera aussi celui de la synthèse de Marie Cauli en fin de journée. Réfléchir sur comment essayer de comprendre cette relation homme-nature mais surtout sans qu'il y ait d'injonction péremptoire sinon cela ne marchera pas.

François COLSON, CORP - Fédération des PNR de France

Je trouve cette rencontre très passionnante et le témoignage sur presque 50 années à travers la charte de Scarpe-Escaut, de la perception de la relation homme-nature montre une évolution qu'on retrouve un peu dans tous les parcs, d'une démarche de protection à une gestion intégrée, à une démarche participative et d'une vision cadre de vie à une vision très technicisée. J'ai deux questions. La première : est-ce entre les espaces de parc et les habitants du parc ou la relation entre les espaces de parc et les

habitants de la région dont il est question ? Les parcs ont d'abord été créés pour être des espaces de nature à disposition des habitants de la ville, à qui donc s'adresse cette relation ?

Ma deuxième interrogation : quid de l'émergence de la notion de bien commun ? C'est-à-dire en quoi la gestion d'un bien naturel, d'un bien convivial, est perçue et animée par les dirigeants comme un bien commun à l'ensemble des habitants ?

Michel MARCHYLLIE, ENRx

Par rapport à la première question on voit dans l'analyse que dès le début le caractère régional est présent. On s'attarde plus au visiteur qui par essence est extérieur au territoire du parc. En 86, c'est clairement affiché dans une politique régionale, Espace Naturel Régional est alors détenteur du label Parc. Par la suite l'évolution réglementaire affecte le label au territoire et on lui demande plus d'implication interne. Il y a une importance affichée de l'ouverture du territoire mais le regard est beaucoup plus tourné vers l'habitant et l'intérieur du territoire.

Olivier PETIT, CSENPC

Sur la question du bien commun, je voulais réagir rapidement pour dire que sur la charte de 2010 même si l'expression n'apparaît pas, l'idée est sous-jacente. Ce n'est pas au niveau des Espaces naturels régionaux ou des parcs mais il y a eu ces dernières années au niveau de "feu" le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, un programme sur la transformation écologique et sociale où la notion de bien commun était un élément vraiment structurant. Et il y a un des territoires ici représenté, le PNR Caps et Marais d'Opale qui a fait l'objet d'un dispositif de développement dans le cadre de cette TES et qui était en fait la reconnaissance que l'eau dans l'Audomarois fait partie de cette idée de bien commun. Alors la difficulté c'est que c'est un terme qu'on retrouve de plus en plus aussi bien au plan scientifique que politique et à tous les échelons et chacun met un petit peu ce qu'il veut derrière cette notion-là. On pourrait aussi considérer que la notion de bien commun si on la prend par exemple du point de vue économique, c'est aussi quelque chose qui est potentiellement en danger de surexploitation. C'est comme ça que l'économie publique par exemple envisage la notion. La notion à la fin des années 60, que j'ai avancée comme le dénombrement des espèces vers cette dimension beaucoup plus identitaire, elle, le rattachement territoire, finalement ça pousserait à plutôt concevoir les choses en termes de patrimoine commun et qu'on retrouve en filigrane dans l'analyse qu'on a pu opérer.

Lucie MORERE, doctorante à l'Université de Lille 1

Tout d'abord merci de m'avoir invité à participer à cette journée.

Ma question s'adresse à Corinne Tomczak. D'où proviennent les verbatim qui ont été cités sur les aspects négatifs des zones humides ? Est-ce que c'est des habitants, des agriculteurs ? Quel profil de personne en fait et à quel moment les propos ont été recueillis ? Vous avez aussi parlé d'acteurs relais qui ont proposé un certain nombre d'initiatives sur le territoire, pouvez-vous citer quelques exemples ? Était-ce des habitants, des associations ? Quel genre d'action ?

Une deuxième question à Michel Marchyllie, vous parliez de l'implication des habitants dans l'écriture des chartes dès 86, à quel moment de l'écriture intervient-elle ? Dans la Charte, le diagnostic de territoire ? Et quels étaient les dispositifs pour impliquer les habitants ? Seulement des réunions publiques ou d'autres choses ? Merci pour les précisions.

Corinne TOMCZAK, PNR Scarpe-Escaut

Il s'agit de propos tenus dans le cadre des événements mobilisateurs du programme sur les zones humides. Des propos toujours entendus en début de réunion, en réponse à la question "qu'est-ce qu'évoquent pour vous les zones humides ?"

Gérald DUHAYON, PNR Scarpe-Escaut

Les acteurs locaux étaient des associations ou des groupes d'habitants déjà structurés qui travaillaient déjà sur des thématiques naturalistes, culturelles, historiques autour des zones humides. Il y a eu aussi des créations de collectifs sur des initiatives plus nouvelles et hors du commun.

Michel MARCHYLLIE, ENRx

En 86, ce n'est pas structuré, émergent alors qu'en 98 et 2010 cela entre dans le diagnostic de territoire.

Catherine RAFIN, CSENPC - référent du PNR Caps et Marais d'Opale

Je voulais rebondir sur les remarques de Luc Coppin que je partage totalement. Tout ce qui a été dit c'est bien les sens de l'écologie au sens propre du terme, c'est-à-dire je ne différencie pas l'homme des autres espèces de l'arbre du vivant et finalement on a des visions à différents niveaux d'intégration biologique, qu'on parle de la biodiversité, de la liste des espèces, on peut y avoir une vision intégratrice jusqu'à la notion de territoire une échelle spatiale finalement plus conséquente. Moi je n'oppose pas les choses, l'homme n'est qu'un élément de ce système. On peut avoir également différentes déclinaisons spatiales et temporelles et finalement tous les termes utilisés dans les présentations des uns et des autres, que ce soit co-évolution, symbiose, interrelation ont été déclinés initialement en écologie. On n'invente rien, on utilise ces termes simplement pour représenter ou d'écrire des systèmes où l'homme est un élément parmi tant d'autres. Donc on a une appropriation de ces termes et il n'y a pas d'antinomie, pas d'opposition.

Jacques COGET, CSENPC

Pour conclure je citerai une phrase d'André Langaney, professeur de génétique, qui disait : " l'homme n'est qu'un bricolage de plus de la nature".

LE BOCAGE FRUIT D'UNE COÉVOLUTION HOMME-NATURE

Yvon BRUNELLE – PNR Avesnois

Un préambule

Le bocage, en dépit de son caractère biologique peut-être défini comme une construction humaine, il n'existe pas hors la volonté de l'homme, il n'est de bocage qu'anthropique.

L'intérêt pour les bocages tient sans doute à l'originalité qu'ils représentent au sein des diverses formes d'aménagement de l'espace agricole, au caractère biologique des éléments constitutifs de celui-ci, à l'importance des essences arbustives et arborescentes qui leur confèrent un caractère « naturel », à la richesse de la faune spontanée qui les occupent et aux transformations profondes souvent perçues comme des agressions à la nature qu'ils subissent.

Et une définition

Le bocage est un paysage caractérisé par la présence de haies vives qui clôturent de part et d'autres les parcelles de prairies et de cultures. Ces parcelles sont de formes irrégulières et de dimensions diverses souvent desservies par un réseau dense de petits chemins. L'habitat y est dispersé, l'agriculture pratiquée est de type polyculture élevage. A l'intérieur des parcelles de prairies, il est fréquent de trouver des mares qui servent d'abreuvoir pour le bétail et qui concourent au même titre que les haies à la structuration de ce paysage.

Au milieu de notre siècle, ce paysage couvraient une part importante de la France, aujourd'hui, un bon tiers du territoire peut prétendre être un semi bocage parce qu'il réunit encore plusieurs de ces composantes et qu'il s'y apparente au plan visuel. Pour notre région le Boulonnais et la Thiérache en font partie.

Un peu d'histoire

L'histoire des bocages s'inscrit tantôt en contre point, tantôt en accord avec les courants de pensées dominants. Tantôt réduits à des noyaux durs, tantôt force conquérantes, ils s'enrichissent de nouvelles idées, tant en restant proches de quelques maîtres mots : refuge, individualisme, autarcie, résistance. Bâties le plus souvent à l'écart des pouvoirs et de son argent, et longtemps perçus par les élites comme arriérés face aux bons paysages organisés de l'agriculture céréalière, ils connaissent aussi la gloire d'être cités en exemple et d'être l'objet d'investissements importants dans la période contemporaine.

La construction des paysages bocagers s'est échelonnée au cours des siècles. L'histoire des bocages est étroitement liée au progrès de l'agriculture.

Une installation progressive

Il faut s'en doute attendre le XI^e siècle pour voir apparaître les premiers bocages de parcelles encloses. Cela correspond l'essor des fermes familiales. A partir du XVII^e et plus encore après la révolution française le paysage se couvre de clôtures et de métairies isolées. L'extension de l'agriculture individuelle a renversé la perception des élites et le bon paysage ressemble à un bocage de champs clos : le champ clos des physiocrates. Le champ clos existait depuis longtemps, mais il était confiné au

pourtour des bâtiments dans les openfields, et autour de nombreux champs. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, la clôture s'étend d'abord de façon discrète avant de devenir une nouvelle conception de la propriété terrienne revendiquée au nom du progrès et de la liberté d'initiative individuelle.

En France c'est la vente des biens de la couronne et du clergé et le démantèlement des communaux qui donnent le signal de l'embocagement, les nouveaux propriétaires se hâtent d'enclorre leurs biens, pour dans un premier temps protéger les cultures des animaux qui divaguent librement.

Le pré clôturé devient un bien convoité ; bocages de champs et surtout bocages de prés recouvrent des régions entières et gagnent en même temps sur certains openfields. Fin XIX^e début XX^e, le bocage atteint son apogée et sa plus grande étendue. La haie prend tout son sens, celle-ci marque la limite de propriété foncière et la division parcellaire pour l'exploitation des terres.

Dans l'Avesnois au XIX^e siècle, l'importance grandissante de l'élevage est à l'origine du développement des haies vives composées d'épineux, non comestibles par le bétail, pruneliers et aubépines ils permettent ainsi d'éviter la divagation du bétail et fournissent aux animaux ombrage et protection contre les intempéries.

Au XIX^e siècle la haie par la production de fruit, vient en complément de l'élevage. Elle a un rôle de production (bois de chauffage et bois d'œuvre). Ressource alimentaire, financière et matérielle la haie est gérée et entretenue. L'éleveur vit en harmonie avec son bocage jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Le recul brutal

Les bocages ont évolué de manière radicale au cours du XX^e siècle, notamment ces soixante dernières, ils n'ont cessé d'être confrontés à de multiples transformations afin de répondre aux besoins et enjeux de production agricole. Par exemple dès 1900 avec l'apparition du barbelé et en 1960 avec la clôture électrique, le bocage perd sa fonction primaire de clôture.

L'agriculture change, se modernise, la haie est perçue comme un frein, un obstacle à la modernisation, elle est considérée comme nuisible pour certaines activités agricoles, le bocage se transforme, il disparaît, ainsi on estime la perte de 40 à 80 % des bocages d'Europe depuis les années 1960, le maillage national de haies a régressé dans les années 1960-1980 de 45 000 km par an. Seuls 30 % des haies et arbres isolés connus à l'apogée du bocage entre 1850 et 1910, soit environ 600 000 km, sont encore présents sur le territoire de nos jours. Pour l'avesnois nous estimons à 10 000 km le linéaire de haies encore existants sur le territoire.

Dans les années 60, agronomes et naturalistes s'inquiètent des conséquences des arrachages massifs de haies et de leurs corollaires (comblement des mares, anse ment des talus). Des campagnes de replantation se sont développées à partir des années 70. Associations naturalistes et fédérations des chasseurs se prêtent la main lors de plantations de haies, la politique agricole commune a reconnu par le biais des mesures agro environnementales les bénéfiques que la haie apporte. Cependant, les arrachages de haies se poursuivent et aujourd'hui plus encore avec la chute des cours du lait et de la viande qui touche les éleveurs.

Bocage et biodiversité

Bocage construction humaine abrite aussi par la diversité des milieux et des habitats qui le compose une remarquable biodiversité.

Nous pouvons trouver à l'échelle d'une exploitation agricole extensive jusqu'à 25 espèces de mammifères, 110 espèces d'oiseaux, 12 espèces d'amphibiens, 35 espèces de libellules, 45 espèces de papillons de jour etc... Les plantes ne sont pas en reste puisque l'on peut en observer jusqu'à 400

espèces. Cette biodiversité reste fragile et est étroitement associée au maintien et à la qualité d'une diversité d'habitats et de micro-habitats et de ce fait à des pratiques agricoles. Plusieurs études ont été menées sur l'évolution des bocages en relation avec différents groupes faunistiques et floristiques. Globalement ces études montrent que la dégradation et la destruction du bocage sont à l'origine d'une perte de biodiversité et d'un déclin générale des espèces animales et végétales présentes dans ces paysages.

Les haies éléments constitutifs du bocage

Les haies avec leurs bandes enherbées sont des zones de conservation de la flore herbacée et ligneuse. Elles assurent des fonctions variées à l'égard d'une grande diversité d'espèces animales : sites d'alimentation, de reproduction de gîte, de refuge, rôle de corridor. La variabilité de leur forme aura une influence sur leur capacité d'accueil vis-à-vis de la faune sauvage. Par sa diversité végétale la haie assure le maintien des insectes pollinisateurs en leur favorisant le nectar et le pollen de février à novembre. Pour y maintenir les espèces chassables, il est utile de prendre en considération leurs exigences écologiques, l'existence d'une bande enherbée non fauchée en pied de haie va favoriser la nidification du faisandier en milieu bocager, le lapin de garenne affectionnera lui une strate herbacée rase. Sur un territoire, une gestion différenciée des haies peut être mise en œuvre pour répondre aux exigences d'un plus grand nombre d'espèces.

Conclusion

Après ce rapide historique de la genèse du bocage et de la biodiversité qu'il abrite, nous pouvons essayer de conclure, et cette conclusion je l'emprunterai à Patrice NOTTEGHEM, Conservateur en chef du patrimoine retraité, Vice-président du conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,

Le maillage bocager, réalité matérielle à tout moment observable, est indissociable des pratiques, limitées dans le temps, qui lui sont nécessaires pour son édification, son entretien, son exploitation ou son adaptation.

La relative stabilité au long d'une période donnée, des bocages dépend notamment d'un équilibre entre croissance des végétaux ligneux et les pratiques de conduites des haies. Le travail fourni par l'homme pour contrôler leur développement et maintenir leur structure selon des normes exprime à lui seul les forces antagonistes en jeu dans cet équilibre.

Les caractères même d'un réseau bocager et de ces haies dépendent directement de cet équilibre entre forces antagonistes que l'une évolue et la structure bocagère change. Si les potentialités des végétaux sont relativement stables et déterminées, il en va autrement pour les différentes formes de pressions exercées par l'homme (évolution technique, ressources recherchées...). S'il y a équilibre il est bien sur dynamique et il exprime le fonctionnement du bocage (à la fois réseau de haies et pratiques associées).

Si un réseau bocager peut être considéré comme un écosystème en fonctionnement, c'est à une autre échelle d'analyse, un milieu ethnoécologique au sein duquel fonctionne ce qu'il est convenu d'appeler ethno système.

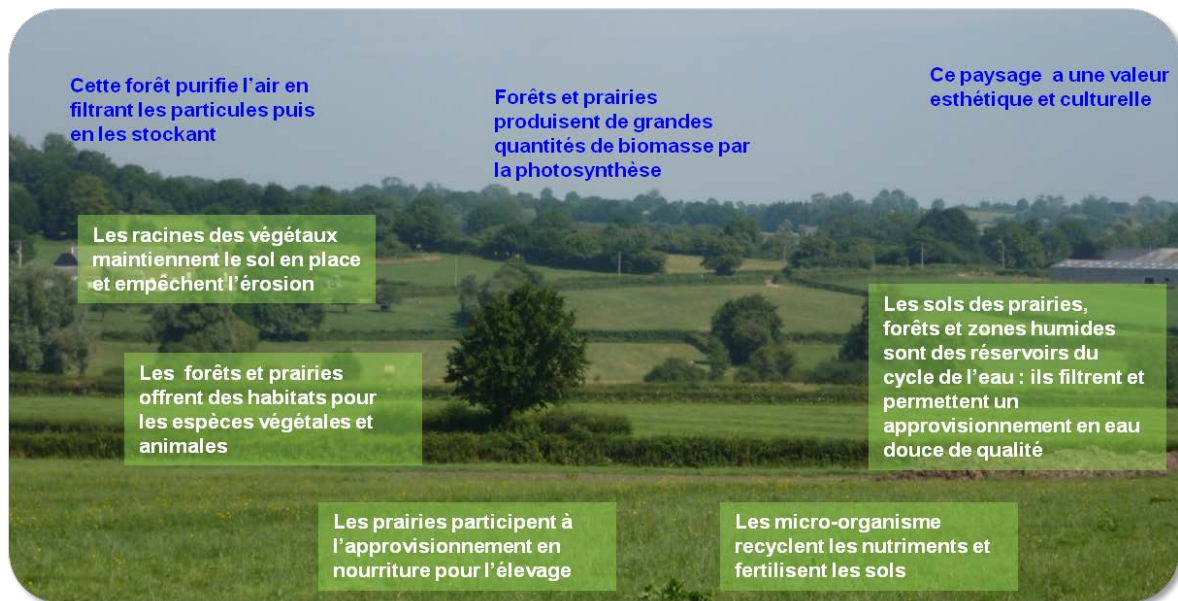
La recherche de la durabilité des bocages à conserver ou à adapter peut être augmentée en favorisant chez les acteurs et responsables de leur devenir la prise en compte d'éléments et de relations existants, en valorisant ou revalorisant certains paramètres économiques (production des haies en bois énergie, paysage et tourisme) mais aussi socio culturels (images positives, modèles culturels...)

Il est probable qu'il ne soit pas possible de concevoir un avenir à certains bocages en dehors d'une révision de leur place au sein de l'économie des exploitations et de l'économie régionale et en dehors de la prise en considération du fonctionnement des ethno écosystèmes correspondants, au sein desquels le domaine culturel tient une place essentielle : perception, manifestation sociale, expression d'une identité.

COMMENT PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE BOCAGE DE L'AVESNOIS POUR MIEUX LE PRÉSERVER

David MOULIN - Espaces naturels régionaux

Voici une photographie d'un paysage de l'Avesnois et comment ce paysage peut être perçu au travers du prisme des services écosystémiques¹.



Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (ou MEA : Millenium Ecosystem Assessment, 2005) désigne les biens et services écologiques, ou services écosystémiques, comme des « biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être ».

La notion de services écosystémiques correspond à une volonté d'une partie de la communauté scientifique de penser de façon intégrée les interactions entre les hommes et les écosystèmes (MEA, 2005). Nous avons repris à notre compte cette conception qui semble être adaptée aux parcs naturels régionaux, dans la mesure où ces territoires reposent d'une part sur un projet de développement fondé sur la préservation des patrimoines, dont les écosystèmes qui les composent et d'autre part sur l'action, les pratiques et les activités humaines qui sont déterminantes de leur avenir et du renouvellement de leur classement parmi les aires protégées comme parc naturel régional.

A cette définition se pose la question de l'adéquation entre cette notion de services et les perceptions qu'en ont les acteurs locaux, ainsi que la question des relations qu'ils entretiennent avec la nature, vue sous le prisme des services écosystémiques.

Les territoires habités que sont les parcs naturels régionaux fondent leur projet de développement territorial durable, sur la base d'une charte de parc, fixant des vocations, des orientations et de mesures à mettre en œuvre à 12 ans d'échéance comme perspective.

¹ D'après une illustration vue dans UICN France, 2012 - *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France* – volume 1 : contexte et enjeux. Paris, France.

Fruit d'une co-construction avec les collectivités, les associations, les partenaires socio-économiques, la mise en œuvre de cette charte de parc repose sur des pratiques de gouvernance territoriale, ou la concertation et la codécision sur les projets à conduire sont des modes d'action privilégiés par les équipes techniques des parcs.

Le caractère habité de ces territoires et l'objectif de préservation des paysages identitaires nous ont conduit à expérimenter (dans le cadre d'un programme transnational Interreg dénommé WECAN), **avec les PNR de l'Avesnois et de Scarpe-Escaut une méthode participative impliquant « ceux qui vivent et font vivre les territoires des communes » de ces deux parcs naturels régionaux, pour la préservation de deux éco (agro)systèmes, les prairies humides et le bocage.**

En effet, selon Cécile Barnaud, Martine Antona et Jacques Marzin « il semble nécessaire de développer des méthodes visant explicitement à mettre en débat conjointement les incertitudes scientifiques et sociétales associées au concept de service écosystémique, en amont de tout dispositif politique ou de gestion reposant sur ce concept » Ils suggèrent par ailleurs « de concevoir les choix de préserver ou produire tel service au détriment d'un autre comme des choix individuels et collectifs qu'il faut expliciter, de façon à en faire des choix non seulement conscients, mais également des choix concertés, négociés, fondés sur une reconnaissance et une mise en débat des incertitudes scientifiques et sociétales qui sont en jeu ».

Considérant d'une part que la préservation du bocage est un objectif fondateur de la création du parc naturel régional de l'Avesnois, que d'autre part la mise en œuvre du projet de territoire (la charte de parc) repose sur l'engagement des acteurs dudit territoire, **notre postulat est le suivant :**

L'engagement des acteurs d'un territoire pour la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie sera facilité en révélant par et avec eux l'importance des services rendus par les écosystèmes (dans le cas présent les agro-systèmes bocagers), **les synergies et interdépendances entre ces services, les fournisseurs et les bénéficiaires.**

Conscients de l'existence de perceptions multiples et souvent contradictoires de la notion de service écosystémique selon les acteurs, il s'agit donc d'interroger un panel d'acteurs territoriaux, ceux qui vivent dans le territoire, sur leurs représentations des services rendus par le bocage, pour apprécier, la valeur qu'il porte au bocage et ce à quoi il sont ou seraient prêt à faire ensemble pour le préserver.

Agrosystème prédominant en Avesnois, le système bocager représente près de 40 % de la superficie du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois avec 53 000 ha de prairie et 10 000 km de haies.

L'existence de cet agrosystème est intimement liée aux pratiques agricoles, et ce depuis le V^e siècle en Avesnois, en particulier par « l'homme défricheur » et éleveur de bovin. L'agro-écosystème bocager présente outre ses fonctions agronomiques, des intérêts reconnus pour sa biodiversité, ses fonctions antiérosives, la qualité et la singularité esthétique des paysages bocagers ...

Les acteurs territoriaux, ceux qui « vivent le territoire », sont multiples : élus (maires, conseillers municipaux, communautaires), agriculteurs, représentants d'associations de chasse et de pêche, de randonnées, de naturalistes, artisans-commerçants, professeurs des écoles, propriétaires de gîte, habitants...

Ces différents acteurs ont d'une part diverses perceptions, en fonction de leur histoire et de leurs, des services identifiés et considérés comme importants, et d'autre part de leur valeur. Pour mémoire, selon Jean-Michel Salles (Directeur de recherches CNRS) « La valeur, c'est l'intérêt que la société porte à quelque chose ».

C'est la raison pour laquelle il est important d'associer cette diversité d'acteurs à ces ateliers participatifs.

« Un certain nombre de chercheurs à l'instar de François Bousquet ont développé et testé une démarche, la modélisation d'accompagnement, dans laquelle la confrontation des points de vue repose sur la construction collective et itérative de modèles, de représentations intégrant la diversité des points de vue en présence. Dans cette démarche, le modèle n'est pas une fin en soi, il est pour Dominique Vinck un « objet intermédiaire » destiné à faciliter l'expression et la confrontation des connaissances et des perceptions en présence. La démarche repose aussi sur des mises en situation (*via* le jeu de rôles notamment) permettant aux parties prenantes de prendre conscience des interdépendances du système complexe dont ils font partie. Dans le cadre de discussions sur les services écosystémiques, ces mises en situation permettraient par exemple aux acteurs de prendre conscience des synergies et *trade-offs* entre différents services écosystémiques, et des interdépendances entre bénéficiaires et fournisseurs de services. La prise de conscience de telles interdépendances est considérée par Cees Leeuwis comme un préalable nécessaire à la mise en place de processus de concertation et de négociation intégratifs. »

Il n'existe pas à ce jour de méthode visant explicitement à interroger la notion de service écosystémique sous la forme d'une mise en débat des incertitudes qui lui sont associées.

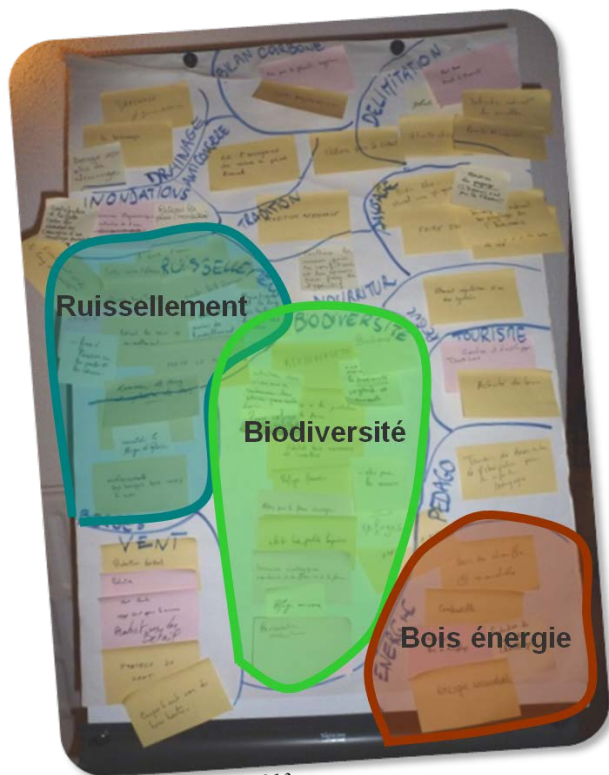
« Le point important ici est bien d'essayer de permettre aux acteurs de reformuler les problèmes de façon à élaborer collectivement des solutions à somme positive, mais également, lorsque de telles solutions n'émergent pas, de décider collectivement de ce à quoi chacun renonce, dans un processus de négociation aussi intégratif que possible ».

Les bases méthodologiques élaborées reposent sur La participation et l'implication d'un panel d'acteurs représentatifs parmi ceux qui vivent sur un territoire donné ; sur l'identification au travers de leurs perceptions vécues des services rendus par un ou plusieurs écosystèmes identitaires ; sur leur sélection de services prioritaires pour lesquels ils veulent s'engager pour leur préservation et leur valorisation ; sur la caractérisation d'une situation future souhaitable, et sur l'identification des mesures à mettre en place pour y arriver.

Notre objectif a été de partir des représentations des acteurs (avec toute leur diversité) des services rendus par cet agro-système identitaire du territoire de Parc. Dans des communes sélectionnées pour cette expérimentation, ont été conviés à titre individuel une trentaine d'acteurs territoriaux pour participer à une série d'ateliers participatifs. (La méthode a été mise en œuvre avec deux ateliers sur une période de 6 mois).

Le premier atelier vise à identifier, décrire et hiérarchiser les services rendus par les bocages, puis à caractériser les évolutions passées et souhaitables du bocage sur le territoire communal, ou intercommunal et identifier les acteurs concernés par ces évolutions. L'objectif est de partir de la diversité des perceptions pour aboutir à une vision partagée de priorités (parmi les services écosystémiques rendus), d'orientations à donner pour aboutir aux situations souhaitables caractérisées par les acteurs.

Lors de ce premier atelier (après l'accueil des personnes et présentation du contexte de cette étude-appliquée), les animateurs ont demandé aux acteurs venus (17/33 invités), durant **une première séquence de réflexion collective, d'écrire chacun sur des post-it, selon leur propre perception, les services rendus par le bocage** (Ce pourrait être pour les espaces forestiers, littoraux, de zones humides, les espaces miniers...). Il s'agissait là de faciliter l'expression individuelle, de partager ces perceptions, et rendre compte collectivement de leur diversité et complémentarité, sans jugement de valeur. L'expression multiples des services a été affichée, puis a fait l'objet de rassemblement par grand type de service.



Atelier zone 2 – mai 2013

Une seconde séquence a été consacrée à une hiérarchisation des services considérés comme les plus importants aux yeux des participants. Un jeu de mise fictive (avec une monnaie locale créée pour l’occasion) a permis à chacun d’identifier les services prioritaires, importants à préserver ou valoriser. La finalité étant d’aboutir à une priorisation collective de quelques services parmi la quinzaine identifiée.

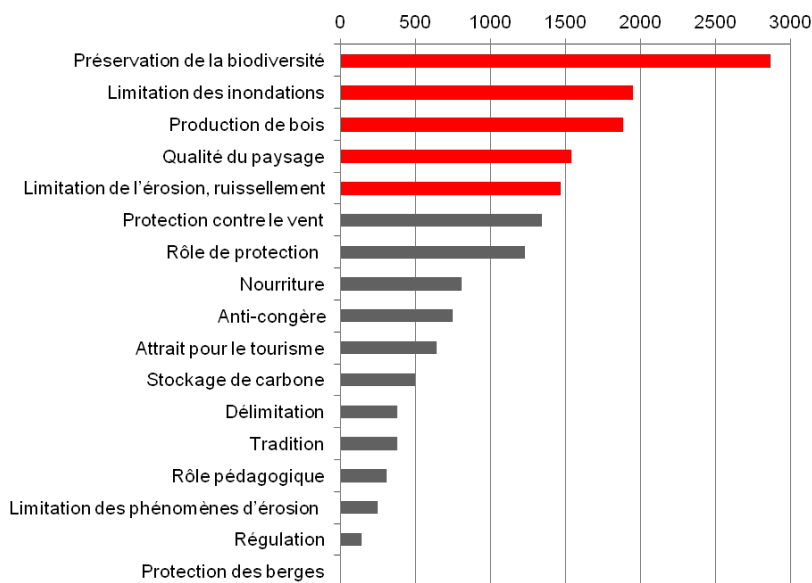
Dans l’exemple de la commune de Solrinnes, **les acteurs locaux ont mis en évidence 4 services**, pouvant être répartis parmi les 4 types de services établis dans la classification du MEA (service de support, de régulation, d’approvisionnement/prélèvement, et culturels):

En premier celui de **préservation de la biodiversité**, vue sous l’angle de la **conservation et de l’augmentation de la biodiversité qu’offre les habitats bocagers** (haies, bandes boisées, arbres têtards ...). Il s’agit là d’une des fonctions écologiques de base remplis par le bocage, qui correspond au **service de support** selon la classification du MEA.

Le second service correspond à un service direct des fonctions écologiques, dit **de régulation**, celui des **flux d’eau identifié ici par « Limitation des inondations », limitation de l’érosion et du ruissellement.**

Le troisième service d’approvisionnement/prélèvement retenu comme important a été celui de la production de bois.

Enfin, le quatrième service représenté ici par « la qualité du paysage », correspond également à un service indirect des fonctions écologiques, de la catégorie des services culturels.



Le second atelier dit « atelier de restitution », auquel ont été conviés, 2 mois plus tard, à nouveau les mêmes acteurs, a été consacré à la restitution quantifiée des services écosystémiques considérés comme importants à l'issue du premier atelier, à la représentation des synergies et interdépendances entre ces services, les fournisseurs et bénéficiaires, et aux échanges sur les opportunités d'actions à engager pour valoriser/renforcer ces services.

Entre les deux ateliers, deux mois sont mis à profit pour quantifier plusieurs descripteurs de ces services écosystémiques à partir de données de références (techniques, économiques, locales ou bibliographique...). L'objectif de cette phase de travail est d'apporter des éléments de quantification des services, pour limiter les incertitudes scientifiques les concernant.

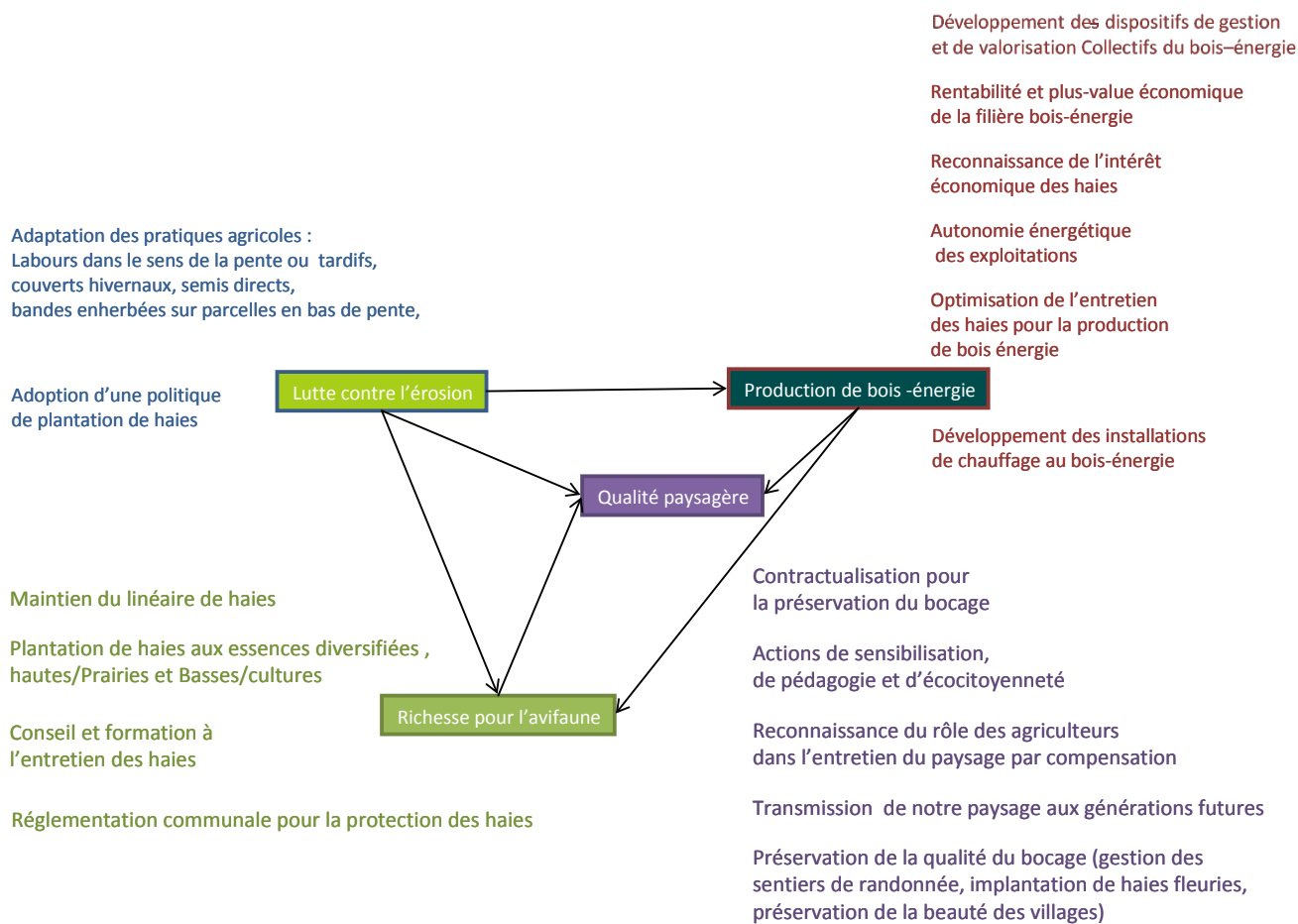
L'animateur repart du diagramme (une forme de carte mentale) et **restitue les évaluations quantifiées à partir des descripteurs retenus** ;

Il s'agit là de rendre compte d'une valeur par estimation et/ou quantification de descripteurs signifiant et/ou pédagogique pour les acteurs (ce n'est en aucun cas l'application de méthodes académiques d'évaluation d'économie de l'environnement)

C'est aussi un moyen d'évaluer les retombées actuelles générées par les SE à partir de données locales (ex. bois énergie) et enfin de poursuivre la réflexion avec le collectif d'acteur sur l'identification des opportunités de mieux les valoriser.

La **dernière séquence** et dernière étape lors l'atelier de restitution, vise à **dresser des perspectives opérationnelles pour concrétiser la transition, pour mettre en œuvre les évolutions souhaitables**.

Pour 'raconter' les analyses et perceptions qui ont été communiquées lors du premier atelier ont été dessinés des diagrammes d'interactions permettant de retranscrire visuellement une situation complexe avec de nombreuses interactions. La finalité de cette méthode est de faciliter et partager la compréhension par le groupe d'une situation donnée.



En conclusion, l'expérimentation de cette méthode participative visant à porter un nouveau regard sur le bocage de l'Avesnois, aura permis aux acteurs locaux participants de mettre évidence par eux-mêmes les différents services rendus par le bocage, les interdépendances et les synergies de ces services, avec les bénéficiaires et fournisseurs.

Ce processus participatif, itératif, a également créer des conditions qui ont permis, des échanges interactifs, divers et riches, d'exprimer des points de vue, une participation volontaire et non-figurative des participants, l'identification de solutions répondant aux attentes de chacun, de faciliter une meilleure compréhension de la notion de service écosystémique, de rendre compte des interdépendances des relations Homme-Ecosystème.

Il a également démontré l'intérêt de développer une approche intégrée voir systémique des relations Homme-Ecosystème. Bien qu'à la question du choix des services à préserver renvoie nécessairement à des conflits ou des divergences d'intérêts entre acteurs, utilisateurs et gestionnaires des ressources, il est apparu avec cette méthode que ces derniers pouvaient se mettre d'accord sur des services importants pour ce collectif et partager une vision collective d'actions à engager pour préserver dans leurs communes, le bocage de l'Avesnois.

Bibliographie

ANTONA M., BARNAUD C., MARZIN J., 2011 - *Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de service écosystémique*, Varia Vertigo volume 11 n°1.

VINCK D., 1999 - **Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales** [article], Revue française de sociologie.

BOUSQUET F., BARRETEAU O., MULLON C., WEBER J., 1996 - **Modélisation d'accompagnement : systèmes multi-agents et gestion des ressources renouvelables**. In « Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie » Abbaye de Frontevraud.

COMMOD C. (2005). **La modélisation comme outil d'accompagnement**. Natures, Sciences Sociétés, n° 13, p. 165-168.

LEEUIWIS C., VAN DEN BAN A.-W., 2004 - **Communication for rural innovation**. Rethinking agricultural extension. Oxford, Blackwell publishing Lt.

François COLSON, CORP - Fédération des PNR de France

Une question sur la démarche participative. Derrière le terme d'acteurs, quels sont-ils ? Des agriculteurs détenteurs de haies ? Des propriétaires ? Des habitants du territoire ? Et parallèlement à cette démarche participative, y-a-t-il des cas concrets où on avait un calcul de coût de gestion pour l'exploitant agricole avec ou sans mesures agro-environnementales ?

David MOULIN, ENRx

Pour répondre à la première partie de la question, on avait identifié sur les communes concernées des agriculteurs, des propriétaires, des élus maire ou adjoint, il y avait un artisan, un restaurateur ainsi qu'un représentant d'une association de pêche. Voilà le panel que j'évoquais et qui caractérise la diversité des acteurs présentés. Les invités ne sont pas tous venus, le taux de participation est de 50 %. Pour la deuxième partie de la question, les éléments concernant les coûts, il y a eu effectivement un travail de réalisé, particulièrement sur la production de bois énergie. On a utilisé des données des linéaires de haies sur la commune concernée pour quantifier la biomasse et on a utilisé les codes référence qui existait en termes de coûts d'exploitation pour pouvoir donner une valeur à ces services potentiels. Cela a été fait aussi sur des problématiques d'érosion. Voilà les éléments de réponse que je peux apporter. Ce que je n'ai pas dit c'est que pour compléter le travail il y a eu parallèlement une enquête menée par voie postale à l'ensemble des agriculteurs du territoire de l'Avesnois et à un panel d'élus du territoire.

Jacques COGET, CSENPC

Moi je voulais ajouter quelque chose parce que je suis toujours chatouilleux sur la méthodologie. J'allais un peu devancer ce que tu allais dire. Quand on demande à des gens, d'abord « qui sont ces gens ? » et en plus il y a 50 % de réponse et moi ça me fait toujours penser à cette histoire où on vous dit en France il y a 40 % des accidents mortels qui sont causés par des gens qui ont bu. Et moi j'en déduis qu'il y a 60 % des accidents mortels qui sont causés par des gens qui n'ont pas bu et que donc il vaut mieux que je conduise bourré parce que je serais moins dangereux. Il faut toujours faire très attention à la manière dont on manipule les chiffres. Et là pour le coup sur la méthodologie il y a un deuxième biais qui moi me gêne beaucoup, c'est qu'on part du principe que le bocage ça sert à quelque chose or rien ne le prouve. Il faudrait à la fois interroger les gens qui pensent que le bocage ça sert à quelque chose mais aussi ceux qui disent le bocage on en a rien à foutre. Alors je sais que c'est un gros caillou dans le jardin

des parcs, mais c'est ça une vraie enquête ethnologique. Effectivement on ne va pas les réunir à la mairie, on ne va pas les réunir non plus dans un lieu convivial parce qu'on sait qu'en fait il y a ce qu'on appelle la pression muette. En fait une vraie enquête ethnologique c'est des gens en tête-à-tête mais sans a priori et surtout sans induire une quelconque volonté d'avoir des réponses auxquelles on s'attend. Mais c'est le point de vue de l'anthropologue et pas celui du gestionnaire.

David MOULIN, ENRx

Je vais juste apporter un point de précision. Il ne s'agissait pas pour nous de mener une enquête sociologique. Il s'agissait à travers un écosystème prioritaire de la charte du Parc de voir les relations qu'il pouvait y avoir entre les acteurs et l'écosystème qu'est le bocage autrement que par le prisme des techniciens du parc et des intérêts que eux y voient. Il n'y avait pas de volonté d'asseoir une démarche scientifique, la méthode mise en place n'est pas une méthode d'évaluation des écosystèmes comme elle peut se faire avec des méthodes académiques d'évaluation économique, elle n'est pas non plus une étude sociologique. C'est une démarche pragmatique avec une méthode participative impliquant des acteurs du territoire. Il faut aussi renvoyer au fait comme le disait Michel Marchyllie ou Corinne Tomczak ce matin que les démarches sur lesquelles repose la mise en œuvre des chartes de parcs doivent être avant tout co-conçues, concertées, participatives et expérimentales de manière à n'être pas dans le top down mais plutôt dans le bottom up pour reprendre l'expression d'Olivier Petit.

Jacques COGET, CSENPC

Alors nous sommes d'accord, il ne faut pas faire dire à ces études ce qu'elles ne disent pas, l'analyse est complexe. Passons alors à un vaste sujet : la biodiversité. Pendant que Jean-Luc Vago s'installe, j'ai une histoire que j'aime bien raconter. Il y a eu une année décrétée par l'ONU "année de la biodiversité" en 2010. Une enquête a été commandée par TNS Sofres pour la presse nationale et la première question était " est-ce que vous êtes d'accord pour préserver la biodiversité ?" réponses 95 % de oui. Et puis il y avait une deuxième question, c'était " en avez-vous déjà entendu parler?" et là on tombait à 79 % de oui. Enfin il y avait une dernière question " connaissez-vous la signification précise de ce terme ?" et là on tombe à un pourcentage ridicule (23 %). C'est pour cela que pour la biodiversité comme pour la nature dont on parlait ce matin, il doit y avoir autant de définitions que d'individus mais Jean-Luc va quand même essayer de faire quelque chose.

Jean-Luc VAGO, CSENPC – référent du PNR Avesnois

C'est effectivement la raison pour laquelle j'ai précisé en sous-titre : "quelques aspects de la biodiversité".

L'ATTENTION À LA BIODIVERSITÉ DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Jean-Luc VAGO – CSENPC

En moins d'un siècle la perception qu'a notre société de la nature et du monde vivant a changé. Au début des années 1970 apparaît une prise de conscience de l'impact des activités humaines sur le monde vivant. L'Homme est mis en accusation : de par ses activités, il est responsable de l'érosion de la diversité biologique à la surface de la terre. Le terme biodiversité est inventé pour qualifier l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et les espèces qu'ils hébergent.

Le public qui n'a pas connu cette époque d'il y a seulement une cinquantaine d'année a du mal à se représenter ce qu'était alors la nature. Dans mon jardin à Cambrai vivaient en ces temps de nombreux insectes dont les suivants parmi une multitude d'autres : plusieurs espèces de Carabes, de Sphinx, le Petit Paon de nuit, la Courtilière, le Verdet noble. Les populations de ces insectes se sont considérablement réduites, et certains ont même complètement disparus de bien des secteurs du Nord – Pas-de-Calais ; par exemple, le Verdet noble, sorte de Cétoine vert métallique qui se développe dans le terreau des arbres creux s'observait fréquemment dans le Cambrésis, notamment sur les inflorescences de Sureau. Voici des dizaines d'années que je ne l'y ai plus vu.

Afin de visualiser le constat de cette érosion importante de la biodiversité prenons un exemple parmi les mieux connus, celui des « papillons de jour » (Lépidoptères Rhopalocères). Une diapositive montre une petite collection de ces insectes réalisée par Daniel Malaquin en Avesnois, aux alentours des années 1950, avec une quarantaine d'espèces. Parmi les espèces présentées 7 sont actuellement disparues, 4 sont en danger d'extinction.

Parmi les espèces disparues qui sont le mieux documentées (HAUBREUX, 2011 ; HUBERT et HAUBREUX, 2014) citons le Grand Sylvain (*Limenitis populi*) commun dans nos grandes forêts telle la forêt de Mormal, dernier exemplaire vu en 1999, le Gazé (*Aporia crataegi*) dernier exemplaire vu en 2007, le Moyen nacré (*Argynnis adippe*) dernier exemplaire vu en 2004, le Moiré franconien (*Erebia medusa*), espèce en limite nord d'aire de répartition, derniers exemplaires vus en forêts de Raismes-Saint-Amand, Mormal et Trélon en 1954.

Parmi les espèces en danger d'extinction prenons l'exemple du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), espèce protégée en France selon l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, et inscrite sur l'annexes II de la Directive Habitats, Faune, Flore. Répartie historiquement sur une bonne partie du territoire du Nord – Pas-de-Calais, l'espèce était restreinte à quelques populations du Boulonnais et de l'Avesnois lors des prospections pour la rédaction de l'Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionidae de la région Nord - Pas-de-Calais (2000-2010) (HAUBREUX, 2014). Actuellement les populations de la cuesta du Boulonnais sont en danger critique d'extinction d'après les critères de l'UICN et en Avesnois la population des Monts de Baives est disparue depuis 2002, si bien que la seule population connue y reste celle de la Forêt de Trélon.

Notons que ces régressions des papillons n'ont pas été compensées par l'installation d'espèces nouvelles.

L'attention de notre société à cette diminution de biodiversité :

Face à ces dégradations, de nombreuses initiatives ont été engagées pour la restauration ou la réhabilitation des écosystèmes et de leur biodiversité. Concernant les papillons Rhopalocères et le

Nord – Pas-de-Calais, la Région et le Conservatoire d'espaces naturels ont élaboré un **Plan régional de restauration de la biodiversité – Papillons « de jour »**.

Ce plan de restauration se veut :

- être un outil au service de tous les acteurs régionaux leur permettant de s'approprier les enjeux et les actions concourant à la conservation de la rhopalofaune régionale.
- Favoriser la prise en compte des espèces prioritaires dans la gestion des sites.
- Réduire l'isolement des populations en constituant un réseau cohérent d'espaces protégés et gérés.

Les trois Parcs naturels régionaux sont fortement concernés par ce plan. En effet, la carte de l'Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionoidae de la région Nord - Pas-de-Calais (HAUBREUX, 2011) indiquant une richesse spécifique supérieure à 20 espèces par carré 5km x 5km montre que 58% de ces carrés se trouvent sur le territoire des Parcs. La carte indiquant une richesse spécifique supérieure à 30 espèces par carré 5km x 5km montre que 70% de ces carrés se trouvent sur leur territoire.

Des plans de restauration semblables à celui des papillons existent pour la flore, des mammifères forestiers (Martre des Pins, Chat forestier), des oiseaux, les amphibiens, des mollusques.

Par ailleurs et en tant que référent du CSENPC pour le PNR Avesnois j'ai pu relever les actions 2016 de ce Parc en faveur de la biodiversité, montrant leur attention vis-à-vis de ce problème, dont voici une liste non exhaustive :

- Inventaires et suivis des milieux naturels
- Connaissance de la biodiversité des communes
- Animation des plans de restauration des espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore...)
- Renforcer le réseau des sites gérés et protégés
- Etudier l'impact des produits antiparasitaires sur la Faune
- Lutte contre les espèces envahissantes

L'attention des individus à la biodiversité

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) interroge les Français depuis 1994 sur les actions qui doivent être menées en priorité par les pouvoirs publics et les particuliers pour protéger l'environnement. A cette occasion la question « Savez-vous ce qu'est la biodiversité? » a été posée à un échantillon de la population. 67 % des personnes disent savoir ce qu'est la biodiversité et la définissent comme étant « les êtres vivants sur la planète, y compris les hommes ». Mais 53 % de celles avouant ne pas connaître le sens du mot donnent la même réponse! Ceci témoigne que les français ont pour la plupart une connaissance assez floue de cette notion (qui est au programme de la classe de seconde des Lycées).

Comment amener les individus à porter attention à la biodiversité ?

Alix Cosquer, Doctorante au Muséum national d'Histoire naturelle, s'est intéressé à la question de l'attention à la biodiversité dans la vie quotidienne en rapport avec sa conservation : en quoi l'expérience de la biodiversité influence-t-elle les connaissances, les attitudes et les pratiques des

individus vis-à-vis de la biodiversité et de la conservation ? Les résultats de la thèse montrent que l'attention des individus à la biodiversité est encouragée par trois conditions :

1. l'inscription dans un cadre local
2. une interaction directe
3. un transfert de connaissances, développé lors de la participation à des expériences d'observation de la biodiversité

Une action menée pendant l'année scolaire 2012 – 2013 au Lycée Wallon de Valenciennes dans 4 classes de seconde, 2 suivies par Franck Gagneraud et 2 suivies par moi-même, et concernant l'attention à la biodiversité est ici relatée et son déroulement confronté aux résultats de cette thèse. L'horaire consacré à l'ECJS (Education civique juridique et sociale) a été utilisé pour cette initiative soit 1 heure par semaine et par classe en demi-groupe durant toute l'année.

Une première étape a consisté à faire l'état des lieux de la biodiversité dans la cour du Lycée, et de voir comment l'améliorer. Les élèves disposaient d'appareils photographiques, et de plus les séances avaient lieu en début d'après-midi le mercredi, période où le Lycée était en grande partie déserté : les salles de travaux pratiques avec stéréomicroscopes, microscopes, matériel informatique et autres étaient disponible pour étudier les échantillons ramenés en salle.

Bien que le milieu n'apparaissait pas a priori propice à l'expansion de la biodiversité, près de 200 formes de vie furent inventoriées. Des recherches sur internet ont permis la réalisation de fiches explicatives par petits groupes, suivie d'une mise en commun, si bien que les élèves ont pu se familiariser avec la systématique et découvrir des formes de vie qu'ils n'imaginaient pas.

Ainsi la flore était représentée par des arbres plantés : Hêtre, Marronnier, Aulne, Pin, Bouleau, Merisier, Sorbier, Erable, Tilleul, Epicéa..., que les élèves ont appris à reconnaître, par des plantes herbacées des pelouses, mais aussi des mousses, des hépatiques, des lichens et des algues Chlorophycées formant le revêtement vert sur les arbres.

La faune non vertébrée était représentée par des Annélides, Mollusque (Limaces, Escargots), des Arthropodes Myriapodes (Chilopodes et Diplopodes), Chélicérates (Acariens, Opilions, Araignées), Crustacés (Cloportes), Insectes (Coléoptères, Hyménoptères, Diptères, Hémiptères, Orthoptères...).

Un ornithologue est venu identifier les oiseaux représentés par le Pigeon ramier, le Choucas, le Merle, le Martinet, le Pinson, des Mésanges, le Merle, le Rouge-gorge etc... Une Chouette hulotte fut identifiée par ses hullements enregistrés par un agent habitant le Lycée.

Les Chauves-souris étaient représentées par des Pipistrelles qui, pendant les vacances d'été, avaient l'habitude de coloniser une salle de classe.

Des relations entre les êtres vivants ont aussi été mises en évidence, par exemple une espèce de papillon du genre *Eilema* dont la chenille consommait les lichens, et qui avait pullulé au point d'affoler l'administration, ou bien la production de cécidies (galles) par des Acariens sur les feuilles d'érable.

Ainsi, les élèves ont pu mettre en évidence qu'une flore et une faune relativement diversifiée colonisait la cour du Lycée, malgré des conditions peu favorables.

Une deuxième étape a eu pour visée d'améliorer la biodiversité dans la cour du Lycée : création d'une prairie fleurie à partir de plantes d'origine locale et construction et pose de nichoirs destinés aux oiseaux, chauves-souris et insectes. Les deux objectifs n'étant pas indépendants puisque la prairie fleurie pouvait servir de point de départ pour apporter de la nourriture aux habitants des nichoirs (pollen, nectar, graines, insectes consommant les plantes...) et qu'en retour les animaux permettaient

la pollinisation, la dispersion des graines... Des moyens étaient proposés aux élèves afin de poursuivre cette activité chez eux.

Afin d'élargir les connaissances, plusieurs sorties ont été programmées sur des « points-chauds » de la biodiversité régionale, par exemple sur le terril d'Auberchicourt.

Mais pour l'une des quatre classes l'aventure ne s'est pas arrêtée là car elle a été sélectionnée afin de participer à un atelier « biodiver'Lycées », accompagnée par leur professeur F. Gagneraud. Cette action, organisée par les ENRx, Espaces naturels régionaux, et avec ici la participation du Parc naturel régional Scarpe-Escout, s'est déroulé dans l'Espace naturel sensible du site d'Amaury (étang d'affaissement minier) à Hergnies-Vieux Condé. Les objectifs généraux étaient de prendre conscience de la biodiversité locale, de l'impact de l'Homme sur la biodiversité et l'aménagement d'un territoire, et de prendre conscience de l'intérêt de la préservation de la biodiversité. Les actions concrètes qui en ont découlés furent la participation des 32 élèves à la lutte contre les espèces invasives et à la fauche avec ou sans exportation.

Si l'on reprend les conclusions de la thèse d'Alix Cosquer sur les conditions de l'attention des individus à la biodiversité on peut considérer que les trois points ont été respectés :

1. l'inscription dans un cadre local : la cour du Lycée, le site d'Amaury...
2. une interaction directe : la recherche des formes de vie dans la cour, la réalisation d'actions visant à augmenter la biodiversité dans cette cour, la participation à la gestion au centre d'Amaury...
3. un transfert de connaissances, développé lors de la participation à des expériences d'observation de la biodiversité : l'aide des professeurs et spécialistes à l'identification des formes de vie rencontrées dans la cour du Lycée, lors des sorties, ou sur le site d'Amaury, les informations concernant la gestion du site d'Amaury...

Comment juger de ce qui reste chez les élèves de cette expérience ? Une année s'est passée et en mai 2014 une affiche a été apposée dans les couloirs du Lycée annonçant qu'une restitution de l'action « biodiver'Lycées » de l'année précédente allait avoir lieu à l'Hôtel de Région. Sept élèves se sont présentés spontanément et ont participé avec enthousiasme à cette restitution.

Laissons la parole aux élèves :

« Le site d'Amaury s'engage à respecter quatre grands principes : l'**Economique**, le **Social**, l'**Environnemental** et la **Politique** ; ce sont les piliers du développement durable. Il s'engage à respecter les écosystèmes, il organise des animations permettant de sensibiliser la population au respect de l'environnement, il respecte l'économie et la politique par sa collaboration avec le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et le Parc Scarpe-Escout. »

(Paul et Sébastien)

« Afin de permettre aux générations futures de pouvoir profiter de cet environnement, mobilisons-nous pour protéger notre Nature. »

(Romane et Laurine)

« Alors merci à eux tous, pour cette joie de vivre, pour toutes les choses qu'on a apprises et pour avoir choisi notre lycée pour ce projet qui nous tient à cœur et ce serait un plaisir de retravailler avec eux. »

(Margaux et Sacha)

Mentionnons deux autres actions semblables avec participation des deux autres parcs :

- Avec le PNR des Caps et Marais d'Opale : une classe de seconde du Lycée Ribot de St-Omer, sur le Communal du Mont d'Affringues et la Réserve Naturelle régionale du Pré Communal d'Ambleteuse.
- Avec le PNR de l'Avesnois : 9 élèves volontaires du Lycée des Nerviens à Bavay, sur la Réserve Naturelle régionale de la carrière des Nerviens.

Il faut cependant noter la difficulté de trouver du temps pour ces actions, entre les contraintes scolaires et la pression de boucler le programme. Au Lycée Wallon une heure par semaine et par classe sur une année entière y a été consacrée, mais c'est exceptionnel. Pour certains cette action se réalise dans le cadre d'un club en dehors des heures de cours, mais peu d'élèves sont volontaires dans ce cas. Certains ont utilisé des heures prises sur l'accompagnement personnalisé, les cours de SVT, les heures de vie de classe...

Terminons par une citation :

« Il suffit d'avoir observé un certain nombre d'enfants pour constater combien est vif chez la plupart d'entre eux le goût des choses de la nature. Ils veulent connaître et apprécier les êtres vivants qui les entourent. On peut affirmer que plus de la moitié des enfants de nos lycées et même de nos écoles primaires pourraient devenir d'excellent naturalistes.

Malheureusement les excellentes dispositions qu'ils apportent en naissant sont rarement cultivées. Bien plus, on s'efforce trop fréquemment de tuer les vocations dans l'œuf et les détestables pratiques de la pédagogie moderne détruisent rapidement les germes précieux d'une initiative qu'il eût suffit d'encourager pour en obtenir les meilleurs résultats. »

Cette citation est d'Alfred Giard et date de 1908. Souhaitons que le premier paragraphe soit toujours d'actualité et que pour le second il y a amélioration.

Remerciement : je remercie mon collègue Franck Gagneraud pour m'avoir fait part de son expérience et m'avoir autorisé à la relater.

Travaux cités :

COSQUER Alix, 2012. L'attention à la biodiversité dans la vie quotidienne des individus, thèse de doctorat sous la co-direction de PREVOT-JULLIARD A.-C. et RAYMOND R., Ecole doctorale du MNHN, 246p.

HAUBREUX, D. [coord.], 2011. *Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionoidea de la région Nord - Pas-de-Calais (2000-2010)*. Groupe de travail sur les « Rhopalocères » du Nord – Pas-de-Calais - Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais. *Le Héron*, 43 (1). 84 p.

HUBERT B. et HAUBREUX D. [coord.] (2014). Liste rouge des espèces menacées du Nord – Pas-de-Calais - Papillons de jour (Lépidoptères Papilionoidea). Tableau synthétique. GON, CEN5962, CFR. 4p.

[Luc COPPIN, PNR Scarpe-Escaut](#)

Une idée générale, quand j'entends le mot biodiversité je sors mon revolver, je considère que ce mot est un cache-sexe technocratique qui démontre l'impuissance de notre société d'intégrer la nature au quotidien. Aussi je cite Edgar Morin : « Le vrai problème ce n'est pas de nous réduire à l'état de nature mais de nous séparer de l'état de nature. »

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Oui mais le terme existe, on est peut-être pas obligé de l'utiliser mais il y a tout un chapitre du programme de la classe de seconde qui s'intitule la biodiversité.

Catherine RAFIN, CSENPC - référent PNR Caps et Marais d'Opale

Autant j'étais d'accord ce matin que là je le suis moins, je me permets. La biodiversité c'est vraiment la diversité biologique cela revêt une réalité biologique et écologique. Par contre par rapport aux actions pour l'avoir vécu aussi, je pense qu'il y a d'autres facteurs qui peuvent rendre difficile ce genre d'action en particulier dans les lycées, collèges, etc. C'est la lourdeur administrative. C'est-à-dire, tant que c'est dans le cadre de l'établissement, c'est relativement simple à décliner mais dès qu'on veut sortir sur le terrain le volet administratif nous contraint à ne pas décliner différentes actions en partenariat avec les acteurs du territoire.

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Je suis bien d'accord, seules les sorties obligatoires inscrites au programme sont réalisables sans engendrer de complications.

Maxime PAUWELS, CSENPC - référent PNR Scarpe Escaut

Je ne vais pas descendre ici publiquement le concept de biodiversité, n'étant pas équipé pour me protéger des balles. Mais je pense qu'il fait quand même sens et je pense qu'il est très complexe c'est peut-être une des raisons pour lesquelles le grand public a du mal à le définir et du coup je me demande pour les élèves qu'on a vu là, est-ce qu'on leur a proposé une définition ?

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

C'est la définition du programme: « La biodiversité c'est la diversité des espèces, la diversité des écosystèmes et la diversité génétique au sein des espèces ». On étudie la dérive génique pour montrer que dans les petites populations l'évolution se fait de façon chaotique disons, puisque les gènes peuvent changer de fréquence assez facilement sans qu'il y ait l'influence de la sélection naturelle. Donc on va quand même assez loin dans la classe de seconde et c'est la définition qu'on donne.

Maxime PAUWELS, CSENPC - référent PNR Scarpe-Escaut

C'est la même que je redonne en deuxième année de licence et qui ne passe pas ! Alors...

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

En seconde aussi il y en a aussi beaucoup pour qui ça ne passe pas...

Claudie BOULANGER, Espace Naturel Régionaux

J'ai la chance d'animer les programmes que vous venez d'évoquer et ça fait plaisir de voir nos actions présentées par des gens qui les ont vécues. Ce que je voulais juste dire c'est que pour 2016-2017 et pour faire le lien entre l'intervention de Luc COPPIN et celle de Monsieur VAGO, on a proposé avant même d'étudier la biodiversité dans la cour de l'établissement, qu'il y ait une immersion nature, une demi-journée au moins de contact avec le milieu naturel.

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Pour les quatre classes que l'on vient de voir avant même de commencer le chapitre sur la biodiversité on les avait amenés à la mare à Goriaux.

Jean PRYGIEL, CSENPC - AEAP

Je voulais revenir sur les difficultés que peuvent avoir aussi les gestionnaires. On a évoqué les nombreuses définitions de la biodiversité et il y a plein de notions qui s'y ajoutent. Là on a vu le côté naturaliste, il y a aussi le côté fonctionnement et vous le savez peut-être, l'Agence de l'Eau a hérité de la biodiversité. Cela va faire partie de nos missions « sèche et humide » comme on dit et ça va nous poser des problèmes parce qu'autant on œuvre pour la biodiversité sans le savoir en améliorant et en restaurant les milieux autant lorsqu'on va devoir s'y intéresser du point de vue naturaliste on risque d'avoir des surprises. Par exemple en voulant reconnecter une zone humide avec une rivière on va peut-être menacer une espèce particulière à protéger. La crainte que j'ai pour la suite, ne sachant pas exactement de quoi on parle, c'est qu'en tant qu'Agence de l'Eau on finance des actions contradictoires. Ça risque de devenir un capharnaüm infernal.

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Quand je parlais de la disparition du Damier de la succise maintenant disparu des Monts de Baives, il a disparu par manque de succise. Néanmoins la richesse en lépidoptères de ces Monts de Baives reste impressionnante et si l'on voulait rétablir la population de Damiers ce serait au détriment d'autres espèces de papillons.

Jean PRYGIEL, CSENPC - AEAP

Et ça pose la question de la priorité, quelles sont les espèces à préférer ?

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Pour les papillons, dans le plan de restauration, il a plusieurs aspects. On ne protège pas des espèces mais des cortèges où des espèces rares sont présentes, des cortèges entiers. On agit plus sur les milieux que sur les espèces elles-mêmes.

Anonyme

Ne pensez-vous pas qu'il y a plus de papillons dans les parcs qu'ailleurs parce qu'il y a plus d'observateurs dans les parcs ?

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Je ne pense pas. Quand le GON a fait l'Atlas des papillons il y a quelques années, il a fait un travail très approfondi avec une pression d'observation très importante et homogène. Tous les « carrés » d'observations sur la carte étaient assez bien renseignés. Je ne pense pas que ce soit un artefact.

François LETOURNEUX, CORP - Fédération des PNR de France

Certes il y a plusieurs définitions de la biodiversité, mais elles sont complémentaires. Il y a celle des nations unies, celle de la FRB donc on peut quand même dire ce que c'est. D'autre part je pense que les

espaces naturels ne sont pas des espaces protégés, pas des arches de Noé. Ils ne sont pas là pour qu'on conserve le plus de choses possible au même endroit. Ils sont là en effet pour qu'il y ait un effet de cortège et d'équilibre. Si cela doit entraîner localement des préférences pour certains cortèges d'espèces, ce n'est pas un drame si dans la stratégie régionale il y a d'autres secteurs où l'on n'a pas cette stratégie univoque.

On ne peut pas se dire : sur mon espace j'aurais le plus d'espèces possible.

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Ce n'est pas parce que c'est le parc qu'il y a plus de biodiversité. C'est un fait.

Didier VIEAU, CSENPC - référent CRRG

Pour rebondir sur ce que disait Jacques tout à l'heure, dans votre présentation vous avez montré les différentes espèces de papillons disparues. J'ai une question très naïve : pendant ce même laps de temps, n'y a-t-il pas eu d'apparition de nouvelles espèces ? Parce que là vous présentez les choses de façon un peu tronquée peut-être ?

Jean-Luc VAGO, CSENPC - référent PNR Avesnois

Oui tout à fait, les observations montrent qu'il y a présence de nouvelles espèces mais elles figurent déjà dans ma diapo. Ce sont les observations qui sont nouvelles, les espèces, elles, sont connues et les pertes ne sont pas compensées. Nos forêts (Mormal et même Phalempin) étaient très riches en papillons au XIX^e siècle et même si les effectifs commencent à remonter cela n'a plus rien à voir.

(QUE) VIVE LE LOUP !!
OU
COMMENT ON PRÉPARE LE RETOUR DES LOUPS DANS LES PNR ET AILLEURS!

Guillaume LEMOINE & Hélène FRÉROT - CSENPC

On constate d'une part un éloignement progressif dans les relations qui lient l'homme à la nature, et d'autre part un certain cafouillage sémantique sur la notion de « nature ». Dans ce sens, quels rôles peuvent et doivent avoir les PNR pour confirmer, maintenir, tisser ou restaurer les rapports entre « hommes et nature » ?

Dans ce sens, les PNR résistent-ils mieux à cet éloignement progressif entre l'homme et la nature qu'ailleurs ? Favorisent-ils mieux les besoins de nature, amour de nature, et envie de nature ? Quels est le bilan de leurs actions sur cette thématique ? Quels constats peut-on faire dans l'évolution de la perception de ce rapport ? Est-il différent dans et hors PNR ?

Bien que ces questions soient importantes pour bien apprécier le rôle des parcs ou « l'effet PNR », nous allons aujourd'hui essayer de répondre à trois autres questions : qu'est-ce que la nature ? Qu'est-ce qui est naturel ? Et quelle est l'image que l'on a de la nature ?

Pour cette dernière question, il y a autant de représentations de la nature que d'individus et de groupes socioculturels (cela change en fonction des lieux, âges, cultures, niveaux d'études, usages et acteurs de la nature...). On ne trouvera pas de consensus pour une représentation commune, et essayer d'y répondre n'est pas l'objet de cette contribution. L'image que l'on a de la nature résulte de la culture et de la démarche et de l'appréciation personnelle voire intime. « Votre nature ce n'est pas notre nature » et « la nature appartient à ceux qui la pratique » diront certains.

Pour la deuxième question « qu'est ce qui est naturel ? » : le champ des possibles se restreint. Depuis les défrichements du Néolithique, on peut dire qu'il n'y a (plus) rien de naturel. Tous les écosystèmes sont modifiés par l'homme. Ils sont modifiés à des degrés divers, de la ville (espace très artificialisé) à la forêt, image d'un écosystème proche d'une « idée » de la nature. Les forêts sont toutefois exploitées depuis 1 500 ans. Les essences et les individus sont sélectionnées et favorisées, les densités sont optimisées, les arbres sont récoltés avant les stades de sénescence, le bois mort et les chablis sont quasi-inexistants comme les communautés de grands herbivores (auroch, tarpan, cerf...) et les communautés de grands prédateurs (ours, loup...).

Chez nous, seuls certains rares écosystèmes sont peu modifiés par l'homme (plages, levées de galets, falaises, pelouses aérohalines), mais ces mêmes écosystèmes n'échappent pas non plus aux changements globaux (réchauffement climatique, aérosols, pollutions des eaux et de l'air, pluie d'azote...).

À la place de nature ou « de naturel », on privilégiera plutôt la notion de naturalité et de degrés de naturalité, qui caractérisent des systèmes plus ou moins proches des systèmes naturels, que cela soit dans leur composition et/ou leur fonctionnement. Il convient toutefois de ne pas confondre le degré de naturalité et l'intérêt patrimonial de l'écosystème. Certains écosystèmes secondaires ou tertiaires,

qui sont des créations humaines comme les pelouses calcicoles sont très riches en termes de biodiversité.

On peut parler de degré de naturalité, ou bien de degré d'anthropisation. Ce qui est devenu incontournable, c'est l'anthropisation de la Nature, qu'elle soit directe (pollution, agriculture...) ou plus indirecte (changements climatiques). Ce qui caractérise la Nature, ce sont ces ressources. En effet, les créations humaines ne sont pas toujours exemptes de « Nature » puisqu'il existe presque toujours des espèces capables d'y vivre et de s'y reproduire... même dans les situations extrêmes que sont les pelouses métallicoles, celles qui émergent au voisinage des industries métallurgiques dans des espaces très pollués aux métaux lourds.

Par conséquent, il semble important que les territoires de parcs montrent par l'exemple ce que l'on doit éviter de faire, comme épuiser ces ressources.

Comment ne pas épuiser les ressources ?

- En évitant d'uniformiser le territoire ou de trop isoler les parcelles de ce territoire ; ce qui est déjà mis en application (trames vertes et bleues...etc.).
- En évitant de perturber les processus dynamiques (en intervenant trop souvent par exemple). La question, c'est comment continuer dans cette voie, alors que d'autres pressions pèsent sur les parcs : les lois, les variations dans leur mise en application (selon perception des gestionnaires ou des techniciens eux-mêmes), les usagers, leurs revendications et surtout leur éducation.

Dans la notion de Nature anthropisée, il y a le fait que l'Homme ne peut pas en être exclu, et que l'évolution des espèces est interdépendante de l'évolution de l'Homme (ses usages, sa culture), ce qui revient à parler de co-évolution. Les parcs ont probablement déjà conscience de cette interdépendance quand ils investissent dans des actions éducatives, et dans la construction et la concertation pour l'écriture de leurs chartes et la réalisation de leurs projets.

Revenons à nos questions. La première question (Qu'est-ce que la nature ?) peut apporter des réponses différentes et surprenantes. Pourtant ici pas question d'une libre interprétation « culturelle ou sociale » de la nature. La nature c'est, et de façon dogmatique, ce qui n'est pas l'homme, ce qui échappe à l'homme. Gérer la nature c'est déjà un oxymore (Jean Claude Genot disait « gérer la nature c'est la dénaturer »). La nature dans notre région, c'est donc ce qui n'arrive pas encore à être sous notre influence (la marée, l'érosion d'une falaise, l'inondation, la migration...). C'est ce qui échappe à notre contrôle et à notre envie de tout maîtriser. Ce faire mordre par une vipère est insupportable (1 décès tous les 3 ans) et celle-ci est toujours détruite. Pourtant l'action « mortelle » de la vipère est ridicule par rapport aux autres causes de mortalité (10 000 décès par an par accidents de voiture).

On serait volontairement provocateurs en disant que la nature chez nous, c'est la friche (urbaine), les « mauvaises herbes », l'espace en libre évolution, les dynamiques... les dynamiques de végétation qui s'expriment, l'enfrichement spontané d'un espace...

La nature, c'est probablement l'espèce invasive qui s'installe contre notre grès.

La nature, c'est le lapin qui s'enfuit devant le chasseur...C'est également le chasseur qui le foudroie brutalement et violemment. La prédation est violente. Les chasseurs sont probablement plus proches de la nature que nombreux écologistes des villes... dans leur rapport au vivant.

Une histoire sémantique et de perception culturelle

L'un des contributeurs de cette note a été surpris de voir certains programmes politiques lors des dernières élections qui proposaient (à raison) de favoriser le retour de la nature en ville, en proposant l'installation de ruches, potagers, agriculture urbaine et toiture terrasses dans les quartiers et lycées.

Ces propositions sont probablement pertinentes pour créer du lien social et pour donner à la ville de nouvelles fonctions, mais il ne s'agit pour moi en aucun cas de nature ! J'aurais mille fois préféré que l'on parle de favoriser le vivant et la connaissance du vivant, et/ou de favoriser les liens avec la terre et ses productions.

Revenons à notre question initiale, quels rôles et places peuvent ou doivent jouer les PNR dans les relations « Homme-Nature » ? Nous avons vu qu'il y a une perte, un éloignement progressif dans les liens et les relations de l'homme à la nature dans la société (d'une attitude d'ennemis ou utilitariste... à un désintérêt total), et un certain cafouillage sémantique. Les PNR n'échappent malheureusement pas à cela. Territoires d'innovation et d'expérimentation du développement durable « avant la lettre » dans des espaces « naturels » peuplés (à l'inverse des parcs nationaux), les PNR ont fait de la richesse des relations hommes et espaces naturels leur marque de fabrique.

Ils essayent depuis près de 50 ans de ménager « la chèvre et le chou », de développer avec leur ingénierie une troisième voie, qui est celle de la co-construction et de la conciliation d'acteurs et d'usages divergents sur un même territoire pour conserver, voire pour développer le patrimoine naturel qui fait la spécificité du dit territoire, et qui a justifié la création du PNR et sa labellisation.

Les membres des conseils syndicaux des PNR ont également leurs propres images de leur terroir et leur propre perception de nature et leurs idées pour assurer la destinée ou le développement de leur territoire.

Les PNR sont-ils à la croisée des chemins ? Faut-il qu'ils poursuivent et accompagnent ces nouveaux rapports à la nature pour répondre à la demande sociétale ? ... en allant vers une nature de moins en moins « naturelle » à l'image du cafouillage sémantique ambiant en faisant plus de social, plus de potagers, plus de jardins communautaires et scolaires, en travaillant sur le paysage, en valorisant les savoirs et savoir-faire... ou au contraire doivent-ils garder et cultiver une posture rigide de défenseurs de temples et sanctuaires de nature... ? Doivent-ils devenir ou rester les relais de la *deep ecology*, des adeptes de la nature sous cloche, de la défense de la « vraie » nature, et être « accusés » d'être les garants des démarches réglementaires de protection de la nature en rappelant que l'on ne peut pas tout faire sur le territoire du PNR comme ailleurs ?

Nous en sommes ici à devoir rajouter un adjectif de « vraie » nature, car même le simple mot « nature » devient progressivement un concept vidé de sa substance !

Tant qu'il restera quelques territoires préservés et peu impactés par l'Homme, il y aura encore l'espoir de trouver des sources de diversité génétique pour favoriser les processus évolutifs, et la reconquête des territoires les plus « endommagés ». Tant qu'il y aura des Hommes satisfaits des usages, actifs dans le paysage, touchant du doigt la Nature de près ou de loin, informés de son fonctionnement d'une façon ou d'une autre, un certain respect sera possible. Doit-on vraiment faire un choix ? Est-ce possible d'organiser les territoires des parcs de manière à ce que certains espaces soient livrés aux Hommes (de manière consentie, dans le respect des structures, en renforçant les aspects pédagogiques, en

impliquant et responsabilisant les populations...) et d'autres volontairement peu accessibles pour maintenir des sources de diversité génétique et éventuellement laisser le champ libre aux espèces qui souhaitent s'y installer ? Ceci pose bien entendu la question des étendues de ces territoires, et des barrières entre les deux.

Soyons fous et « parcologiquement incorrects », s'il faut plaider pour une direction (si on est obligé de faire un choix), on pourrait demander : qui est aujourd'hui capable de préparer les habitants, les écoliers et les élus au retour probable du loup dans l'Avesnois dans 10 ou 20 ans, lorsque qu'après la Forêt noire il s'installera dans l'Ardenne proche et passera régulièrement la frontière ?

Réponse : les PNR !

Oui, qui peut aider à ce que le mot « nature » ne soit pas à terme complètement vidé de sa substance et que les générations futures aient une autre image de nature que celle de quelques plantes sauvages ou cultivées dans quelques big-bags posés en hors-sol sur un enrobé urbain ?

La nature de demain sera, bien sûr, celle que l'on souhaite qu'elle soit, et nous souhaitons et réclamons très fort qu'il faut qu'il reste de vrais espaces sauvages (de nature), qu'il faut que les gens sachent que cela existe, est, et devrait être... et que cela participe également à nos rêves et alimente nos craintes.

Non, il n'est pas souhaitable que les PNR s'alignent progressivement et imperceptiblement sur la pensée dominante.

Oui, il est opportun que les PNR fassent partie des derniers Mohicans et les derniers remparts institutionnels pour le maintien d'une pensée fossile, d'un rêve, d'une utopie.

Oui, il est important que nos petits enfants puissent s'endormir avec l'idée que des loups vivent dans l'Avesnois et on remercie d'avance à ceux des PNR et d'ailleurs, qui pendant les 20 années qui auront précédé leur arrivée, ont tout fait pour que ce rêve soit possible, compris et accepté par les habitants de ce territoire car ils font partis de ce même territoire et que ce projet « de nature » fait partie de leur ADN.

Il est également opportun d'éviter de présenter la préservation de la Nature « vraie » ou « sauvage » comme un rêve et une utopie. C'est une nécessité biologique, une question d'avenir. Si cette Nature-là disparaît, nous perdons nos réservoirs de biodiversité et génétiques, et hypothéquons nos capacités à « survivre à nous-même ».

Pour conclure, ce qui a changé dans la relation Homme-Nature, c'est l'augmentation de l'anthropisation des territoires dans une inconscience quasi-complète de l'ampleur des dégâts causés et une méconnaissance du fonctionnement des processus naturels. Si l'on peut à la fois tenter de contenir cette emprise humaine, tout en rendant l'Homme davantage acteur et responsable de sa « Nature », on arrivera peut-être à (1) ne pas trop gêner les processus évolutifs qui garantissent la réhabilitation des territoires, et (2) raisonner les activités humaines de façon à ce que les dégâts soient mesurés.

Maxime PAUWELS, CSENPC - référent PNR Scarpe-Escaut

Je veux bien commencer sur une remarque qu'on a déjà entendue deux fois : « gérer la nature c'est la dénaturer ». Ça me choque un peu dans le sens où la gestion des réserves naturelles c'est quelque chose qu'on trouve dans le monde sauvage de façon régulière. Les espèces gèrent leurs ressources et est-ce qu'elles dénaturent pour autant leur milieu ? Je pense à l'écureuil qui plante ses glands, aux fourmis qui font de l'élevage...

Guillaume LEMOINE, CSENPC - EPF

Dire que les espèces gèrent, c'est dire que la nature nous rend service. Non la nature ne nous rend pas service, elle n'en n'a que faire de nous. Nous nous servons d'elle. Je ne donne pas de pensée ni aux espèces, ni à la nature. Il y a toujours des interactions.

Jacques COGET, CSENPC

Moi je pense qu'à partir du moment où on considère que l'homme fait partie de la nature, ce qui est évident pour moi, l'homme œuvre pour lui-même, l'écureuil aussi. Chaque espèce fait son truc pour elle-même. Les castors qui font un barrage le font pour eux-mêmes et se fichent éperdument de détruire un écosystème. Donc à partir de là l'homme qui construit des autoroutes et des rails de TGV le fait pour lui-même et donc si l'on considère que l'homme fait partie de la nature et qu'il est une espèce comme les autres, il faut l'admettre. Même si ce n'est pas « parcologiquement », « écologiquement »... correct.

Sur la première diapo de Jean-Luc on voit un enfant de dos dans la nature puis juste après un enfant dans un environnement bétonné. En quoi la première image représenterait une situation préférable. On est toujours confronté à ces notions d'altérité et d'épistémè. Il faut faire très attention au danger du « c'était mieux avant ».

Gérald DUHAYON, PNR Scarpe-Escaut

Juste une petite remarque par rapport au « c'était mieux avant », est-ce qu'on ne pourrait pas être dans « c'est moins pire que bientôt ». Quand on voit Shanghai, je n'ai aucune envie de vivre comme à Shanghai avec un masque.

François LETOURNEUX, CORP - Fédération des PNR de France

C'est un point de vue intéressant, poussé à son terme. Comme tu l'as dit, si on considère que l'homme fait partie de la nature, il y a une autre lecture qui fait dire que nous avons besoin des autres êtres vivants pour notre écosystème. Dans notre intérêt, dans l'intérêt de notre écosystème, pour qu'il soit vivable, pour que nos enfants soient heureux, pour qu'ils voient des éléphants... On l'a dit tout à l'heure et c'est une position un peu plus moderne que le réveil de la Wilderness dans un certain nombre de pays européens avec cet espèce de mythe que l'homme est mauvais parce qu'il détruit la nature quoi qu'il fasse... enfin Jean-Claude Génot c'est pas la pointe de la créativité intellectuelle sans vouloir être méchant. Donc il y a une autre lecture qui est quand même celle que l'homme se bat pour l'humanité mais en se disant que se battre pour l'humanité, c'est se battre pour tout le monde vivant, parce que c'est notre famille et c'est là-dedans qu'on s'insère. Donc je ne suis pas d'accord, on peut dire l'homme qui fait trop d'autoroutes fait une bêtise parce que sa stratégie darwinienne est mauvaise. Parce qu'on

sait que l'excès d'autoroutes va détruire des écosystèmes et par conséquent mettre en péril l'humanité dans les secteurs concernés.

Donc on essaye de trouver une poursuite de l'évolution darwinienne dans notre relation avec le reste du vivant. C'est pour ça que je n'aime pas la relation Homme-Nature, le terme. Dans notre relation avec le reste du vivant on essaye de trouver comment continuer notre évolution, comme le reste du règne animal et végétal. Et on a besoin de ça pour se réconcilier, de retrouver des relations constructives avec le vivant. Si on fait tout pour que les papillons disparaissent et qu'on ne fait rien pour qu'ils restent, on aura mal !

Jacques COGET, CSENPC

Les autoroutes, c'était un peu de la provocation.

François COLSON, CORP - Fédération des PNR de France

On est dans une phase où ces questions-là, on a besoin de les approfondir et de clarifier les langages. La relation Homme-Nature est ambiguë, c'est la relation avec le vivant non-humain. Et là je pense qu'il y a besoin dans le réseau des parcs et des gens qui se préoccupent de ces questions, de commencer à clarifier les choses. Et là le travail des anthropologues est très important pour nous faire prendre conscience de cette attitude dualiste de dire qu'on fait partie de la nature tout en ayant une relation à elle comme si on y était extérieur. Ce sont les travaux de Descola. Tu as dans ton intervention parlé de l'artifice des big-bags avec les jardins en terrasse, etc. On parle d'agriculture urbaine, ce phénomène qui est à la fois surprenant mais je pense qu'il témoigne, c'est mon point de vue, pour des générations qui sont de plus en plus éloignées d'une « nature naturelle », d'un besoin de contact avec les végétaux. L'enjeu qui nous est posé et qui est posé aux PNR, c'est comment derrière cette volonté d'avoir un équilibre de la nature et des écosystèmes qui ne se dégradent pas trop vite, faire pour qu'il y ait la volonté, la connaissance des mécanismes et les moyens d'agir. Parce que la difficulté c'est comment agir dans une communauté où il y a des conflits ? Comment on gère ces conflits et à quel niveau on les gère ?

Guillaume LEMOINE, CSENPC - EPF

Sur les big-bags et potagers et autres il n'y avait aucune critique sur la démarche d'éducation à l'environnement ou de rapport avec le vivant sur des « situations artificielles ». Ma critique était de vendre ça comme de la nature. Pour moi les PNR ne doivent pas entretenir ce cafouillage, la nature est bien un système le moins perturbé possible. Après, on est divers, la diversité des moyens, des approches... Je peux comprendre qu'en ville on fasse ce genre d'actions mais qu'on ne dise pas aux gamins que c'est de la nature.

Jacques COGET, CSENPC

J'ai entendu pire : à la MRES, la sous-directrice expliquait comment on allait apprendre aux gens à planter de la nature, cela m'a fait hurler.

Avant de passer la parole à Marie Cauli, une remarque : il ne faut pas oublier que la notion même de nature est totalement étrangère dans certaines civilisations, en Chine et au Japon notamment il n'y a pas cette notion. Pour ce qui concerne nos sociétés, François Colson a parlé de Descola qui, c'est vrai, a

mis un grand coup de pied dans la fourmilière parce que l'anthropologie occidentale a été vérolée pendant 150 ans sur la dualité Nature / Culture alors qu'en fait notre nature est forcément culturelle puisqu'il n'y a plus de nature primaire depuis des lustres et que notre culture vient de la nature. Donc Descola a eu le grand mérite de dénoncer ça. Le seul reproche que je lui ferais est d'être un peu trop structuraliste.

Je rejoindrai François Letourneux parce que moi aussi la nature ça m'emmerde, c'est plus un rapport entre l'homme en tant qu'espèce et le non-humain. Et ça c'est extrêmement difficile à faire passer et même avec les étudiants. Quand vous leurs dites « c'est quoi le vivant ? », c'est en gros des trucs avec des poils ou des plumes et éventuellement des fleurs et des légumes... Dès qu'on commence à parler des bactéries ou des invertébrés c'est terminé.

Florent LAMIOT, Conseil régional Hauts-de-France

Je voulais rebondir sur les deux interventions précédentes, finalement on est encore sur des problèmes de vocabulaire. Guillaume parlait de naturalité, je pense que c'est important parce que ça donne une idée de gradation entre quelque chose qui ne serait pas naturel et quelque chose qui le serait de plus en plus. Il y a un concept que l'on a oublié à mon sens, c'est celui de l'éthique environnementale.

Francis VAN LAETHEM, CSENPC

Moi j'ai le sentiment qu'il y a un grand oublié là-dedans : le minéral. Et l'homme a besoin du minéral comme du végétal et de l'animal pour survivre et là on arrive sur des réflexions un peu plus complexes.

Jacques COGET, CSENPC

Pour ceux qui ne le sauraient pas, Francis est géologue.

Martine MAGNIER, PNR Caps et Marais d'Opale

Dans le cadre du parc nous avons organisé des ateliers avec les habitants autour de la question « quelle relation entretenez-vous avec la nature ? » et en plus de tout ce qui a déjà été dit une dimension importante que l'on n'a pas évoquée ici est apparue, celle de la spiritualité.

Didier VIEAU, CSENPC - référent CRRG

Pour rebondir sur les espèces et leur attitude égoïste, j'irai plus loin en disant qu'on retrouve cette stratégie au niveau cellulaire voire même intracellulaire et c'est au final la définition de la vie. On lutte d'abord pour sa survie et après on voit ce qu'on peut faire pour les autres. La vie se met en place localement petit à petit et après se mettent en place les relations. Ici on questionne toujours l'homme sur ses relations à la nature, il faudrait pouvoir questionner la nature sur ce qu'elle pense de ses relations avec l'homme, mais là on n'a pas la réponse.

Jacques COGET, CSENPC

J'ai une définition de la biodiversité : c'est un lupanar génétique.

Sur ce je cède la parole à Marie CAULI pour la synthèse et je propose qu'on l'applaudisse par avance.

CONCLUSION, REGARD DE L'ANTHROPOLOGUE

Marie CAULI – Université d'Artois / CSENPC

Les PNR (Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut, Avesnois) qui s'inscrivent dans la région Nord – Pas-de-Calais (aujourd'hui dans les Hauts-de-France) ont souhaité apporter une contribution au thème des relations Homme-Nature retenu pour le congrès 2016. Ce sujet, dans l'air du temps, est *d'importance car il est l'occasion de participer à la réflexion nationale qui va être menée à Marquèze lors du congrès national des parcs naturels régionaux mais aussi faire l'objet du manifeste du cinquantenaire du parc*. Il mérite que l'on y regarde de plus près car il permet de s'interroger de manière réflexive sur les manières de penser la nature, de la représenter, de l'utiliser, de la faire évoluer dans un espace circonscrit. Il participe aussi à mieux cerner l'identité du parc, la manière dont elle s'est construite, à qualifier l'état présent et partant, de se distinguer de ce qui précède. Par ailleurs, il intervient dans un moment où la question se pose d'une manière nouvelle, occasion de se demander si les parcs seraient en train de devenir autres.

La région du Nord - Pas-de-Calais, dispose d'une variété de paysages, herbage, haies, futées de hêtres, étangs, monuments, parcelles forestières dont une partie s'inscrit dans les trois secteurs géographiques des PNR : l'ensemble littoral comprenant l'arrière-pays élargi, la Scarpe et l'Escaut, ensemble plus rural et parties de l'ancien pays minier, les marais audomarois, l'Avesnois. Ces trois espaces ont été soumis aux legs du passé (phénomènes naturels ou des épisodes catastrophiques, guerres, conquête acharnée du sol et du sous-sol et exploitation des ressources énergétiques et agricoles). Ils abritent des groupes d'espèces animales ou végétales, des milieux de vie, des écosystèmes. L'ensemble présente un échantillon représentatif des milieux naturels et humains de la région et illustre la succession sans pareil des modes de développement passé.

Cet espace, source d'inégalités écologiques, fait partie des paysages les plus artificialisés du pays et où les espaces dits naturels sont les plus faibles et les moins boisés de France. Depuis les années 1990, les politiques environnementales, souvent citées en exemple, témoignent d'une réduction des inégalités territoriales à travers un processus de « renaturation ». Ce processus, qui est l'un des cœurs de métier des PNR, découpe une nature « générique » en éléments significatifs soit d'origine humaine et selon le degré de présence de ses activités (tels le bocage, zones humides, friches industrielles, etc.) soit d'origine physique ou naturelle (faune, flore, oiseaux, etc.)

La nature : un terme polysémique

Mais de quelle nature parle-t-on en Nord – Pas-de-Calais aujourd'hui dans les Hauts-de-France ? Peut-on en préciser ses contours ? La question peut paraître insolite mais il est opportun de s'y arrêter pour éviter la cacophonie ou les malentendus. Pour Jacques Coget, la vigilance doit être de mise devant des aprioris idéalisés d'une nature primitive, autochtone qui prône l'harmonie et la symbiose avec le monde et dont les savoirs autochtones nous serviraient de modèle de développement indépendamment du contexte, des constructions sociales et symboliques, des échelles temporelles. Par ailleurs, de nombreuses études montrent que des connaissances pragmatiques, empiriques, locales, peuvent remettre en question des modèles scientifiques ou des résultats prédictifs à propos de dynamiques complexes. De même, les savoirs scientifiques, éloignés du terrain et égarés dans leur spécialisation et leurs échelles d'analyse alimenteraient des dérives déraisonnables et nuiraient aux

modes de vie locaux, aux usages raisonnables de la nature. Ainsi la vision de la nature doit distinguer deux piliers complémentaires : le support matériel sur lequel on agit et les représentations qui vont guider les actions et les comportements. Réalité concrète, vue de l'esprit, voire image projetée, la nature est aussi un objet scientifique à comprendre.

L'anthropologie : un atout scientifique pour les PNR

Selon Hélène Melin, les sciences humaines et plus particulièrement l'anthropologie nous apportent une vision philosophique et anthropologique de la nature et nous permet de mieux comprendre le déplacement des curseurs du dualisme originel Homme-Nature. Cette distinction, historique, sociale et contextualisée porte l'illusion occidentale que la nature serait hors de nous, composée d'éléments indépendants de l'action humaine face à la culture qui placerait l'homme au sommet du vivant sans interaction avec l'environnement. Ce sont les travaux de Descola, mais avant lui Lévi-Strauss ou Mauss qui alimentent aujourd'hui le discours le plus abouti sur la nature et montrent qu'il est le produit d'une évolution des mentalités et d'une vision du monde.

De même, les travaux sur les savoirs naturalistes locaux, le patrimoine naturel, matériel et immatériel initiés par les anthropologues dans les années 80 ont sensibilisé aux dimensions symboliques. Ils ont montré que les usagers de la nature quels qu'ils soient mobilisaient des systèmes de mise en ordre et d'interprétation de la nature, interprétatifs et prédictifs. Ainsi, la dimension ethnologique présente et appréciée depuis la création des parcs, a aidé à objectiver la démarche en la relativisant et en la mettant en perspective. Elle a averti des biais éventuels qui passe par les représentations pour chaque catégorie d'acteurs, mis en évidence les critères d'identification et de qualification qui sont retenus à propos de la nature. En faisant apparaître les confrontations de perceptions des acteurs considérés comme des groupes sociaux (chasseurs, agriculteurs) et celle des individus dans leur rapport au sensible, elle a pu aider à lever les blocages et à construire une démarche cohérente entre les différents acteurs. Par ailleurs, en travaillant sur les techniques artisanales ou agricoles, les savoirs populaires botaniques ou zoologiques, elle a permis de retrouver et de s'appuyer sur le passé à charge d'éviter le piège du folklorisme. Enfin les outils du comparatisme et du relativisme couplés aux méthodes qualitatives revêtent une dimension cruciale aujourd'hui car ils sont propices à une approche complexe.

Ce préambule « anthropocentré » ne doit pas nous faire oublier que la nature est le champ de recherche de bien d'autres disciplines naturalistes « bio-centrées » et l'objet de bien d'autres échelles d'analyse et de perception. L'ornithologue qui observe les oiseaux ou le géologue *n'émargent pas au même naturalisme*. Les disciplines dont ils relèvent décomposent la nature en spécialités, parties et sous parties de celle-ci, considèrent de façon fractionnée une espèce ou un milieu. Chaque ramification engendre un cloisonnement inhérent aux classifications scientifiques. Par ailleurs, d'autres paramètres conditionnent les actions du parc : les nombreux débats internationaux sur l'exploitation effrénée de la nature imprègnent désormais la sphère publique et incitent politiques et citoyens à lui porter une attention plus soutenue, (le « care »?) et ceci pour les générations futures. De même, les visions locales à partir des usages utilitaires, productifs, récréatifs, pédagogiques de la nature ou de consommation interviennent dans les pratiques et ont un impact sur l'appropriation des milieux. Ainsi ces premiers constats nous permettent de dégager des logiques différentes, des interprétations plurielles, des interdépendances des relations Homme-Nature. Par contre, ils ne nous donnent que peu d'indications sur les rapports particuliers qu'entretiennent les PNR en tant que micro-institutions territoriales chargées de servir d'intermédiaire, d'interprète, de médiateur, de catalyseur, de formateur, d'éducateur, d'accompagnateur, de gardien du temple, de développeur, de devin, d'opérateur des relations Homme-Nature. Ils ne nous en disent pas plus sur les effets des connaissances pragmatiques

des acteurs impliqués dans le projet, le poids des constructions historiques, des déterminants descendants, les manières d'appropriation territoriales ou institutionnelles et donc les antagonismes et contradictions à gérer sur le terrain. ²Toutefois, ils rendent légitime et urgent le fait de se poser la question.

De l'intention à l'action : Quelle approche de la nature entre contraintes et limites ?

Ainsi, aborder la relation Homme-Nature nécessite d'une part de donner une « valeur en soi » à la nature mais d'autre part de prendre conscience de ce qui influe sur la logique de projet des PNR. Ce travail est fondamental car il apporte la clé de lecture dans le décalage qui existe dans les représentations et le traitement de la nature. L'étude comparée des chartes effectuée par Michel Marchyllie et Olivier Petit avec les contributions de Corinne Tomczak et Jean-Pierre Frysou, est une première approche pour analyser le rapport Homme-Nature. *La charte étant un document de principe, le choix de l'étude comparée des chartes a été pris pour expliquer l'évolution du rapport Homme-Nature plutôt que de partir des faits et des réalisations concrètes des parcs.* En effet, La charte est un document contractuel inscrit dans le code de l'environnement qui associe au cours de son élaboration différents acteurs (habitants, communes, intercommunalités, Etat, chambres consulaires, Région, département, communautés de communes), elle définit un projet de territoire pour 15 ans. Son analyse permet de saisir rétrospectivement les grandes orientations et les principales évolutions sur un demi-siècle.

Quatre mouvements semblent se dessiner.

Rôle de conservateur et de sauvegarde

La prise de conscience de protéger la nature et de mettre en réserve de vastes territoires est antérieure à l'émergence des PNR. Toutefois, ce n'est qu'après la seconde mondiale puis dans les années 70 à la suite de la récession économique que l'on souhaite réagir à l'extension des agglomérations, au bouleversement de l'occupation des sols, au remembrement qui reconfigure les paysages, aux menaces sur les ressources naturelles et culturelles. On pressent qu'un monde disparaît. On prend conscience aussi de l'irréversibilité d'une action humaine particulièrement prédatrice dans le Nord-Pas-Calais, de la périurbanisation, des paysages détruits. Les PNR de première génération se construisent en réaction. Ils sont créés pour repenser le milieu naturel, le protéger et l'aménager en tant que pièce nécessaire de l'aménagement du territoire. Ils participent à la nouvelle attention au local, lieu privilégié de nouvelles aspirations face à la centralisation. Cette époque semble être un point de rupture sur différents plans : Les loisirs s'imposent face au travail, on se préoccupe davantage du cadre d'existence et de la qualité de vie. Les gestionnaires des parcs s'efforcent de soustraire des milieux naturels aux mutations de la société urbaine contemporaine, de panser les plaies de la révolution industrielle, de protéger le paysage rural et aider à le maintenir vivant. Ils développent

² Aux déterminismes de l'histoire et les échelles du temps qui ont façonné les territoires, les PNR sont soumis à la globalisation de la problématique écologique. Une logique descendante les conduit à adapter localement les grandes directions internationales avec des références à la biodiversité, la protection de l'environnement. Ils doivent se conformer aux directives nationales ou supranationales, (2010, année internationale de la biodiversité-ONU-) régionales, (trame verte et bleue avec le Conseil Régional), ministérielles, préfectorales, municipales et les décliner dans les contextes locaux. A celles-ci s'ajoute une forme de proximité entre les différents acteurs du territoire et la gouvernance géographique, organisationnelle et institutionnelle et les lectures intersectorielles.

l'accueil de la population, le tourisme, les lieux de détente. Restent les représentations culturelles de cette époque, à travers lesquelles la nature est un cadre de travail ingrat qu'il faut maîtriser et contraindre et qu'il s'agit de forcer à rendre productif.

Conservation et patrimonialisation de la nature

Face à une transformation sans précédent des campagnes et la montée d'un engouement patrimonial, les PNR vont explorer la composante « patrimoine naturel » qui s'élargit au paysage rural sur le mode de la tradition menacée. Dans les faits, ce mouvement se construit autour de deux versants, conservatoire (protection des espèces, leur inventaire et leur connaissance, leur réapprovisionnement) et identitaire (les savoirs populaires techniques et naturalistes locaux). Des procédures sont mises en place pour *préserver des éléments rares remarquables (monuments, spécimens botanique et faunistique menacés)*. Une autre source de patrimonialisation de la nature consiste à protéger les habitats des espèces animales ou végétales jugés menacés : On crée des réserves botaniques et ornithologiques en référence aux musées³, qui permettent de préserver la nature des activités humaines perturbatrices. Dans le même esprit, les espèces détruites sur le plan de la diversité sont l'objet de restauration : l'on « reconstitue le milieu végétal et forestier dégradé » selon des critères de sauvegarde divers (fonctionnalité, rôle écologique, degré de menace des milieux). Par ailleurs, des enquêtes sont entreprises sur les modes de vie et les cultures locales. Elles participent à un mouvement national de construction d'une identité territoriale et sensibilisent la population aux problèmes identitaires. Elles rendent emblématiques une espèce, un milieu, des hommes. Enfin, la nature devient le cadre d'activités associatives et de loisirs face au degré d'urbanisation. Il s'agit aussi d'explorer d'autres fonctions dont des fonctions paysagères. Toutes ces actions fabriquent du sens : l'homme et son environnement sont ancrés dans une histoire, il s'agit d'assurer la conservation d'un héritage naturel et culturel. On dépasse la simple association entre nature et culture pour mettre l'accent sur la relation étroite et l'interdépendance qui unit l'homme et le milieu, *d'autant plus naturel qu'il serait rare ou menacé*.

Le patrimoine comme réponse à la crise économique : priorité au développement

Mais peu à peu les élans initiaux se transforment, les demandes se diversifient et les enjeux se multiplient. Un tournant décisif va être pris. La conservation des sites naturels de qualité n'est plus une fin en soi. Il s'agit d'assurer des débouchés pour l'avenir. En mettant en valeur des systèmes sociaux liés à une technique ou à un environnement spécifique, en développant des animations pédagogiques, culturelles ou de recherche, le patrimoine naturel s'inscrit désormais dans des projets de développement régional et des partenariats sont noués avec les collectivités territoriales et les principales institutions. Contre la banalisation il faut optimiser la diversité humaine et biologique, stimuler la curiosité, envisager d'autres façons de faire à partir des pratiques et savoirs traditionnels, concilier des usages. La dimension paysagère prend de l'importance en termes d'urbanisme. La conservation du « patrimoine immatériel » vient également s'ajouter au travail des parcs ouvrant la porte à la requalification et à la labellisation des produits locaux : les objectifs sont multiples et majeurs : construire un outil de développement, fédérer la population, développer le lien social, faire naître une image.⁴ La nature acquiert une valeur en soi d'où sa protection stricte même si on admet

³ Il a été question de créer un musée de plein air mais sa préfiguration n'a pas été suivie d'effets faute de financements.

⁴ La marque Parc en 1997 vient consacrer la labellisation de productions, de services, de manifestations liées à l'activité économique et conformes à la protection et la valorisation du patrimoine.

son exploitation raisonnable, on s'attelle à restaurer la biodiversité ou réguler le fonctionnement. Une nouvelle vision de la conservation se diffuse qui souligne les interactions avec le développement économique, et dans ce cadre, le patrimoine réinventé devient un outil de promotion, de relance et de revalorisation des activités sur le point de disparaître.

Une montée en complexité

Durant les deux dernières décennies, ce mouvement va monter en complexité. La « prise en compte progressive et cumulative de la complexité des enjeux se traduit par un enrichissement de vocabulaire (préserver, coordonner, préserver et restaurer, préserver et sauvegarder, améliorer, mobiliser, mettre en cohérence) ». « La relation Homme-Nature devient plus systémique, en mettant en avant les interactions, les dépendances réciproques, la coévolution des systèmes naturels et humains. » (M. Marchyllie, O. Petit, C. Tomczak, J.-P. Frysou).

La nature devient un bien à gérer que l'on aborde à travers un ensemble de techniques destinées à rationaliser et optimiser les actions des PNR. On s'essaie à appliquer à la nature la recherche d'avantages, d'intérêt, de valeur. Cette démarche s'accompagne de procédures influant sur les objectifs, les choix et les pratiques, les résultats escomptés. Elle est le pendant d'une complexification organisationnelle, d'une montée en technicité, d'une professionnalisation. Elle montre aussi que certains secteurs sont plus prospectés que d'autres. Par ailleurs, l'application de mesures, de directives extérieures, de programmes, de contrats vont renouveler de fond en comble les approches. Jean-Pierre Geib attire notre attention sur les termes utilisés et les programmes d'action. Le passage des termes **cadre de vie⁵ au paysage puis au territoire**, employés les uns pour les autres, ne sont pourtant pas des synonymes mais bien des notions autonomes. Ils donnent une portée nouvelle au territoire considéré, non plus comme un espace vécu ou approprié, mais comme l'échelle pertinente et l'espace de décision pour poser les bases de l'application de ce que l'on va nommer désormais biodiversité et développement durable.

De même, on couple plusieurs notions qui apparaissaient contradictoires et qui désormais se répondent. Par exemple le développement et l'environnement font partie d'un même problème et sur la base de ce constat, l'on voit poindre un néologisme comme l'écodéveloppement, façon d'annoncer qu'une croissance peut s'effectuer sans compromettre l'environnement et que les activités doivent contribuer à cet objectif.

Le fil rouge de la biodiversité semble faire consensus mais les glissements sémantiques sont passés sous silence. Il renvoie désormais aux programmes tels que les *corridors écologiques*, *la trame verte et bleue*, *les cœurs de nature* mais aussi aux dynamiques externes imputables aux directives des politiques publiques⁶. Ainsi, le choix des termes est décisif pour la compréhension des enjeux. Il révèle

⁵ Au-delà de la convergence des termes, des inflexions sont à noter: Cadre de vie : espace vécu, paysage : espace support visible et approprié, territoire : aménagement et stratégies de différents acteurs afin de le reclasser, caractérisé par une spécificité naturelle mais aussi une relation sociale, économique, politique, juridique et culturelle.

⁶ Parmi les programmes, on peut citer Natura 2000 qui identifie et valorise une valeur patrimoniale pour sa rareté ou sa fragilité, Trame verte, Trame bleue qui repose sur le constat que les milieux naturels sont répartis de manière hétérogène et vise à renforcer les connexions écologiques, les actions sur les arbres remarquables, les mesures agro-environnementales qui accompagnent les exploitations en combinant performance économique et environnementale, les ZNIEFF qui classe les zones d'intérêt écologique faunistique et floristique participant aux grands équilibres naturels ou espèces rares caractéristiques du patrimoine régional) ou Eden 62 autour des espaces sensibles).

des édifices conceptuels et des interprétations sociales changeantes et dynamiques du rapport homme nature. Il ne suffit plus de protéger la nature mais de la reconquérir et simultanément de penser un modèle de développement durable intégrant les enjeux de la biodiversité. Ceux-ci ouvrent la voie à l'urbanisme durable, l'éco-citoyenneté, l'excellence environnementale, l'éco-rénovation, l'écosystème. L'homme, autrefois accepté sous conditions dans la nature, invité pour des usages récréatifs ou éducationnels, est désormais convié à s'impliquer, pour être au cœur du dispositif et construire un projet collectif et multidimensionnel de préservation d'un bien commun.

L'évolution du mode de compréhension nous fait prendre conscience de systèmes complexes tant au niveau macroscopique que microscopique. Désormais, on quitte les espèces patrimoniales et l'extériorité des supports matériels de la nature pour l'intériorité d'un processus qui passe par les acteurs.

L'enjeu est de créer les conditions de la gestion de la complexité, de mettre en œuvre les grands principes et de les traduire localement. Car, entre les déclarations d'intention sur la préservation de la planète et la sensibilisation effective des usagers au quotidien, le grand écart doit être géré.

L'appropriation des Zones humides

Corinne Tomczak nous offre un retour sur une action de mobilisation ayant pour objectif de construire un lien entre les habitants du territoire et une de ses richesses emblématiques autour des zones humides. Elle montre l'importance de travailler avec les acteurs et leurs représentations parce qu'elles sont une manière d'intégrer la dimension humaine et sociale en rapport avec un milieu et en interaction avec les pratiques. Car lorsqu'il s'agit de valoriser les zones humides comme territoire de la biodiversité alors qu'elles sont considérées comme des non lieux, la gouvernance n'est pas simple. En effet, les zones humides représentent des milieux très variés (étangs, marais, canaux, tourbières, fossés, rivières, nappes superficielles et souterraines) qui représente 1/3 du territoire du parc. Rendues productives par les moines, elles ont bénéficié d'images tour à tour positives ou négatives parce que ces milieux étaient difficiles. Considérées comme le dernier bastion d'espaces naturels que l'homme n'avait pas totalement maîtrisé, elles ont changé d'activités au cours des siècles pour devenir aujourd'hui le lieu de nombreuses activités de plein-air (chasse, pêche, randonnée, etc.). Toutefois, l'évolution des représentations et la mobilisation ne coïncident pas avec le degré d'aménagement de ces espaces d'où une approche « bottom up » consistant à encourager les acteurs du territoire à s'emparer de ce domaine et à changer de regard. Pour répondre à cet objectif, le parc s'est appuyé sur l'ensemble des acteurs pour développer des projets, proposer des actions. La dynamique engagée a permis de travailler sous plusieurs entrées : entrées naturalistes, mais aussi historiques, culturelles, sportives, de monter des événements classiques ou insolites en intérieur, mais aussi en extérieur et en nocturne qui ont permis de toucher plus largement le public et de diffuser une très grande variété de messages. Ces initiatives ont permis de creuser le lien avec le territoire et la manière dont il était approprié et plus largement elles ont développé une fonction de lien social et de solidarité de proximité.

La basse vallée de la Slack : regards croisés

De même l'exemple de la basse vallée de la Slack présenté par Delphine Panossian montre que les zones humides sont des éléments du patrimoine local menacés alors qu'ils se caractérisent par une riche biodiversité liée à une grande variété d'habitats, une grande diversité floristique et bon nombre d'oiseaux migrateurs. Trois programmes d'actions ont été entrepris, hydrologique, agricole et écologique qui ont fait émerger la volonté nouvelle de mieux connaître l'histoire du territoire et de

s'appuyer sur la parole des habitants dans l'écriture du futur programme. Dans la lignée de reconquête de ces sites et de leur reconnaissance sociale, la question est de mieux cerner les représentations. Celles-ci montrent que ces territoires marginalisés ou soustraits à l'influence humaine sont perçus différemment selon le regard qui est porté: méconnus par les non-initiés qui n'ont pas l'expérience des lieux, informés et initiés par ceux qui en connaissent les caractéristiques pratiques et les aspects utiles et contraignants, comme les chasseurs ou les agriculteurs.

L'avenir du bocage

De même Yvon Brunelle pose la question de l'avenir du bocage en tant que système humain et naturel co-construit par l'homme et co-évoluant. Ce paysage identitaire, devenu rare et fragile reste compromis d'autant plus que le système social est obsolète. Il se présente comme un haut lieu de la biodiversité. En tant que tel, il est soumis à la conservation et à la restauration mais le fait qu'on souhaite le faire revivre peut être considéré comme un retour au passé et suspect. Le tout est de savoir comment restaurer, dans quel but et comment associer les acteurs dans cette démarche. Car bocage et histoire sont étroitement liés. Il a reculé de manière radicale au cours du XX^e siècle car il est foncièrement incompatible avec la transformation des activités agricoles et la recherche d'une productivité accrue. Il est enfin l'illustration de la polyculture-élevage avec une importance grandissante accordée à l'élevage dont les haies empêchent la divagation et procurent de l'ombre. La haie par production de fruits vient en complément de l'élevage et produit du bois de chauffage et du bois d'œuvre. Elle nécessite un travail long et fastidieux d'entretien peu valorisé et accessible autrefois aux enfants et aux personnes âgées éloignées du travail productif de la terre. Elle est une réserve à gibier pour les chasseurs. Dans les années 60, on s'inquiète des arrachages massifs des haies et de leurs corollaires (comblement des mares, arasement des talus). Des campagnes de replantation ont été menées dans les années 70 réimposant la non spécialisation. Cependant le mouvement d'arrachage de haies se poursuit. Pourtant le bocage abrite une diversité de milieux et d'habitats et les haies assurent des fonctions variées (sites d'alimentation, de reproduction, de refuge à l'égard d'une grande diversité d'espèces animales, rôle de corridor ou de maintien des insectes pollinisateurs). Outre ses fonctions agronomiques, il est reconnu pour sa fonction antiérosive, la qualité et la singularité esthétique du paysage. Mais cette biodiversité reste fragile car elle est dépendante des pratiques agricoles. La restauration écologique du bocage passe par une démarche volontariste qui consiste à trouver des réinterprétations d'anciennes techniques ou réinventer des activités de substitution qui permettent une reprise économique. La question est de savoir comment organiser ce volontarisme et s'il est légitime.

Le bocage et ses « services rendus »

Une des pistes pour contribuer à la survie du bocage a été de développer une expérimentation basée sur une méthode participative et de travailler sur les représentations des différents acteurs « agriculteurs, représentants d'association, chasse, pêche, randonnées, naturalistes, artisans – commerçants, professeurs des écoles, propriétaires de gîte, habitants, etc. en mettant en exergue « les services rendus » du bocage. Cette approche évoquée par David Moulin a réussi à dégager un consensus sur un certain nombre de points et favorisé la construction d'une vision collective. « L'engagement des acteurs d'un territoire pour la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie sera facilité en révélant par exemple l'importance des services rendus par les écosystèmes, les synergies et les interdépendances entre ces services, les fournisseurs et les bénéficiaires ». L'expérimentation a été menée sur « un panel d'acteurs représentatifs autour de l'identification des

services rendus, sur la sélection qu'ils retiendraient pour la préservation, sur la caractérisation d'une situation future souhaitable et les mesures pour la mettre en place ».

Les résultats ont mis en avant la conservation et l'augmentation de la biodiversité qu'offrent les habitats bocagers (haies, bandes boisées, arbres têtards), la limitation de l'érosion et du ruissellement, la production de bois, la qualité du paysage ainsi que les mesures à prendre tant au niveau des techniques agricoles, que de la replantation des haies et de la formation pour les entretenir, l'exploration de la filière bois-énergie et les actions de sensibilisation pour la transmission d'un patrimoine humain et naturel identitaire.

Enfin le travail sur les représentations passe aussi par les institutions (comme l'éducation nationale ou les associations) qui sont chargées de développer des actions éducatives vis-à-vis de la biodiversité et d'agir sur elles : ainsi, Jean-Luc Vago nous donne l'exemple du programme biodiversité lycée et d'une offre d'accompagnement à la mise en place d'ateliers dédiés à la biodiversité régionale autour des modifications « des papillons de jour » et de leur restauration.

Les PNR à la croisée des chemins

Guillaume Lemoine nous propose les premiers constats: *la nature est d'une complexité époustouflante et dès que l'on s'empare du sujet, on s'aperçoit qu'il y a de nombreuses portes d'entrée*. Pour bien apprécier l'effet parc sur la relation Homme-Nature. Il reprend la question qu'est-ce que la nature ? Qu'est-ce qui est naturel ? Quelle est l'image que l'on a de la nature ? Pour évoquer l'impossibilité d'obtenir un consensus à ce sujet. Par contre : à la question qu'est-ce qui est naturel ? On peut affirmer que rien n'est naturel et que tout participe de la construction humaine à des degrés divers. Seuls certains rares écosystèmes sont peu modifiés par l'homme (plages, levée de galets) et ces mêmes écosystèmes n'échappent aux changements globaux. A la place de naturel, on privilégiera plutôt le terme de naturalité, de degrés de naturalité ou de degré d'anthropisation car la nature pour l'homme ce sont les ressources et la valeur qui lui sont associées. Ainsi ce qui a changé dans la relation Homme-Nature c'est l'augmentation de l'anthropisation des territoires dans une quasi-complète méconnaissance du fonctionnement des processus naturels. Face à ces constats, Guillaume Lemoine revient sur le rôle du parc, territoire d'innovation et d'expérimentation du développement durable avant la lettre dans des espaces naturels peuplés. Parce qu'ils ont fait de la relation homme et espaces naturels leur marque de fabrique, ils ont pu et su conserver, protéger voire développer le patrimoine naturel qui fait la spécificité du territoire et qui a justifié la création des PNR et sa labellisation. Mais les parcs sont à la croisée des chemins. Entre nature reconstruite comme une fade copie, qui exclut les espèces invasives ou une sanctuarisation de la nature voire une *nature réinventée en ville*, la tentation parcologiquement incorrecte serait de permettre à la nature qu'elle reprenne ses droits pour laisser le champ libre aux espèces qui « souhaiteraient » s'y installer. Plus tempérée est la démarche qui consisterait à éviter que l'on gaspille ces ressources en laissant la nature reconquérir les espaces et ce d'une manière spontanée mais contrôlée. Les réservoirs de biodiversité et de génétique pourraient être préservés afin ne pas hypothéquer à long terme les conditions de survie.

Complexité écologique et complexité sociale : anticiper les défis de demain

Au terme de la journée, les communications et les échanges pose les jalons d'une réflexion majeure sur les relations Homme-Nature mais aussi sur ce qui converge autour de cette thématique. Elles offrent le témoignage de ce qui incarne 40 ans plus tard de développement durable dans un contexte de transfert de compétences aux collectivités locales. Elles apportent un éclairage autour de la perception d'Homme-Nature à travers une démarche de protection à une gestion intégrée, à une

démarche participative et d'une vision de cadre de vie à une vision plus technicisée. L'étude des chartes a permis d'approcher la réalité des faits mis en relief les contradictions entre l'expérimentation, la nécessité effective de mettre en place des projets, de les construire, de se pencher sur les réalisations et les moyens de la réalisation en adéquation avec les objectifs. A ce titre, elle montre que les PNR ont construit une stratégie collective autour des spécificités régionales : intervenir sur des espaces pauvres les « espaces naturels sensibles », les « zones humides » pour le dire autrement des espaces non exploités par l'homme ou faiblement pour en faire des territoires riches ou viables économiquement ou écologiquement. Passer du banal à l'extraordinaire en travaillant sur les lieux et espèces « remarquables » et les rendre emblématiques, limiter les effets dommageables du foncier, de la périurbanisation, masquer les activités d'extraction qui ont défiguré ou défigurent le paysage en les intégrant en toile de fond dans le paysage, aider la nature à reconquérir sa place par extension, par lien de continuité, par densification, par maillage, par la réintroduction des variétés rustiques rares ou disparues, par la reconstruction de systèmes. Sur le plan de la vision de la nature ; contribuer à prendre les hommes en compte dans leur relation à la nature et dans leurs représentations car elle influe sur les comportements et sur les actions et considérer les patrimoines naturel et culturel indissociables; miser toujours plus sur l'animation et l'éducation à l'environnement. Sur le plan de la méthode ; fabriquer du consensus, convaincre plutôt contraindre, négocier plutôt qu'imposer. Sur le plan économique, s'appuyer sur les spécificités patrimoniales pour favoriser le développement économique du territoire, l'économie de proximité, les circuits courts. Pour parvenir à ces objectifs, ils ont adapté des outils et développé une capacité à l'expérimentation. Un pas immense a été franchi. Les parcs ont réussi à mener des actions exemplaires; à s'imposer comme des acteurs de l'éducation et de la gestion des espèces et espaces remarquables, de conseils aux communes. Il nous faut maintenant spécifier avec exhaustivité le rapport à la nature qui valoriserait leur exception. Car le rapport Homme-Nature ne peut se comprendre indépendamment de son domaine d'application, des protagonistes qu'il implique, des conditions des interventions et de ses transformations successives et rend indispensable de mettre en relief la différence entre la gestion intentionnelle et la gestion effective. Aussi, Il est difficile de cerner la hiérarchisation des objectifs ou des sous objectifs dans le rapport Homme-Nature et de dégager le ou les prismes dominants. Il est difficile de déterminer si l'on a privilégié le domaine économique, la conciliation ou le fonctionnement du milieu et des espèces, si l'on a modifié la place de l'homme au sein de la nature ou si on tend à remettre l'homme en symbiose avec la nature. On prend aussi conscience que les PNR sont loin de tout maîtriser sur le territoire, des acteurs, des dispositifs européens ou nationaux ou régionaux entrant en compte, qu'ils sont soumis à une forte dépendance horizontale et verticale, à des périmètres qui se chevauchent, qu'ils sont parfois relégués à un rôle secondaire.

C'est pour cette raison que cette rétrospective, si elle peut servir de base pour un premier bilan, nous invite expressément à clarifier les problèmes et les enjeux. En mobilisant les approches pluridisciplinaires et qualitatives du Conseil scientifique avec qui les PNR entretiennent un partenariat depuis 1993, les participants à cette journée envisagent de poursuivre la réflexion afin de déterminer ce qui est de son ressort et ce qui ne l'est pas, de préciser les liens qui existent avec les différents échelons, comment les parcs se situent par rapport aux autres, aux acteurs, aux actions et comment ils contribuent à une meilleure gestion effective du rapport Homme-Nature.

Les PNR : bras de la nature ou « force de propositions » ?

Le défi intellectuel est considérable car à la complexité écologique s'ajoute la complexité sociale.

Sur le plan de la complexité écologique : le déplacement des curseurs homme nature interroge une vieille frontière entre les mondes de la culture et de la nature et oblige à repenser la relation, son

clivage et ses oppositions. L'homme ne se différencie pas de l'arbre du vivant et est un élément du système. Cette nouvelle vision souligne désormais que l'ensemble des espèces qui peuplent notre planète sont des ressources indispensables (médicaments, matières premières), vitales à préserver au titre d'une « assurance vie sur terre ». Elle nous oblige à penser les relations qui existent entre toutes les espèces sous forme d'interactions complexes entre de multiples niveaux d'organisation, à faire face à la difficulté à comprendre les mécanismes naturels, à prendre en compte l'incertitude et être prédictif, à trouver la bonne distance entre la protection de la nature pour elle-même et celui de la préservation des services pour l'homme et à relocaliser cet ensemble sur le terrain.

Sur le plan de la complexité sociale : la réforme territoriale de décembre 2010 met en lumière les problèmes inhérents des dispositifs actuels. Elle interroge la contrainte des périmètres, la signification des lieux et l'articulation des échelles à l'heure où la Picardie s'inscrit dans les Hauts-de-France et où les relations transfrontalières avec la Belgique sont à creuser. Des étapes supplémentaires sont à franchir car il s'agit de trouver les maillons intermédiaires qui ne superposent pas à d'autres pour garder sa substance et sa raison d'exister et rendre possible les transferts de connaissances et d'expériences.

Le défi n'est pas seulement dans la connaissance mais aussi dans la méthode. La gouvernance est un principe séduisant mais qui doit se plier aux conditions d'une nouvelle approche susceptible de gérer la complexité. Car le modèle de décision, normalement fondé sur les savoirs scientifiques et la représentativité, est reporté aujourd'hui sur la démocratie participative. Or les expériences montrent que la participation n'est pas une recette miracle, elle a ses inconvénients, avec les tentations des plus forts, des personnes peu concernées, de la méconnaissance des problèmes, etc. Ainsi, un nouvel outil d'adhésion sociale aux politiques publiques qui suppose une analyse fine du jeu des acteurs est à construire. De plus, on se rend compte que les questionnements dans la relation homme nature sur lesquels portent les actions et les représentations qui lui sont associées, sont sémiotisés, manière de dire que les mots et les idées qui vont guider les interventions sont des interprétations à même d'attiser les controverses.

Alors, faut-il de la gouvernance pour changer les mentalités et/ou s'appuyer sur les connaissances disponibles, sous-employées et tenter de construire une vision partagée et partageable ? La réponse se devine, le conseil scientifique est un atout : il a l'originalité de réunir une équipe pluridisciplinaire qui peut traiter à la fois des questions bio-centrées et anthropocentrées. Il a la capacité de clarifier conceptuellement nos catégories de pensée, limiter l'appréciation hasardeuse des concepts en se focalisant sur des enjeux sociaux plus que techniques. Il peut aider les acteurs du parc à s'abstraire des contraintes respectives et à s'émanciper des dynamiques institutionnelles et politiques, de réagir face aux mises à l'épreuve des experts, profanes, prestataires et commanditaires. C'est en instaurant un nouveau rapport avec les savoirs universitaires, la politique et les différents acteurs et en élargissant le champ de vision que les parcs contribueront à produire la nature renouvelée des parcs.

LISTE DES PARTICIPANTS

BOULANGER	Claudie	ENRx
BRIMONT	Fabien	ENRx
BRUNEEL	Jean-Claude	CSENPC
BRUNELLE	Yvon	PNR Avesnois
BURY	Corinne	PNR Avesnois
CAPRON	Sylvie	PNR Oise Pays de France
CARNOYE	Leslie	CLERSÉ
CAULI	Marie	CSENPC
COGET	Jacques	CSENPC
COLSON	François	CORP - Fédération des PNR
COPPIN	Luc	PNR Scarpe-Escaut
COULON	Roger	CSENPC
DAULT	Rozenn	PNR Scarpe-Escaut -ADEPSE
DEBUYSER	Michel	CSENPC
DECRAENE	Claire	ComEclair
DELVAUX	Olivier	ENRx
DESCAMPS	Jean-Marie	CSENPC
DHUIEGE	Guillaume	PNR Avesnois
DUBOELLE	Philippe	Horizons Nord - Pas-de-Calais
DUHAYON	Gérald	PNR Scarpe-Escaut
DUPERRON	Gilles	CR Hauts-de-France
FOURDIN	Hugo	CR Hauts-de-France
FRYSOU	Jean-Pierre	CSENPC
GASPERI	Jean-Marc	CSENPC
GEIB	Jean-Pierre	PNR Caps et Marais d'Opale
HANSEN-CATTA	Paul-Henry	CR Hauts-de-France
HUBERT	Benoît	CSENPC
JUMELIN-DIALLO	Sonia	CSENPC
LAMIOT	Florent	CR Hauts-de-France
LEFEBVRE	Michel	PNR Scarpe-Escaut
LEMOINE	Guillaume	CSENPC / EPF
LEQUEUCHE	Manu	ENRx
LETOURNEUX	François	CORP - Fédération des PNR
LOCUFIER	Lysiane	CR Hauts-de-France
LUCAU	Anca	CSENPC
MABILLE	Laurent	ENRx
MAGNIER	Martine	PNR Caps et Marais d'Opale
MARCHYLLIE	Michel	ENRx/CRRG
MELIN	Hélène	CSENPC
MORERE	Lucie	USTL
MOULIN	David	ENRx
ORANGER-DUBOIS	Valérie	PNR Avesnois
PANOSSIAN	Delphine	PNR Caps et Marais d'Opale
PAUWELS	Maxime	CSENPC

PERRAUD	Charles	CORP - Fédération des PNR
PETIT	Olivier	CSENPC
PETIT	Daniel	CSENPC
PRYGIEL	Jean	CSENPC
RAFIN	Catherine	CSENPC
REYT	Alain	CR Hauts-de-France
RUZ	Marie-Hélène	CSENPC
SCHMITT	Guillaume	CSENPC
STIEVENARD	Anne-Marie	ENRx
TEILLIER	Virginie	CR Hauts-de-France
THIBAUT	Catherine	ENRx
THOMAS	Jean-Louis	ENRx
TOMCZAK	Corinne	PNR SE
TREMBLAY	Cathy	ENRx
VAGO	Jean-Luc	CSENPC
VAN LAETHEM	Francis	CSENPC
VERGNE	Virginie	CSENPC
VERMEIRE	Myriam	CD 59
VIEAU	Didier	CSENPC
ZARLENGA	Isabelle	PNR Scarpe-Escout